
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 9 février 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne, Léonore Baehler, M. Simon Brandt, M^{me} Alia Chaker Mangeat, M. John Rossi, M^{mes} Albane Schlechten et Leyma Milena Wisard Prado.*

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan et Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 8 février et mercredi 9 février 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner-da Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes» (PRD-221 A)¹.**

Suite du premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). On a été coupé par la pause... Conclusion donc de mes propos et, à la lumière des informations sociologiques dont je vous ai fait part tout à l'heure, on se rend compte que, si l'on veut favoriser la pratique du sport, une influence au niveau de la formation des enfants et des adolescents peut et doit se faire à l'école ou au collège. En revanche, pour les adultes, les différences entre les femmes et les hommes quant à la pratique du sport, quant à la fréquentation des lieux culturels, sont minimales en Suisse.

Le fait de vouloir manipuler, car il s'agit bien de cela, les recettes des spectacles, les prix des billets et prétendument la fréquentation des lieux sportifs relève, comme le font certains partis dits de gauche qui veulent s'acheter des voix aux élections, du bricolage, du sexisme et, plus gravement, du marketing politique. Invoquer des arguments sexistes pour diviser le peuple en tranches électorales relève du petit.

Par ailleurs, il faut le rappeler, la population active dans le canton ou dans notre ville travaille plutôt dans le domaine du tertiaire. Il y a donc chez elle à la fois un grand besoin d'activités sportives et de fréquentation culturelle à la sortie des bureaux et le week-end, afin de se changer les idées. Il est certain qu'on doit toujours favoriser une plus grande fréquentation des lieux sportifs dans les établissements scolaires pour les écoliers et collégiens, mais il faut répéter que l'activité sportive est dans notre pays approximativement la même pour les hommes ou les femmes.

¹ Rapport, 6152.

Il s'agit donc ici non pas de promotion de l'égalité entre femmes et hommes mais en réalité de promotion de l'inégalité entre femmes et hommes. Et c'est bien évidemment une opération de populisme à but électoraliste. Comme l'a dit notre collègue, M^{me} Rouillet, c'est anticonstitutionnel; c'est très grave. Par voie de conséquence, pour financer ces 20% de réduction, il y aura évidemment, si cet objet est accepté, une augmentation du déficit budgétaire et donc, comme d'habitude, une augmentation des impôts. La gauche dépensière est riche de l'argent des autres... Au niveau de la commission du règlement, on voit d'ailleurs la tendance de cette gauche dépensière à favoriser des modifications basées sur le sexisme et donc des modifications anticonstitutionnelles. Elle voudra bientôt nous offrir cela sur un plat chaud.

Cette gauche parle d'un pays qui est «le plus riche de la planète» – elle vient d'utiliser cette expression, je l'ai entendue. La gauche veut croquer la galette car elle pense que la Suisse flotte sur des nappes de pétrole et qu'elle exploite des mines de chocolat. Rappelons qu'au début du siècle dernier la Suisse était l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Des générations et des générations de femmes et d'hommes ont travaillé pour combattre la pauvreté. La Suisse n'est riche que par son travail. Les travailleurs ont le droit de consommer; leur revenu est mérité. Les Suisses et les travailleurs étrangers qui viennent nous aider à développer notre pays savent qu'on ne devient plus aisé que par son travail, par le mérite, en respectant l'égalité entre les citoyens dans le travail et en s'entraînant par des mesures sociales. Mais diviser la société sur la base du sexisme que l'on fait ici quant à l'utilisation des salles de sport et de spectacle, en discriminant par l'argent, c'est une honte. C'est tout simplement de la démagogie.

Cette gauche démagogue joue avec l'argent des impôts, ponctionne le produit des travailleurs suisses et des étrangers qui viennent partager notre destin en produisant parmi nous, eux aussi, de la richesse. La gauche dépensière veut en réalité manipuler les chiffres de fréquentation des salles de spectacle. On augmente la fréquentation des salles de spectacles seulement si les spectacles, par leur qualité, attirent du monde et non par favoritisme sexiste en utilisant l'argent des impôts afin de gonfler les recettes parce qu'on suppose ainsi que la fréquentation sera plus grande. Bientôt la gauche dépensière va critiquer le contenu des spectacles, trop masculins à son avis et susceptibles de ne pas plaire aux femmes...

L'Union démocratique du centre est contre le sexisme et l'inégalité entre citoyens. Elle veut le respect des lois, de la Constitution genevoise, de la Constitution suisse, non pas la démagogie et le populisme évident de cette gauche dépensière. Je suis persuadé que les socialistes d'autrefois auraient honte de voir les représentants de la gauche actuelle racler la crème du gâteau fiscal. Proposition amoral, donc – non, pire: immoral. Nous ne la voterons pas.

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). C'est intéressant que la droite parle du déficit que l'on va creuser parce que, quand en 2001 il s'est agi de réduire le droit de timbre des pauvres alors que M. Guy-Olivier Segond rappelait que ça reporterait toutes ces charges sur l'Hospice général, elle n'a pas hésité une seule seconde à couper plusieurs millions de francs de rentrées. Alors, franchement, l'argument consistant à dire que ça va creuser le déficit, on repassera...

J'en viens à l'inégalité... On a l'habitude de compenser les inégalités, avec par exemple des aides au logement ou des prestations complémentaires. Ce sont des choses qui sont utilisées pour compenser les inégalités – les inégalités sociales et les inégalités de vie et de budget. Cet élément-là est donc aussi purement appellatoire pour ne pas dire sans fondement. Au-delà de ça, puisqu'on est bien d'accord que ce n'est pas un petit billet qui va complètement compenser l'inégalité, il s'agit d'une compensation morale. Morale, pourquoi? Parce que, comme l'a rappelé ma collègue socialiste – et vous le rappellerez, Monsieur le président –, il y a effectivement des inégalités qui durent depuis trente ans au niveau salarial – ce n'est un secret pour personne. C'est aussi pédagogique de se rappeler, chaque fois qu'un billet est pris, que ça fait trente ans, c'est-à-dire plus d'une génération, que la loi qui a été votée n'est toujours pas appliquée.

Vous transmettez, Monsieur le président, à ma collègue Patricia Richard qui parlait de la liberté de son destin, ces questions: quelle liberté de destin face aux «taxes roses» imposées aux femmes? Quelle liberté de destin quand les féminicides explosent? Quelle liberté de destin quand on fait des recherches lacunaires dans le domaine médical? Quelle liberté de destin quand une femme touche 20% de moins que le salaire médian que touchent les hommes? Sur cette question aussi, on repassera...

Quant à l'amendement proposé par le Centre, anciennement Parti démocrate-chrétien, il y a quelque chose qui dérange les Verts. C'est notamment le fait qu'on ne veuille ponctionner le budget que pour des événements qui sont organisés précisément pour les femmes. En fait, on veut perpétuer la tradition selon laquelle ce qui concerne les femmes rapporte moins et sera payé moins; c'est pourquoi les Verts ne vont pas soutenir cet amendement.

Nous avons nous-mêmes déposé deux amendements. Le premier modifie la première invite comme suit:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville *tant que*

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

l'égalité salariale entre hommes et femmes n'est pas réalisée, selon les statistiques officielles à Genève.»

Le second amendement, qui est tout à fait symbolique, ajoute une deuxième invite, comme suit:

Projet d'amendement

«La carte sera valable chaque mois de mars.»

Cette deuxième invite demande que cette réduction de 20% s'applique uniquement durant le mois de mars, soit pendant un mois exclusivement. Le premier amendement demande que la réduction puisse être prolongée jusqu'à ce que l'égalité salariale soit obtenue au niveau national. (*Rires.*) Je sais que ça vous fait rire, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président...

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est l'utopie qui me fait rire.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je pense qu'il y a effectivement une partie de la population qui ne rigole pas, et ce n'est pas une minorité; c'est plus de la moitié de la population, ce sont les femmes.

Quant au fait de dominer la pensée et la population, le fait que cela crée des clivages, je pense que cela a été relevé – vous transmettez, Monsieur le président – à M^{me} Rouillet...

Le président. Vous devrez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. ... pour pouvoir caser le terme «mixité choisie»... Je ne sais pas combien de points elle a gagné en réussissant à le caser... Quant au «discours victimaire», c'est totalement ridicule. Ce n'est pas être victime que de dénoncer une inégalité que l'on subit.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale et première vice-présidente. Je cède la parole à M. Nicolas Ramseier.

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

M. Nicolas Ramseier (PLR). Merci, Monsieur le président. Les questions d'inégalité sont des questions extrêmement importantes, complexes aussi et, malheureusement, lorsque nous attaquons ces questions, il y a souvent une certaine émotion ou un certain dogmatisme qui s'y rattachent. Cela étant, étant donné que ces questions d'inégalité sont très importantes, vous avez raison de les soulever. Je n'en veux absolument pas à la gauche et à certains conseillers municipaux d'avoir déposé ce texte, car c'est un débat qu'on doit oser mettre sur la table.

Maintenant, lorsqu'on parle d'inégalités et en particulier d'inégalité salariale entre les hommes et les femmes, c'est vrai qu'il y a malheureusement encore une différence dans nos sociétés. Mais c'est intéressant d'essayer de comprendre d'où vient cette différence, pourquoi elle existe, quelles en sont les causes et comment nous pouvons, en tant que politiciens, apporter une contribution pour tenter d'y remédier.

Et là, j'aimerais citer les travaux de Claudia Goldin de l'Université de Harvard, qui a passé une grande partie de sa vie à se poser ces questions. La première chose que l'on peut tirer de ses travaux, et d'autres travaux aussi, c'est que ce sont surtout dans les classes supérieures que les femmes sont sous-représentées. C'est déjà une des premières choses. (*Brouhaha.*)

Ensuite, il y a les inégalités salariales, mais elles ne sont pas toutes les mêmes selon les secteurs. Dans le domaine scientifique, par exemple, il n'y a quasiment pas d'inégalité salariale. Dans le domaine du droit et des avocats, elles sont beaucoup plus présentes. Et puis, lorsqu'on suit l'évolution des carrières des jeunes femmes et hommes qui sortent par exemple de l'université après avoir fait des MBA ou des études d'économie, il y a souvent très peu de différence dans les premières années. C'est autour de 30-35 ans qu'une inégalité tout d'un coup se crée et qui a tendance à diminuer à partir de 40-45 ans.

La réalité, c'est que dans notre société, dans les sociétés européennes, américaines, et on voit aussi ce phénomène dans certaines sociétés asiatiques qui ont tendance à imiter notre modèle, les emplois qui sont le mieux rémunérés sont ceux où l'on demande de longues heures de travail et où on permet très peu de flexibilité au niveau des horaires. Et qu'est-ce qui se passe? La plupart du temps, lorsque vers 30-35 ans un couple choisit d'avoir un enfant, c'est souvent la femme qui a la charge de s'en occuper, et c'est souvent la femme qui prend plus de temps, au-delà évidemment de l'accouchement, pour s'occuper après de l'enfant. C'est souvent là que la différence se crée.

Les seules politiques qui ont eu un réel impact sur cette question et ont vraiment permis de diminuer cette différence ont été menées par certains Etats comme l'Islande, qui ont cherché à diminuer les différences à ce niveau-là. Lorsque des hommes qui ont des enfants choisissent de réduire leur temps de

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

travail pour s'en occuper, on voit la différence de salaire diminuer, et c'est ça, la clé du problème. C'est vraiment ça.

Je suis d'accord avec une partie de la gauche qui veut attaquer ce problème, mais chercher à l'attaquer avec une question de prix de billet à la Ville pour compenser ce problème d'inégalité est une mauvaise façon de le faire. Ça rate totalement sa cible. C'est vouloir taper sur un symptôme et non sur une cause. Dans ce sens, je pense que vous faites fausse route et que non seulement vous ne respectez pas la loi, puisque c'est discriminatoire...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Nicolas Ramseier. ... mais en plus vous n'obtiendrez pas les effets escomptés. Donc si je ne parle que de cet objet en particulier, je vous invite évidemment à le refuser car vous n'arriverez à mon avis pas à une solution et vous ne ferez qu'alourdir notre Conseil municipal.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Je rebondis sur certaines choses qui ont été dites dans les rangs de la droite. J'ai notamment entendu de M^{me} Richard que les femmes n'ont qu'à se défendre devant les tribunaux... C'est simple! Eh bien non, ce n'est malheureusement pas du tout si simple parce que les femmes qui ont déjà le courage d'amener leur employeur en justice ont des difficultés à obtenir gain de cause pour des raisons de procédure. Par ailleurs, quand le cas échéant elles obtiennent gain de cause, elles ont à connaître des rétorsions lorsqu'elles retournent au travail. Donc, non, ce n'est pas du tout si simple.

Ensuite, on nous accuse de créer du sexisme et une discrimination qui est absolument inadmissible... Alors je crois qu'on défend à peu près toutes et tous la mixité, à laquelle nous sommes très attachés, et si ce soir notre délibératif est paritaire, c'est en grande partie grâce aux listes Vertes, qui le sont statutairement. Il suffit de jeter un petit coup d'œil sur l'hémicycle pour voir qu'un certain côté est nettement plus masculin que l'autre. Nos mesures ont donc un effet, Mesdames et Messieurs! (*Rires et commentaires.*)

Je conclus en disant que la réalité, puisque quelqu'un a parlé de réalité, c'est également le fait que les emplois mal rémunérés sont les emplois féminins et que, quand les femmes arrivent en masse dans une profession, la profession perd en prestige, en valeur et en niveau de salaire. C'est assez déplorable, mais c'est comme ça.

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Permettez-moi d'exprimer mon étonnement. Je suis tout à fait étonnée du ton accusateur, tragique utilisé par les adversaires de cette motion, qu'ils qualifient d'«appel à la haine». C'est une motion certes un peu provocatrice, mais qui est surtout symbolique, qui avait été déposée dans le grand élan féministe du printemps 2019 qui a mobilisé 50 000 femmes à Genève, dont M^{me} Fontanet, qui n'en était pas peu fière.

Je suis vraiment étonnée du ton de nos adversaires mais aussi de leur mauvaise connaissance du terrain, du vécu des femmes et de leur histoire. Par exemple, ma préopinante en a parlé, la loi sur l'égalité existe certes depuis 1996, mais il est très difficile, voire impossible aux femmes discriminées de faire valoir les différences de salaire. Quant aux différences à la retraite, mais, enfin, tous les journaux en sont pleins en ce moment!

Que le féminisme fâche quelques hommes, d'accord, mais alors je ne comprends absolument pas qu'il fâche les femmes. Le féminisme a toujours été provocateur, créatif, combatif, mais je vous rappelle qu'il n'a jamais tué personne, contrairement au patriarcat (*rires, exclamations et applaudissements nourris*) et qu'il est autant libérateur pour les hommes que pour les femmes. (*Applaudissements.*) Bref, il y aurait beaucoup à dire... Ensemble à gauche salue cette motion et l'acceptera avec enthousiasme car c'est dans la droite ligne de son engagement politique. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale... Vous avez terminé? (*Rires.*) Je cède la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faites attention parce que je vais vous tuer, hein, puisqu'on tue les gens... Non, on est dans la déraison. Moi, je peux partager votre avis; cette inégalité salariale est inadmissible. Mais ce n'est pas ici que ça se discute! Ça se discute au niveau des lois fédérales, ça se discute au niveau de la transmission qui en est faite aux employeurs et de leur obligation de les appliquer. Et ce n'est pas le Conseil municipal ou n'importe quelle commune dans ce pays qui va régler cette problématique, surtout pas avec cette ridicule motion.

Je partage le fond, mais ça n'a rien à voir avec ça. Vous pensez qu'on va régler cette problématique en donnant 20% de rabais aux femmes dans les prestations de la Ville de Genève, qui sont déjà extrêmement bon marché, pour entrer à la piscine, à la patinoire ou dans les institutions culturelles? Même au Grand Théâtre où les tarifs sont extrêmement avantageux? Bien heureusement... Ça a changé il y a quelques années puisque ce n'était pas le cas jusque-là. Il y a des

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

tarifs très bon marché. Donc, ne venez pas dire qu'on va régler une quelconque problématique avec cette motion à propos de cette scandaleuse inégalité salariale entre hommes et femmes. Ce n'est pas là que ça se règle.

Tout à l'heure une conseillère ou un conseiller a parlé de l'Islande... Oui, l'Islande c'est un bon exemple parce qu'en Islande la loi oblige les employeurs à fournir chaque année la liste des salaires et à démontrer par A plus B qu'il y a égalité des salaires entre hommes et femmes. C'est valable pour chaque entreprise privée. On ne parle même pas de l'Etat puisqu'à l'Etat c'est évidemment le cas. A l'Etat, à la Ville de Genève aussi, dans toutes les autres communes, les salaires sont les mêmes, que vous soyez une femme ou un homme. Bien heureusement. Donc c'est à ce niveau qu'il faut mener le combat, et là je vous appuie à 2000%. Mais pas avec ce truc-là qui en plus est anticonstitutionnel.

Hélas, aujourd'hui, et déjà depuis quelques années, la gauche ne fait plus de la politique, elle nous fait de la morale. Elle ne parle plus d'aider les travailleurs, d'aider ceux qui sont en difficulté. Elle ne parle que de problèmes de genre, de société et de morale. (*Rires.*) C'est triste d'en être arrivé là. Je pense que vous devriez vous regarder un peu dans la glace par rapport à ce qu'est devenue aujourd'hui la politique de la gauche – du Parti socialiste en particulier mais aussi des Verts et d'Ensemble à gauche. Encore qu'Ensemble à gauche se préoccupe des vrais travailleurs, de ceux qui sont en difficulté.

Mais Mesdames et Messieurs, je vous l'ai déjà dit mais je vais vous le répéter parce que ce n'est pas assez entré dans vos oreilles et dans vos esprits. Moi, j'ai fait trente-six ans au Parti socialiste. J'étais un ouvrier. (*Exclamations.*)

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bravo! Vous auriez dû venir chez les Verts!

M. Daniel Sormanni. Oh non, surtout pas parce qu'ils n'existaient pas, Monsieur Ruyschaert. Ils n'existaient pas. Ils ont été créés bien plus tard. A l'époque, ce n'était d'ailleurs pas les Verts, c'était le Parti écologiste genevois, le PEG, et ils n'étaient pas à gauche, ils étaient à droite. Donc vous devriez réviser votre histoire... (*Remarque.*) Absolument. Laurent Rebeaud, premier conseiller national Vert, n'était pas à gauche, il était à droite. Même qu'il mettait des sabots pour aller au Conseil national! Je pense que vous devez le savoir, en tout cas les anciens doivent le savoir, n'est-ce pas, Monsieur le conseiller administratif?

Donc, ça fait déjà longtemps, déjà depuis la fin des années 1990, et même avant, que le Parti socialiste ne s'occupe plus des ouvriers. Je vous rappelle quand même que le Parti socialiste a été créé par les syndicats. C'était le bras politique de l'Union syndicale suisse et de tous les syndicats suisses. Dont j'étais membre! J'ai même présidé la FTMH à Genève, le Syndicat de l'industrie, de

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

la construction et des services, où j'ai mené des luttes et des grèves. Mais les choses de la vie ont fait que j'ai aussi évolué.

Aujourd'hui j'ai une petite entreprise. Mais ça ne nous empêche pas d'avoir été d'un côté, de se rendre compte des difficultés d'être un ouvrier et d'avoir des bas salaires, et d'être maintenant un petit patron, de devoir respecter ses obligations et de se gratter la tête à la fin du mois pour se demander si on va pouvoir payer les salaires et la charges sociales, si on va pouvoir payer son loyer. Il ne faut pas croire que tous les patrons sont des millionnaires dont l'argent dégouline des poches! Il faut donc avoir vécu ces deux expériences pour comprendre un certain nombre de choses, que je pense avoir comprises, et si j'ai quitté le Parti socialiste, c'est bel et bien parce qu'il n'y a plus d'ouvriers au Parti socialiste. En 2003, j'étais le dernier. Le dernier! Tous des bobos!

Une voix. Oui!

M. Daniel Sormanni. Et vous devriez vous regarder dans la glace. Vous ne faites plus de la politique, vous faites de la morale et vous ne vous intéressez qu'aux problèmes de genre. Vous ne vous occupez plus de votre base électorale. Alors on va revenir maintenant...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous devez conclure...

M. Daniel Sormanni. J'ai tout de suite terminé, Monsieur le président... Cette proposition ne va rien résoudre! D'abord, ça a été dit, vous allez faire un cadeau à toutes les femmes, riches ou pas riches, tout en oubliant les hommes pauvres. Et puis, finalement, c'est anticonstitutionnel. Je vous rappelle quand même la Constitution: aucune personne ne doit être discriminée en raison de sa couleur, sa race, sa religion et ainsi de suite. Vous faites finalement le contraire que ce que vous devriez faire, c'est-à-dire faire en sorte que les femmes et les hommes soient égaux en droit dans tous les domaines de la société. Mais dans ceux qui concernent le Conseil municipal et la commune car on n'y peut rien en tant que Conseil municipal – je ne parle bien sûr pas en tant que citoyen... – quant aux lois fédérales et à leur application.

Je vous invite à faire en sorte que la Suisse adopte le modèle que j'ai cité tout à l'heure, qui est suivi en Islande parce que c'est le meilleur moyen d'arriver à ce que vous souhaitez et à ce que je souhaite aussi, l'égalité entre les hommes et les femmes, contrairement à cette espèce de projet de délibération transformé en motion qui ne vaut pas tripette. Nous refuserons donc cette motion.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi je voudrais rappeler que j'ai signé ce projet de délibération (*rires, exclamation et applaudissements*). Je trouve désolant que ce ne soit plus qu'une motion. (*Remarque.*) A la demande de M^{me} Arlotti, que je respecte et que j'aime beaucoup.

Personnellement, je vois cela comme une façon symbolique de relever ces différences entre les hommes et les femmes. Je vous en cite une toute petite qu'on trouve dans toutes sortes de sites internet: la TVA sur les produits d'hygiène notamment. Vous savez, ces produits dont les femmes ont besoin tous les vingt-huit jours en principe, tous les mois lunaires. Eh bien, ces produits d'hygiène dont on ne peut se passer sont taxés à 7,7% au lieu de 2,5%. Ça, c'est un des premiers scandales.

Après, je voudrais rappeler – et vous trouvez ces chiffres sur le site qui a un drôle de nom, www.stopfemizid.ch, que chaque deux semaines une femme en Suisse meurt sous les coups de son conjoint, ex-conjoint, compagnon, ex-compagnon. Qui sera la prochaine, ici, à votre avis? Quelle est la femme ici qui n'a pas été bousculée, un peu harcelée, ne serait-ce que tirée par les cheveux, attrapée trop fort par le bras? Tout ça, ce sont des violences, d'accord?

Eh bien, chaque semaine une femme échappe, survit à une tentative de meurtre, Mesdames et Messieurs. Une fois par semaine. Et quand on va sur le site de la police genevoise ou sur le site, www.stopfemizid.ch, dans sa version française, eh bien, on apprend qu'à la police genevoise il y a deux signalements par jour pour conflits familiaux ou violences domestiques. Lorsque je défends quelqu'un devant le Ministère public ou le Tribunal de police, j'apprends que l'homme qui a tapé peut mentir comme ça lui convient parce qu'il n'est pas tenu de dire la vérité, alors que la femme s'en tient bien entendu à la vérité, donne des certificats médicaux mais que le juge dit: «Ah mais oui, mais c'est peut-être de la complaisance...» Et les enfants qui ont assisté? «Mais les enfants, voyons, ils ont pu être manipulés par leur mère!» On est dans ce contexte-là.

Moi, je vous dis simplement que la violence ne dépend pas des milieux sociaux; elle ne vient pas du fait qu'on soit riche ou pauvre. Elle vient du fait que les hommes sont élevés comme ils sont élevés dans notre société. C'est absolument inadmissible, ça ne doit pas continuer, mais aussi longtemps qu'on ne dit pas des petites choses, ne serait-ce qu'on veut un petit 20%, parce que si c'est une carte qui dit qu'on ne veut pas être violentée, qu'on ne veut pas avoir d'ennuis, eh bien, tout le monde s'en moque.

Moi, je vais vous dire, si on donne 20% de plus à une femme qui a un tout petit salaire de 3000 francs, un bas salaire, elle se retrouve avec 3600 francs! Eh bien, croyez-moi, ça fait une solide différence. Si vous prenez un salaire un peu plus haut, admettons un salaire de 5000 francs, elle aura 6000 francs par mois. Et si monsieur et madame sortent, ça fait 10% de réduction sur le montant qu'ils

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

devront payer pour une entrée à la piscine, un truc sportif ou autre. Voilà, moi je pense qu'on peut voter oui à cette motion puisque c'est devenu une motion, et ce serait encore mieux si c'était un projet de délibération.

Je voudrais encore vous parler de sociétés où ça ne se passe pas comme ça pour les femmes, et je pense aux femmes d'Afrique de l'Ouest. En Afrique de l'Ouest, ce sont les femmes qui décident. Je pense aussi aux Moso, une tribu qui vit dans le sud de la Chine, peut-être en Mongolie, je ne sais plus exactement. Le mariage n'existe pas. Les gens vivent leurs amours et les enfants qui en naissent restent dans le clan de la mère. Pas de mari, pas de mariage; on ne vous demande pas si vous êtes vierge ou si vous êtes fidèle – c'est égal – et la jalousie est interdite et moquée. Il y a de quoi s'en inspirer et je pense aussi qu'il y a de quoi ne pas refuser le renvoi de cette motion. (*Applaudissements sur les rangs de la gauche.*)

M^{me} Audrey Schmid (EàG). (*Brouhaha.*) A Ensemble à gauche, nous voulions encore juste indiquer que nous refuserons tout amendement qui vise à limiter cette carte à certains événements... (*Brouhaha.*) Je peux poursuivre? (*Le président sonne la cloche.*) Nous refuserons tout amendement qui vise à limiter cette carte à certains événements ou à certaines périodes. Nous estimons que de tels amendement vident complètement de sa substance l'idée même de cette mesure car, il faut être sérieux, il est juste illusoire d'espérer faire connaître et utiliser cette carte si elle est réduite à des portions congrues. La différence salariale de 20%, c'est toute l'année et il doit en être de même pour cette carte. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On entend les bancs de la gauche enfermés dans une propagande... Ils ne peuvent une fois de plus même pas comprendre qu'une femme soit contre ce texte. Je suis une femme et je suis en opposition avec ce texte qui, pour moi, est une insulte pour les femmes. (*Des voix. Bravo!*) J'aimerais le préciser puisque tout le monde revendique son fait de guerre, avoir participé le 14 juin 2019 à... comment ça s'appelait déjà? la grève des femmes. (*Rires.*) J'y étais! Donc j'étais aussi en faveur de l'égalité salariale.

Mais là, le féminisme que vous prétendez défendre ne me convient pas du tout parce qu'on ne peut pas considérer que les femmes soient un tout homogène. Il y avait une époque où les gens de la gauche, des Jean Jaurès, défendaient les ouvriers, défendaient les mineurs. Vous, qu'est-ce que vous voulez défendre? Les femmes. Mais il y a des femmes bourgeoises immensément fortunées, il y a des femmes qui doivent élever seules leur enfant, qui n'arrivent pas toujours à boucler la fin de mois. Vous voulez en faire un tout homogène. Pour moi, cette vision met la femme dans une sorte d'abstraction misérabiliste.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

Vous voulez traiter les femmes en perpétuelles victimes. A tel point qu'on a même entendu une conseillère municipale socialiste faire ce lapsus: «Je n'ai pas eu la chance de naître homme.» Alors, je regrette, je n'ai jamais senti que le fait de naître femme était un désavantage... Encore qu'on peut maintenant se poser des questions puisqu'on peut naître femme et se dire tout d'un coup qu'on n'est pas une femme cisgenre et que peut-être on se sent homme. Enfin, je ne comprends plus rien à vos discours. (*Rires.*)

Toujours est-il que j'ai entendu une élue socialiste dire: «Je n'ai pas eu la chance de naître homme.» C'est ça, le discours que vous voulez mettre dans la tête des jeunes filles! C'est ça que vous voulez leur dire: vous êtes des victimes avant même d'être nées (*rires*) parce que votre mère était déjà une victime, votre grand-mère était une victime! Alors ça va forcément passer par les gènes puisque vous êtes pour le retour à l'essentialisme, au biologique et à la nature. Est-ce que c'est ça qui va donner envie à des jeunes filles de se projeter pour devenir astronome, pour devenir ingénieure, pour entrer dans des professions où elles seront effectivement bien payées?

Vous dites que la différence salariale est de 20%... Ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, il y a une égalité salariale au niveau des fonctionnaires. Après, au niveau des entreprises, c'est un peu difficile d'intervenir même si on peut peut-être avoir des critères pour voir si l'employeur respecte ou non la loi.

J'aimerais revenir sur l'application de ce texte. Imaginez s'il devait passer... et j'aimerais faire encore une petite parenthèse. Les étudiants, les rentiers de l'AI et de l'AVS et les femmes auraient donc des réductions. Eh bien, je ne sais pas si c'est très flatteur pour les femmes de les mettre avec les rentiers de l'AI et de l'AVS, par rapport à l'image de soi toujours. Je pense que vous faites totalement fausse route. (*Remarque.*)

Ensuite, comment va-t-on appliquer ce texte? Ça va quand même être difficile parce que, lorsqu'une femme arrivera au guichet pour payer son billet, déjà on va lui demander de donner son passeport... On voudra voir si elle habite bien en ville de Genève puisque ça ne s'appliquera qu'aux femmes habitant en ville de Genève. Donc, déjà, on va introduire une tarification différente entre les communi-ers et les usagers qui n'habitent pas la commune.

Le président. Madame la conseillère municipale, il faudrait conclure...

Mme Michèle Roulet. J'aimerais encore juste ajouter... Maintenant j'ai été coupée dans mon idée...

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

Le président. Vous parliez des communiers... (*Rires et applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet. Imaginez le coût que ça va représenter du point de vue du travail des fonctionnaires. Il faudra les produire, ces cartes; il faudra faire des vérifications... Je crois vraiment que vous êtes tombés sur la tête en voulant introduire des discriminations qui ne respectent pas la Constitution fédérale et qui vont plutôt coûter cher à nos... Ah, voilà ce que je voulais juste ajouter!

Des voix. Aaah!

M^{me} Michèle Roulet. Si on paie une entrée réduite dans les institutions culturelles et sportives alors que le coût de la pandémie a été important pour ces dernières et qu'elles viennent déjà quémander des crédits supplémentaires, vous allez les mettre en difficulté. Mais non, pour les femmes, on est prêt à tout, même à mettre des théâtres et peut-être des institutions culturelles ou des orchestres en faillite. Merci de penser à ces artistes.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je repasse la parole à M^{me} Uzma Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Merci, Monsieur le président. C'était déjà pour dire, puisque je n'avais pas fini de conclure, que nous, les Verts, allions soutenir le texte et nos amendements. Et non, non, ça ne surprend pas – vous transmettez, Monsieur le président – qu'une femme ne soit pas d'accord avec ce texte; on ne peut être trahie que par les siennes.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Trahie par les siennes! Rien à faire avec elle!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je ne voudrais pas faire la pénible, mais je constate que trois noms ont été cités aujourd'hui: Jean Jaurès, Robespierre et Danton. Marguerite Duras, non... Marie-Antoinette, non... même pas Cléopâtre. (*Rires.*) Alors franchement, je ne veux pas faire ma victime, mais je le signale, c'est tout.

Quant aux rentiers AI et AVS, figurez-vous qu'il y a aussi des femmes qui sont rentières AVS et AI. On a tendance aussi un peu à oublier cette moitié de la population, mais il y en a. Donc, non, ça ne va pas les stigmatiser tant que ça. Et surtout, mais surtout, il y a une chose qu'il faut retenir, c'est que personne – à commencer

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

par les femmes qui se sentent victimes de cette carte – n'est obligé d'aller la chercher pour demander cette réduction, d'accord? Donc après, chacun fait comme il veut. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je cède la parole à M^{me} Joëlle Bertossa.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci, Monsieur le président, d'avoir bien prononcé mon prénom. Je constate qu'il y a de l'amélioration...

Je constate également qu'une partie de cet hémicycle n'a absolument aucune idée de ce qu'est l'ironie ni de ce qu'est une motion symbolique. Pourtant, c'est par le symbole que bien des sujets avancent et se concrétisent, comme le nom des rues et la visibilité des femmes dans l'espace public. Le symbole est le début du changement et, oui, j'ose le dire, de la révolution.

Je prends la parole au sujet des amendements... Je suis un peu surprise qu'ils visent tous à réduire la portée de cette motion. L'inégalité, elle, n'est pas effective un jour, une semaine ou un mois par année mais bien toute l'année. Les femmes ne sont pas mieux payées le 8 mars ou en mars qu'en avril.

J'ai entendu que l'inégalité salariale était un mythe, que les femmes n'avaient qu'à réclamer plus. Mais c'est bien ça le problème! Il est structurel, sociétal et éducatif. Vous parliez de personnes défavorisées que nous ne soutiendrions soi-disant plus... Je vous rappelle quand même qu'il existe un chèque culture qui s'adresse exactement à ces personnes-là et que le Parti socialiste a défendu une motion, la motion M-1480, qui visait à faire pareil dans le domaine du sport. Si vous êtes indignés que cette carte ne soit pas réservée aux pauvres, je suis sûre que vos amies fortunées auront la décence de ne pas la réclamer. Parce que l'égalité ne se réduit pas à un jour, à une semaine ou à un mois par année, nous refuserons tous ces amendements.

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Est-ce que vous avez reçu tous les amendements, Mesdames et Messieurs? Tous les amendements ont été envoyés. Il vous appartient de les consulter. Je cède la parole à M. Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Ah, les femmes, dirait Julio Iglesias! (*Rires.*) Mettons-nous un peu d'accord quand même... Faire cela pour les femmes, pourquoi pas? Mais alors faisons-le aussi

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

pour les hommes qui ont des statuts de maman qui se retrouvent avec un petit salaire, et des enfants à charge! Vous pouvez très bien comprendre, car vous êtes des élus, et je vous épargne les détails que vous pourrez développer de votre côté.

Donc, ces privilèges, on pourrait non pas les donner aux femmes mais tout simplement à tous... Je vous rappelle quand même que vous avez fait une campagne extraordinaire pendant des années pour avoir l'égalité avec les hommes sur tous les plans, pour les salaires, les statuts et ainsi de suite. Je pense d'ailleurs que dans ce plénum les femmes sont quasiment majoritaires. Donc on peut déjà commencer de ce côté-là. Vous voulez être à égalité et en plus avoir vos privilèges féminins. Là, vous poussez quand même un peu loin le bouchon.

L'idée, un tant soit peu, n'est pas mauvaise. Mais pourquoi pour les femmes seulement? Il y a aussi des hommes battus! Il y a des hommes qui travaillent... (*Rires.*) Mais oui!

Une voix. Oui, oui...

M. Daniel Dany Pastore. Seulement, comme ils n'ont pas le côté aïe... aïe... aïe... aïe..., ils ne le disent pas. Ils ont leur fierté, les hommes. Ils se mettent un bout de sparadrap sur le front s'ils ont pris un coup de casserole, et ça passe comme ça. (*Rires.*)

Mesdames, s'il vous plaît, vous êtes parties dans un délire féministe absolument incroyable! L'idée, un tant soit peu, n'est pas mauvaise, mais faisons de l'égalité! A gauche, vous êtes pour la plupart dans le social. Regardez les statuts des gens! Un homme pourrait aussi bénéficier de ces avantages. (*Brouhaha.*)

Je vous rappelle, Mesdames, que le féminisme existe aussi chez les hommes... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, est-ce qu'on peut suivre l'intervention de M. Pastore? Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Dany Pastore. Eh les filles, on est entre nous, alors s'il vous plaît, écoutez quand je vous parle au féminin! Merci. Donc, les idées, c'est bien, mais il faut les équilibrer. Pourquoi toujours ce côté totalitaire, à gauche? «Pour nous, la gauche, pour les vélos, pour les femmes...» Arrêtez, s'il vous plaît!

Nous sommes ici pour gérer une ville, pour gérer des statuts, pour éventuellement aussi faire des lois, bien que ce ne soit pas à notre niveau mais à celui

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

des députés. Alors, réfléchissez bien aux conséquences car, un jour, ce seront les hommes qui mettront des jupes. Les femmes, il y a déjà longtemps que vous portez le pantalon. Si vous voulez porter des pantalons, je vous le concède, mais je ne serai pas dans votre pantalon à vous.

M. Vincent Schaller (UDC). Il y a un point important que je souhaite soulever pour l'Union démocratique du centre (*brouhaha; le président sonne la cloche*) et vous allez constater que j'ai écouté attentivement la représentante du Parti socialiste, M^{me} Joëlle Bertossa.

Dans le cadre des travaux de la commission des finances, nous avons pu calculer précisément le taux de réduction nécessaire sur les billets d'entrée des lieux culturels et centres sportifs de la Ville de Genève pour rétablir l'égalité entre hommes et femmes. Il est apparu que les signataires de la proposition – la gauche, le Parti démocrate-chrétien compris (*ndlr: nouvellement nommé Le Centre*) – ont retenu à tort dans leurs calculs le seul écart salarial de 20% entre les hommes et les femmes. La commission des finances a constaté que cette proposition de réduction de 20%, si elle tient compte de l'écart salarial, ne compense en réalité pas suffisamment l'engagement plus important des femmes dans le travail domestique. Le Parti socialiste, les Verts, le Parti démocrate-chrétien oublient d'indemniser les femmes pour toutes les responsabilités qu'elles assument au sein de la famille, à côté et en plus de leur activité professionnelle, des responsabilités qu'elles assument volontairement dans le ménage privé et pour lesquelles elles ne perçoivent aucun salaire.

Mesdames et Messieurs, cette carte de réduction de 20% seulement ne suffit pas. Elle ne couvre pas, et de loin, la différence d'engagement entre les femmes et les hommes dans la vie de tous les jours. Avec cette proposition, nous ne rétablissons pas l'égalité entre hommes et femmes, comme l'indique faussement l'intitulé de la proposition. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre dépose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -35%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 35% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.

Nous proposons pour toutes les femmes résidentes en Ville de Genève une carte de réduction non pas de 20%, non pas de 25%, non pas de 30% mais de 35%. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

Une voix. Ça, c'est envoyé!

M. Vincent Schaller. C'est une réduction à la hauteur de cet important enjeu de société, et j'invite les dames qui suivent ce soir les débats sur Léman Bleu à vérifier quels seront les groupes qui voteront la proposition frileuse et minimaliste (*rires*) pour une réduction de 20% et quels seront ceux qui soutiendront la proposition plus ambitieuse de l'Union démocratique du centre, soit une carte de réduction de 35%. (*Exclamations, rires et applaudissements.*)

Je précise encore, mais cela va de soi, que si notre proposition d'amendement n'est pas acceptée nous ne soutiendrons pas la proposition au rabais de la gauche, et nous soutiendrons encore moins l'amendement du Parti démocrate-chrétien pour une réduction limitée à une seule et unique journée dans l'année. (*Exclamations et applaudissements.*)

Une voix. Petit, petit!

M. Vincent Schaller. Cet amendement du Parti démocrate-chrétien est une offense pour les femmes de la ville de Genève. Je vous invite donc à le rejeter et à plutôt voter la proposition de l'Union démocratique du centre qui demande une réduction permanente de 35% pour une réelle promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je repasse la parole à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour revenir aux propos de M^{me} Rouillet... (*Brouhaha à proximité de l'oratrice.*) Alain... (*Le président sonne la cloche.*) Pour revenir aux propos de M^{me} Rouillet concernant les difficultés de contrôler les cartes «égalité femme/homme -20%», je voudrais simplement rappeler que nous présentons actuellement un certificat Covid qui se trouve sur notre téléphone ainsi qu'une pièce d'identité à peu près partout où nous allons! Alors, je ne vois pas où serait la difficulté d'avoir une carte de -20%, qui serait d'ailleurs certifiée comme une carte de transports publics, qui préciserait que nous sommes des femmes résidant en ville de Genève et que nous avons droit à une certaine réduction.

Je voudrais signaler ensuite que, depuis que je suis en politique – ce qui fait, comme chacun le sait, bientôt trente ans – les femmes de droite ont toujours été dans le déni des inégalités et des offenses qui leur sont faites. C'est comme si

ça n'existait pas! Elles trouvent toujours le moyen de dire: «Oui, mais ce n'est pas grave, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ça...» Eh bien, ce n'est pas vrai! Elles devraient quand même atterrir un jour et regarder la réalité en face.

A titre personnel, j'ai été harcelée par mon premier patron de stage, et ce n'était pas drôle. J'ai aussi été menacée de mort, ici, par un ancien conseiller municipal qui était membre de mon parti. Et au lieu de prendre les mesures qui s'imposaient, le chef de groupe, qui est toujours le chef de groupe, a simplement décidé de nous priver tous les deux d'assister aux caucus parce qu'il n'avait pas envie qu'il y ait des oppositions en leur sein.

Le président. Madame la conseillère municipale, restez dans le sujet!

M^{me} Danièle Magnin. Mais c'est inadmissible, Monsieur le président! Ce n'est pas normal qu'une femme soit menacée et que personne ne réagisse! Et c'est exactement à cela que correspond le symbolisme consistant à dire: «Je suis une femme, on n'a pas le droit de me traiter de façon inégale, on n'a pas le droit de me payer moins que ce que vaut mon salaire.» Comme avocate, c'est le même tarif que celui des avocats, c'est égal. Mais pour toutes les autres, ce n'est pas normal, et ça fait partie de la conception globale de ce qu'est la femme, du rôle de la femme, etc. C'est pour ça que nous voulons que l'on nous montre une différence dans la manière dont on nous traite. Même si personne ne se servait de cette carte-là, même si les femmes aisées ne devaient jamais la demander, c'est important qu'on le sache.

Je voudrais aborder encore un point... Quelqu'un a parlé précédemment des femmes seules avec des enfants. Mais pourquoi sont-elles seules avec des enfants? Parce qu'il y a quelque part un mec démissionnaire d'une façon ou d'une autre! (*Applaudissements.*) Vous croyez que je ne les vois pas, tous ces bonshommes qui se défilent au niveau financier, Mesdames et Messieurs? Ils se défilent pendant la procédure pour fixer la contribution d'entretien et, ensuite, ils se défilent en partant par exemple à l'étranger, où ils deviennent impossibles à joindre. Voilà, on en est arrivés à ça. Eh bien, ça doit cesser! C'est pour toutes ces raisons que j'ai signé le projet de délibération PRD-221 quand il m'a été soumis.

Je rappelle que les femmes grecques avaient trouvé un bon moyen pour que les hommes arrêtent de se comporter de façon violente. C'est décrit par... Pardonnez-moi, je ne me rappelle plus l'auteur... Etait-ce Aristophane? (*Des membres du Conseil municipal le confirment.*) Voilà, c'est lui... dans la célèbre pièce *Lysistrata* que l'on joue encore de nos jours. Quand on ennuie les femmes, elles ont un moyen très simple: elles cessent de dire oui... Elles pourraient aussi cesser de faire plus que leur part du ménage. Elles pourraient dire: «Non, cette semaine, ce

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

n'est pas moi, c'est toi.» Malheureusement, elles ne le font pas. Et j'encourage aussi les mamans de jeunes filles à les inscrire à des cours de self-défense si elles ne l'ont pas fait pour elles-mêmes.

Voilà, je voterai donc cela, même si mon chef de groupe va essayer de me maltraiter à la sortie... (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Ça, ce sont vos affaires internes! (*Remarque de M^{me} Magnin.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais oui, c'est ça!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je voulais intervenir uniquement sur le but de notre amendement, mais je suis tellement choquée par certains propos qui viennent d'être tenus que je veux les aborder. Je suis encore sans voix, d'ailleurs! Entendre un préopinant du Mouvement citoyens genevois comparer le féminicide à des bobos, voilà qui est des plus choquants. Ça montre le peu de cas que certains hommes font de la vie d'une femme et aussi que la femme est une non-valeur pour eux. Parce qu'un féminicide, c'est une mort, c'est une atteinte grave à quelqu'un! Il est donc totalement indigne et intolérable d'entendre de tels propos dans cette enceinte. (*Applaudissements.*) A un autre niveau...

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Laurence Corpataux. ... j'ai encore deux choses... L'amendement très sarcastique de mon préopinant demandant 35% de réduction fausse totalement le sens de cette motion. Les 20% sont liés à l'inégalité salariale, le fameux taux qui manque. Ce n'est pas juste un taux moyen tombé d'un calcul, comme l'a fait ce fameux préopinant qui nie aussi une réalité. Je pense que cela dévalorise totalement cette action, qui est donc symbolique. Ce sont des propositions qui veulent juste la piétiner.

Au départ, je voulais simplement parler du but de l'amendement Vert qui demandait que la durée de cette action passe d'une année à un mois. Le but était justement de visibiliser au plus cette problématique de l'inégalité salariale puisque, si l'action se déroule toute l'année, on va la faire une fois et puis on ne va plus en parler, alors que, si elle revient chaque année pendant un mois, la commune doit communiquer chaque année au minimum une fois sur cette inégalité

salariale, bien que nous espérons qu'elle le fasse plus. C'est cela qui est derrière cet amendement-ci, mais nous comprendrons très bien que l'Alternative ne le soutienne pas.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste à passer la parole à M. Daniel Sormanni et à M. le conseiller administratif Gomez. Monsieur Sormanni, à vous la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne dirai que trois mots... Qu'on puisse discuter de ce projet de délibération PRD-221 transformé en motion, c'est une chose. Mais on a parlé de l'inégalité salariale, qui est un scandale, je l'ai dit tout à l'heure. Or, ça n'a strictement rien à voir avec la motion, qui ne va pas y changer quoi que ce soit, malheureusement! Ce n'est qu'un symbole à deux balles qui ne vaut rien du tout! Et qu'on en vienne à parler aussi de ces horribles hommes qui frappent leur femme ou des féminicides... Expliquez-moi le rapport, Mesdames et Messieurs! Il n'y en a aucun! Strictement aucun! Je condamne évidemment avec la plus grande fermeté toutes les violences faites aux femmes et les féminicides – et le Mouvement citoyens genevois fait de même. Mais ne les associez pas à ce symbole ni à l'inégalité salariale! Ça n'a juste rien à voir!

Vous voulez que les citoyens comprennent que vous êtes les plus beaux, les plus gentils, et vous voulez donner des leçons de morale à tout le monde? Non! Vous vous trompez complètement! Voilà ce que je voulais quand même dire en conclusion. Nous ne pourrions pas soutenir cette motion, mais nous condamnons l'inégalité salariale, toutes les violences faites aux femmes et évidemment aussi les féminicides. Je ne comprends pas le lien que vous voulez faire avec la motion – enfin, je le comprends indirectement... C'est de nouveau de la propagande politique à deux balles qui ne vous honore pas!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, pour ce long débat, qui dénote bien la préoccupation, la sensibilité sur les questions de société, sur les questions de genre, sur les questions d'inégalités. Ce débat dont la teneur a parfois été un peu inégale mais qui a comporté des interventions hautement intéressantes mérite quand même un certain nombre d'éclaircissements.

Ce texte, on l'a dit, a été déposé dans un contexte bien particulier, celui du 14 juin 2019. A ce moment-là, effectivement, on a sorti cette étude (*ndlr: analyse LOGIB sur l'égalité salariale*) utilisant ce symbole! Le symbole, Mesdames et Messieurs, c'est important. Je ne déprécierais pas la question des symboles. Le

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

combat des travailleurs et des travailleuses, c'est tous les jours, le symbole, c'est le 1^{er} mai; le combat des femmes, c'est tous les jours... Il y a un certain nombre de symboles, comme le 8 mars par exemple, qui méritent d'être soulignés. Et cette étude démontre que l'inégalité fondamentale, l'inégalité salariale, perdure dans notre pays.

Je comprends très bien l'indignation que cela a suscitée et qui a mené à ce projet de délibération transformé en motion. Il n'y a qu'à voir cette sensibilité qui a traversé et qui traverse encore l'ensemble des forces politiques. Ont signé quasiment tous les partis qui étaient à ce moment-là au sein du Conseil municipal, sauf l'Union démocratique du centre, mais parce que l'Union démocratique du centre n'avait pas de femmes à l'époque dans ses rangs. (*Remarque de M. Holenweg.*) Je suis persuadé qu'aujourd'hui M^{me} Bertinat aurait signé cet objet. Cela étant, tous les partis politiques l'ont signé, y compris le Parti libéral-radical – une femme libérale-radical a signé ce projet de délibération. Il y avait de quoi être indigné, il y a de quoi être indigné.

Sur le fond de la problématique de cette inégalité... L'égalité est pourtant ancrée, marquée dans nos lois, dans notre Constitution; vous l'avez très bien dit, Madame – je vous en félicite – c'était clair, c'était engageant. Pourtant, encore aujourd'hui, cette égalité ou le combat même, le chemin pour cette égalité est à peine entamé. On le voit à travers les signatures et la participation de toute femme et homme politiques, de toute femme citoyenne et de tout homme citoyen, quel que soit son courant politique, à cette grève historique. Même des conseillères municipales libérales-radicales qui aujourd'hui combattent ce texte y ont participé; elles l'ont déclaré. Ce chemin fait des petits pas. Ils sont encore aujourd'hui trop timides et trop timorés et le Conseil administratif en convient évidemment.

Attachons-nous au fond de cette motion et de la problématique des inégalités entre hommes et femmes que ce texte soulève. La Ville de Genève a fait un choix et il s'inscrit de longue date dans ses politiques publiques. Ce n'est en effet pas seulement ce nouveau Conseil administratif qui le mène; c'était déjà les précédents. Cela étant, c'est vrai que, plutôt que d'octroyer des rabais à l'entrée des infrastructures, le Conseil administratif travaille sur des incitations au public féminin afin qu'il participe par exemple aux activités culturelles et surtout sportives. Vous avez voté lors du budget 2020 – nous vous en remercions – une subvention de 200 000 francs pour favoriser le sport féminin. Eh bien, à travers ce type de mesure, je pense que plus de femmes participeront non seulement aux activités sportives, mais qu'elles en seront les acteurs. (*Remarque.*) Actrices! On a encore beaucoup de mal... Oui, actrices.

Du reste, je tiens à le souligner, les personnalités qui ont été citées sont des personnalités masculines. Et pourtant, je m'en excuse – vous aviez raison, Madame –, il y a bien des personnalités féminines qu'on aurait pu citer. La plus

fameuse, évidemment, mais il y en a bien d'autres, c'est Louise Michel. On cite rarement Louise Michel alors qu'elle a été l'une des personnalités de la Commune de Paris. M. Holenweg connaît bien cette période, il était en train de naître à ce moment-là... (*Rires. Remarque de M. Holenweg.*)

Le président. Monsieur Holenweg, n'oubliez pas le masque...

M. Pascal Holenweg (S). A mon âge, Monsieur le président, on n'a plus besoin de masque! (*Rires.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mais cela dénote quelque chose, Mesdames et Messieurs: le travail de fond que nous avons à accomplir. Et quand nous nous opposons à un moment donné à la féminisation des noms de rues – je m'adresse principalement au Parti libéral-radical qui combat cette question-là – nous ne contribuons pas à ce combat pour l'égalité auquel vous avez pourtant participé à un moment donné de votre vie politique. C'est ce travail de fond que le Conseil administratif souhaite mener et renforcer de son côté. Encore une fois pour être très clair, les rabais sur les infrastructures, c'est un geste qui est symbolique et politique, vous l'avez dit vous-même, car le travail de fond se fait sur l'autre secteur; il doit s'adresser directement au public féminin pour que ce dernier prenne une part active.

Aujourd'hui, nous constatons, Mesdames et Messieurs, que le public féminin participe aux activités culturelles. Là où nous voyons cependant la différence, c'est en fonction du niveau social. Je ne vais pas faire ici un cours à la Bourdieu sur le capital social, mais c'est là que nous devons mener le combat le plus fort. Et comment étendre la participation féminine dans notre société dans notre ville, y compris et surtout dans l'espace public?

Je voudrais peut-être encore rompre une lance malgré tout en faveur de la motion. Certains ont dit que c'était de la morale, de la philosophie... Non, c'est profondément politique. Vous vous êtes inscrits d'une manière ou d'une autre sur votre souhait d'aller à un moment ou à un autre vers l'égalité. Vous n'êtes pas forcément toutes et tous d'accord sur le chemin et le rythme pour y parvenir, mais ce texte, je tiens à le dire – je tiens à féliciter celles et ceux qui l'ont élaboré –, est un texte qui est non pas moraliste, non pas philosophique mais profondément politique. Et donc, quand on dit que c'est discriminatoire...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller administratif... Malgré tout, c'est le règlement.

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Oui, je sais, mais vous reconnaîtrez, Monsieur le président, que nous avons écouté un tas de choses qui se sont dites pendant quasiment deux heures...

Le président. Je comprends parfaitement, mais vous avez dépassé le temps.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Donc accordez-moi quelques minutes supplémentaires. J'entends quand même dire – quand même... – que c'est discriminatoire. Ce texte n'est pas discriminatoire. La discrimination, nous la rencontrons parfois, c'est vrai, quand nous avons affaire à un certain nombre d'injustices. Et c'est cela que ce texte met en avant: c'est l'injustice dont sont victimes les femmes. Nous le faisons régulièrement savoir, Mesdames et Messieurs: réduction pour l'AVS, réduction fiscale pour un certain nombre d'entreprises internationales, bien que ce soit réglé maintenant. Ça se fait quand nous souhaitons favoriser à un moment donné ou à un autre une politique publique.

Voilà, Mesdames et Messieurs. La position du Conseil administratif sur la question, c'est de travailler sur le fond. Le fond, c'est bien entendu la Semaine de l'égalité, c'est le plan d'action, l'objectif «zéro sexisme dans ma ville», qui pour nous est extrêmement important, c'est de favoriser les organisations sportives féminines, c'est d'aboutir à un moment donné à un budget sensible au genre pour mettre en avant le fait que nous devons renforcer encore plus les aides aux organisations féminines. Et puis c'est l'espace public, la féminisation de l'espace public, par exemple la féminisation des noms de rue.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la position du Conseil administratif. Maintenant, vous voterez ou vous ne voterez pas les amendements... Contrairement à ce qui a été dit, nous prenons en compte d'une manière ou d'une autre les motions qui sont votées. Nous le faisons toujours. Nous analyserons si cette motion passe telle quelle. Evidemment nous reviendrons auprès de ce plénum avec un certain nombre de propositions.

Deuxième débat

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Je vous rappelle juste que ce projet de délibération a été transformé en motion, dont vous trouvez le texte en page 9 du rapport PRD-221 A. Je fais voter les amendements que nous avons reçus, que vous avez reçus aussi par voie électronique. (*Brouhaha.*)

M. Pascal Holenweg (S). On doit valider la transformation en motion...

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On ne peut pas défendre les amendements?

Le président. La commission des finances a transformé ce projet de délibération en motion. Par voie de conséquence, il est considéré comme étant une motion aujourd'hui. Je vous lis le premier amendement du Centre: «Le champ d'application de cette mesure trouvera sa place lors d'événements consacrés à l'égalité entre femmes et hommes, aux droits de la femme, ainsi que pendant les journées du Matrimoine.»

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On ne peut donc rien dire sur les amendements?
(*Brouhaha.*)

Mis aux voix, le premier amendement du Centre est refusé par 59 non contre 11 oui.

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). On ne peut pas défendre les amendements?

Le président. Monsieur le conseiller municipal, oui, vous avez le droit de défendre l'amendement, mais j'estime que vous l'avez présenté en long et en large. Maintenant il vous appartient de le voter, mais je peux vous donner la parole, il n'y a pas de problème...

Je vous lis le deuxième amendement du Centre: «Cette carte «égalité femmes/hommes» de -20% est validée dans une période définie, telle qu'une fois par mois, à l'instar des musées genevois proposant la gratuité les premiers dimanches.»
(*Brouhaha.*) Ce deuxième amendement est présenté par le Centre.

Mis aux voix, le deuxième amendement du Centre est refusé par 58 non contre 10 oui (2 abstentions).

(Le président relit les autres amendements présentés par leurs auteurs.)

Mis aux voix, le premier amendement de M^{me} Khamis Vannini est accepté par 42 oui contre 29 non (1 abstention).

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs
culturels et sportifs pour les femmes

Mis aux voix, le deuxième amendement de M^{me} Khamis Vannini est refusé par 38 non contre 31 oui (3 abstentions).

Le président. Je cède la parole à M^{me} Michèle Roulet pour qu'elle présente son amendement.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ecoutez, l'amendement que nous avons voulu déposer ne demandait aucune carte, aucune tâche administrative supplémentaire. Pas de carte, pas de discrimination... On voulait juste dire que, le 8 mars, comme symbole, Journée de la femme, tous les musées, tous les événements sportifs pourraient être gratuits pour toutes les femmes. Il n'y aurait même pas besoin de demander si elles viennent de la Ville de Genève ou pas. On pourrait espérer qu'elles amènent peut-être aussi leurs compagnons, leurs maris, leurs enfants et qu'il y ait peut-être ainsi des recettes supplémentaires ce jour-là. Mais apparemment ça n'aura aucune validité puisque vous avez déjà accepté, je crois, l'amendement qui demande que l'action se déploie pendant tout le mois de mars. (*Ndlr: cet amendement-ci a été refusé.*)

Une voix. Celui-ci est plus éloigné. Normalement, ça annule tout!

M^{me} Michèle Roulet. Ah d'accord... Donc le nôtre est un amendement général qu'on peut peut-être entendre alors. Il demande ceci:

Projet d'amendement

«La Ville accorde la gratuité à toutes les femmes pour les entrées des activités culturelles et sportives le 8 mars, Journée de la femme.»

Symboliquement, on offre la gratuité mais sans qu'il y ait tout ce tralala administratif qui coûte très cher.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Roulet est refusé par 50 non contre 18 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Schaller est refusé par 48 non contre 12 oui (8 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 24 non.
(*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION M-1665

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs et centres de loisirs de la Ville tant que l'égalité entre hommes et femmes n'est pas réalisée, selon les statistiques officielles à Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 508 400 francs destiné à la poursuite et la finalisation des études pour la rénovation de la crèche de la Madeleine, située rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité (PR-1457 A)¹.

M. Daniel Dany Pastore, président de la commission des travaux et des constructions (MCG). C'est un vieux projet qu'en tant que président j'ai ressorti de la poussière sous les multiples dossiers. Nous sommes allés visiter cette crèche, qui est presque je crois l'une des plus vieilles de la ville de Genève, et il est clair qu'il y a besoin de la retaper. Le prix n'est pas excessif. Il n'y a même pas besoin de débattre pendant des heures. Ça a été visité, contrôlé, pesé... La commission, tous partis confondus, a trouvé qu'il fallait le faire. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que le blabla ne sert à rien; je parle en ce moment dans le vide... Nous allons tous voter oui et puis c'est terminé, on passe à autre chose. Merci beaucoup de votre attention.

¹ «Mémorial 178^e année»: Proposition, 6311.

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

M^{me} Uzma Khamis Vannini, rapporteuse (Ve). Que dire après tant de sagesse? Juste peut-être préciser qu'il s'agit d'un projet de rénovation de la crèche de la Madeleine, qui avait été une école enfantine, puis une bibliothèque dans les années 1990 et qui a été transformée en garderie.

Un premier projet demandait un crédit de 400 000 francs. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts et la situation du bâtiment s'est particulièrement péjorée. C'est bien pour ça qu'il faut faire un travail de toute urgence, et c'est dans ce cadre-là que nous avons étudié ce projet. Il s'agit de terminer les études pour lancer le projet de réalisation. C'est effectivement assez urgent parce que le but de l'histoire, c'est que nous ne nous retrouvions pas sans crèche pour certains enfants.

Ça va se faire en parallèle avec la réalisation de la crèche au 54, route de Frontenex, qui va débiter cet été. Au lieu de faire venir de nouveaux enfants, nous allons profiter d'y mettre les enfants qui étaient à la Madeleine pour pouvoir rénover cette dernière avant de les y réintégrer. Enfin, peut-être pas les mêmes, puisque le temps que les travaux se fassent ils n'auront peut-être plus besoin de crèche... Cela nous permettra en tout cas de pouvoir récupérer les places qui sont nécessaires à la Madeleine.

Très rapidement... Durant les travaux de commission, quelques questions ont été posées, notamment si c'était possible d'installer des panneaux solaires. C'est un bâtiment de la Vieille-Ville... On nous a expliqué que c'était difficile de poser des panneaux solaires surtout que les surfaces sont très irrégulières et très petites. On a étudié cela et, chose très positive, ce n'est pas parce que ce sont des bâtiments de la Vieille-Ville qu'on ne peut pas poser de panneaux solaires. Cela étant, dans ce cas particulier, on nous a dit que c'était plus difficile de le faire compte tenu de l'exiguïté du terrain.

Une autre question concernait les premières esquisses... Pourquoi est-ce que tout d'un coup on est passé de 400 000 francs à une somme beaucoup plus importante maintenant? C'est que, comme je vous l'expliquais, le bâtiment s'est entre-temps particulièrement dégradé et les normes des crèches ont également évolué; elles sont beaucoup plus exigeantes aujourd'hui. C'est pourquoi il y a un crédit beaucoup plus élevé.

Enfin, sur proposition d'un commissaire Vert, la commission a voté à l'unanimité de tout faire pour ne pas recourir au gaz comme solution intermédiaire entre le moment où l'on devra remplacer l'actuelle chaudière à mazout et celui où l'on raccordera le bâtiment au réseau de chaleur. Bien évidemment, après visite sur place, la commission, à l'unanimité, a soutenu cette proposition. Elle vous invite, tout comme nous les Verts, à voter oui.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Ecoutez, on n'a pas vraiment d'explication! OK, on veut rénover la Madeleine mais, d'après ce que j'ai compris, il y avait un crédit d'étude d'environ 400 000 francs et on passe, sans vraiment nous donner d'explication, à un crédit d'étude de 908 000 francs, donc à un crédit d'étude qui double. Ce n'est pas anodin, ce n'est pas quelques milliers de francs en plus ou un complément de crédit d'études; c'est un doublement, donc c'est un changement de programme.

Je connais très bien la crèche et le bâtiment de la Madeleine. J'aimerais avoir un peu plus d'explications. Je trouve que c'est un peu léger. A partir du moment où on a un million de francs de crédit d'étude, ça veut dire qu'on aura entre 10 et 15 millions de travaux. Ce n'est pas rien. Donc donnez-nous un peu d'explications, les membres de la commission des travaux et des constructions, car ça me paraît tout ce qu'il y a de plus léger et un peu incompréhensible.

Une fois de plus, la Ville de Genève – et je suis bien placé pour le savoir – fait un peu des crèches de luxe. C'est parfaitement faux de dire que les normes ont évolué. Elles n'ont pas changé depuis des années, donc il n'y a pas de raison que le projet passe subitement de 5 millions à 10 millions de francs de crédit à la fin. Donnez-nous un peu plus d'explications, merci, les membres de la commission des travaux et des constructions. Je suis très sceptique par rapport à ce crédit d'étude qui est beaucoup trop élevé.

M. Timothée Fontolliet (S). Je serai assez rapide car, en effet cet objet est urgent mais aussi parce qu'il serait théoriquement à traiter sans débat, selon notre règlement, puisqu'il a unanimement été accepté par la commission. Cela étant, pour répondre aux interrogations de mon préopinant, j'aimerais bien repréciser la question des délais. Les premières études ont été demandées il y a plus dix ans, et c'est bien précisé que c'est en raison de la difficulté de reloger les enfants pendant les travaux qu'aucune solution n'a été trouvée – ça s'est avéré impossible durant toutes ces années – et c'est cela qui a retardé les études et donc évidemment les travaux qui vont avec.

Le bâtiment est très ancien et, en l'occurrence, pendant plus d'une décennie, il s'est encore abîmé. Il a besoin d'un peu plus de rénovation. Les travaux seront donc plus conséquents et le crédit d'étude aussi. Durant ces dix ans, il y a eu des problèmes et, à la suite par exemple de la réparation urgente de la cheminée, le bâtiment a dû fermer pendant plus de deux semaines d'affilée. Bref, différents problèmes se sont ajoutés à ce qui existait il y a plus de dix ans lorsque les premières études avaient été demandées, ce qui fait que le crédit d'étude actuel a été augmenté. J'espère que ça répondra à vos interrogations.

Proposition: rénovation de la crèche de la Madeleine

Le Parti socialiste, comme l'ensemble de la commission et des partis membres de la commission des travaux et des constructions, valide cet objet et demande que ce soit fait le plus rapidement possible pour que nos chers enfants au centre-ville puissent trouver une crèche qui corresponde à leurs besoins et qui soit aux normes actuelles.

Le président. Mesdames et Messieurs, afin de rafraichir un peu l'atmosphère, nous allons ouvrir les fenêtres. Ne vous étonnez pas si un courant d'air traverse vos têtes.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je vais être décoiffée, Monsieur le président!

Le président. On va vous commander un coiffeur, Madame la maire... Je cède la parole à M^{me} Corinne Bonnet-Mérier.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Merci, Monsieur le président. Comme on l'a rappelé, et je vais faire très court, les exigences légales en matière de sécurité et d'énergie se sont effectivement passablement renforcées (*remarque*) et c'est pour ça qu'il est important de voter ce crédit supplémentaire. Il est important que l'on puisse accueillir et les enfants et le personnel de la crèche en toute sécurité et dans les meilleures conditions. Je vous demande donc d'accepter cet objet à l'unanimité comme nous l'avons fait en commission.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). La proposition a été déposée avec tous les détails. Il faut bien comprendre que ce qu'on ne rénove pas ni n'entretient se dégrade plus vite et davantage. Là, ce qui est passablement dégradé, ce sont la toiture, les façades et les installations techniques. Je comprends votre préoccupation – vous transmettez, Monsieur le président – à M. Sormanni, et c'était d'ailleurs l'une des premières questions que la commission avait posées lors de l'audition. Nous avons eu une réponse parfaitement claire et détaillée et nous avons pu aller constater nous-mêmes sur place que tel était bien le cas. C'est pour ça que nous avons soutenu cette proposition à l'unanimité.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ecoutez, mes collègues qui sont tous aux travaux ont très bien compris la situation, mais je vais rassurer les quelques personnes qui seraient réticentes.

Le premier crédit d'étude remonte – allez, on va le dire, à la Saint-Glinglin – alors évidemment... Je vous rappelle quand même que Genève est la quatrième ville la plus chère d'Europe et qu'on n'a rien de bon marché, que ce soit le pain ou la rénovation d'un bâtiment. Il faut refaire la toiture... Une fois qu'on enlève la vieille tôle – et je parle en tant que super-professionnel parce que là je suis vraiment dans mon domaine – eh bien, il faudra changer les planches qui sont dessous. On a largement pu le constater depuis l'intérieur du grenier. Il y a quelques poutres maîtresses qui sont immenses; elles font plus de 40 cm de largeur. Et puis alors, l'intérieur est en vieille catelles, en linoléum et en bois. On ne parle pas de faire une salle de plaisance, on parle de faire une crèche pour des petits enfants. Or, depuis les dix ou quinze ans que le truc a démarré, donc ce projet de travaux, les normes de sécurité et les exigences n'ont pas doublé, elles ont quadruplé. (*Remarque.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas vrai.

M. Daniel Dany Pastore. Alors tout ça, c'est à discuter, à réfléchir, mais la plomberie est à refaire, la chaufferie aussi et j'en passe. Voilà, j'espère que vous êtes rassurés. Une commission entière s'est quand même déplacée et a tout contrôlé. (*Remarque.*)

M. Daniel Sormanni. C'est cher!

M. Daniel Dany Pastore. C'est cher, je suis d'accord avec vous. C'est clair que c'est cher mais c'est pour le futur... On est bien là en «politique» entre guillemets, bien que, ce mot, je ne l'aime pas beaucoup. La politique, c'est vraiment... Bref, passons... On n'est pas là pour nous, on est là pour les petits, pour les générations futures! On ne va pas retaper un bâtiment pour cinq ou dix ans! On va quand même le faire pour une centaine d'années, comme il avait été fait précédemment. Et justement, il a plus cent ans. Cela veut dire que maintenant il est vraiment... Et en plus, avant c'était une école, alors voyez... Il y a quand même des différences entre une école et une crèche! Donc je reviens à ce que j'ai dit, on vote et puis c'est bon, on passe à autre chose! Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Sormanni. C'était déjà une crèche!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole à M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas vous surprendre après tout ce qui vient d'être dit en disant que l'Union démocratique du centre va accepter cette proposition.

En revanche j'aimerais revenir sur les raisons pour lesquelles rien ne s'est passé depuis le vote du premier crédit en 2010. La raison en est qu'on n'a tout simplement pas pu fermer cette crèche sans trouver une autre crèche où faire aller les enfants. Il n'y en avait malheureusement aucune à proximité. Ce n'est que maintenant qu'on a pu trouver une solution avec la nouvelle crèche qui va ouvrir à la route de Frontenex. Les enfants qui allaient jusqu'à maintenant à la crèche de la Madeleine devront aller à la crèche de la route de Frontenex et, comme vous le savez tous, ce n'est pas juste à côté. On parle souvent de la problématique, pour les parents, d'amener leurs enfants en voiture... Comment va-t-on faire si les enfants doivent aller si loin pour aller en crèche?

Au sujet de l'augmentation des prix, ça déjà été dit, le bâtiment est vraiment très dégradé, comme nous avons pu le constater en allant sur place. La chaufferie a même dû être remplacée en urgence en 2021. Je le répète donc, l'Union démocratique du centre va soutenir cette proposition.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne pensais pas intervenir ce soir sur cette proposition, tant le président de la commission et surtout M^{me} Uzma Khamis Vannini, rapporteuse sur cet objet, ont su expliquer et donner les détails nécessaires pour convaincre l'ensemble de ce Conseil municipal, sinon déjà dans leurs caucus respectifs, à tout le moins durant ce moment de séance plénière, de voter en faveur de ce crédit complémentaire qui vous est demandé par le Conseil administratif.

Je ne vais pas revenir sur les détails parce qu'ils ont été extrêmement bien rapportés et relatés mais il subsiste un ou des esprits chagrins à qui j'ai envie de répondre ceci. Vous pouvez contester le montant des prix pratiqués en ville de Genève, celles et ceux qui estiment que c'est trop cher puisqu'il est fait un ratio sur le crédit de réalisation qui vous arrivera lorsque les études seront terminées. Eh bien, vous assisterez aux travaux de commission et ferez le nécessaire pour diminuer ce crédit de réalisation. Cela étant, je crois qu'à ce stade ce n'est pas très utile.

Il faut terminer les études par respect pour le patrimoine que nous avons et surtout, comme ça a été très bien expliqué, parce qu'il s'agit de crèche et de placement d'enfants en crèche, parce qu'il s'agit d'avoir des places de crèche supplémentaires pour les enfants qui vivent en ville de Genève et surtout à Genève-Cité, c'est-à-dire dans la Vieille-Ville.

C'est une demande de votre Conseil municipal d'augmenter les places de crèche. Le département que je préside a à cœur de répondre aux demandes à la

fois du département de la cohésion sociale et de la solidarité – du Service de la petite enfance – et de ce Conseil municipal. Nous faisons l'impossible pour y arriver. Ça a été très bien expliqué par la rapporteuse sur cet objet et le président de la commission, nous essayons d'éviter de diminuer les places ou d'en perdre en permettant aux enfants de la crèche de la Madeleine d'aller à Frontenex en attendant que la Madeleine soit rénovée. Je crois donc que chacun ici, à son niveau, fait de son mieux, et nous devons le reconnaître. Je vous remercie infiniment pour le précieux travail et l'attention qui a été portée par l'ensemble des commissaires aux travaux pour aller de l'avant sur les places supplémentaires que nous demandons au niveau des crèches en ville de Genève, et je vous remercie de voter ce crédit.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par l'unanimité (65 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 508 400 francs destiné à la poursuite et la finalisation des études pour la rénovation de la crèche de la Madeleine, située rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 508 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 400 000 francs du crédit d'étude voté le 11 décembre 2010 (proposition PR-807/2), soit un montant total de 908 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons maintenant à la catégorie des rapports traités sans débat, selon l'article 85 bis du règlement du Conseil municipal, et au point 16 de notre ordre du jour.

6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 février 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire» (M-1500 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie le 3 décembre 2020 sous la présidence de M. Didier Lyon et les 7 et 14 octobre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes des séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le développement harmonieux de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale sont au cœur de l'initiative populaire sur l'accueil à journée continue plébiscitée par plus de 80% de la population en 2010 et de la loi sur l'accueil à journée continue adoptée en 2019.

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2724.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

Couplée à l'augmentation du nombre d'élèves à l'enseignement primaire ces dernières années, la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes a généré une forte demande de fréquentation du parascolaire en ville: près de 6500 enfants sont désormais accueillis à midi, soit 2000 enfants de plus qu'en 2012!

Plus de deux enfants sur trois sont accueillis au moins un jour par semaine le midi et près d'un enfant sur deux est accueilli au moins un jour par semaine le soir avec un doublement du taux de fréquentation depuis 2005. La croissance des besoins va continuer et la Ville n'aura pas d'autre choix que de faire face à cette charge financière dynamique.

A Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure cette mission essentielle à la cohésion, à l'inclusion et au vivre-ensemble en délivrant les prestations d'animation destinées aux élèves de l'enseignement primaire qui fréquentent, au sein de leur école, le parascolaire le matin de 7 h à 8 h, le midi entre 11 h 30 et 13 h 30 et le soir après l'école entre 16 h et 18 h; pour un élève, cela peut représenter jusqu'à 50% de la journée passée dans l'enceinte de l'école.

Les repas sont de la responsabilité des communes et gérés par celles-ci ou par les associations de cuisines et restaurants scolaires. Des activités découverte le soir sont en sus déployées dans près de la moitié des écoles de la Ville pour un élève sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent, les familles aspirent à disposer de solutions de prise en charge de qualité et adaptées aux mutations profondes de l'organisation familiale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a accepté en 2018 un crédit de 2,8 millions pour la réorganisation de la restauration scolaire et la rénovation des infrastructures. Il est effectivement essentiel que la Ville garantisse la qualité des prestations et l'égalité de traitement entre élèves. Quant aux équipes parascolaires, elles sont garantes du bon fonctionnement du dispositif; le travail exigeant et indispensable qu'elles assurent au quotidien doit être salué.

Le succès du vivre-ensemble dépend de la capacité de nos institutions à former et à éduquer notre jeunesse en favorisant l'apprentissage, la connaissance et l'ouverture. Les activités parascolaires doivent contribuer au développement harmonieux de nos enfants dans un cadre sécurisant, mais elles ont aussi pour objectif de compléter les missions éducatives des familles et de l'école.

Si les structures parascolaires font le maximum avec les ressources dont elles disposent, nous sommes convaincus que les changements sociétaux imposent de nouvelles actions qui sont à la mesure des préoccupations des familles.

Cette motion propose d'agir sur le dispositif existant à trois niveaux.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

Premièrement, elle vise à mettre en place des activités diversifiées et de qualité pour soutenir le développement de la jeunesse en généralisant dans l'ensemble des écoles primaires de la ville les Ateliers Découverte, qui aujourd'hui ne sont disponibles que dans une école sur deux.

Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer gratuitement une vaste palette d'activités sportives et culturelles animées par des associations compétentes durant le temps parascolaire. Ils sont garants d'une cohésion sociale renforcée et du développement de compétences multiples chez les jeunes. La mise en œuvre de cette action aboutira à une égalité de traitement entre élèves fréquentant le parascolaire du soir et doit permettre de faciliter l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Deuxièmement, partant des constats du rapport d'évaluation de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», il s'agit d'accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier celui des plus petits. Les lieux de restauration sont souvent trop bruyants alors que la pause de midi doit être un moment serein qui favorise l'attention des élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Enfin, les équipes du parascolaire doivent être renforcées, notamment en augmentant à terme la proportion de personnel qualifié parmi les animateurs et animatrices. Malgré la complexité organisationnelle et l'enjeu financier de cette mesure qui implique l'ensemble des communes, une meilleure qualification du personnel face aux enfants est indispensable pour répondre aux enjeux d'intégration et d'éducation inscrits dans la loi sur l'accueil à journée continue.

Considérant:

- la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité;
- le rôle que doit jouer l'accueil à journée continue dans la prévention et l'intégration des élèves;
- la mission éducative de l'accueil à journée continue, complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires;
- la forte croissance du nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire ces dernières années;
- la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes;
- le succès des Ateliers Découverte, qui permettent à une partie des enfants fréquentant le parascolaire en ville de pratiquer des activités sportives et culturelles;
- que pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de près d'une école sur deux de la ville n'ont pas accès aux Ateliers Découverte;

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

- le rapport d'évaluation du 27 mars 2019 de la HEP Vaud intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», qui met en lumière des lieux de prise en charge trop bruyants pour les enfants;
- le personnel de terrain compétent mais pas suffisamment formé pour répondre aux exigences d'intégration et d'éducation prévues par la loi sur l'accueil à journée continue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;
- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d'adapter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Séance du 3 décembre 2020

Audition de M^{me} Amanda Ojalvo, motionnaire

M^{me} Ojalvo explique que l'on sait que la demande d'accueil au sein du GIAP est en augmentation, que la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est importante et que la collectivité doit y répondre. Genève vit un modèle structurel unique en Suisse romande, les autres cantons ont des éducateurs de la petite enfance ou de l'enfance selon le titre obtenu, mais à Genève ce sont la plupart du temps des animateurs et animatrices parascolaires qui n'ont pas forcément de qualification dans ce domaine ou des assistant-e-s socio-éducatifs. Il faudrait se demander comment changer les qualifications de diplômés. Un crédit de 2,8 millions de francs a été voté en 2018 pour la réorganisation de ce service et de ces structures. Les équipes sur le terrain sont garantes de la qualité du travail et de l'encadrement. Ce travail est louable, indispensable et exigeant. Elle précise que c'est un milieu où les femmes sont majoritairement représentées dans ces équipes d'accueil des enfants. Le système arrive à bout de souffle, c'est un milieu de travail relativement exigeant. Le nombre d'enfants augmente, leurs particularités et besoins spécifiques aussi mais les équipes d'encadrement n'augmentent

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

pas. L'objet central de cette motion vise donc des actions à trois niveaux: favoriser l'équité entre les écoles avec la mise en place d'ateliers qui viseraient à avoir un côté d'activité sociale durant la pause de midi; améliorer le cadre dans lequel les enfants évoluent, car il est souvent bruyant, mal adapté et dans des locaux vétustes; renforcer les équipes accueillantes en augmentant les quotas de diplômés sur un modèle inspiré du Canton de Vaud. Les invites transmettent l'idée que le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) avait déjà alloué 30 000 francs de budget dans son projet de budget 2021. Elle propose de les auditionner. Elle fait mention d'un rapport de la HEP sur les conditions des enfants qui leur donne la parole; elle suggère à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse d'en prendre connaissance ou de le demander au DCSS. Concernant le renforcement des équipes, elle conseille l'audition du GIAP avec l'ACG afin d'obtenir des chiffres précis et de savoir dans quelle mesure ils sont déjà en train de réfléchir à cette problématique.

Questions des commissaires

Une commissaire se réfère à la loi J 6 32 (cantonale) et aimerait savoir comment cette motion s'y inscrit. Le peuple a voté en faveur d'une initiative sur l'accueil à la journée continue, principe qui figure désormais dans la Constitution genevoise. Elle aimerait savoir si une disposition municipale particulière y faisait référence, si les motionnaires comptaient s'inscrire dans cette loi cantonale et comment elle voyait la collaboration des uns et des autres.

M^{me} Ojalvo ne peut pas répondre à la place du département. Le projet de motion visait à s'aligner sur le projet de loi afin de trouver un consensus. S'il fallait basculer sur un système scolaire en journée continue, il faudrait revoir le modèle. C'est l'ACG et le GIAP qui devraient voir comment le temps parascolaire devrait être intégré dans la grille horaire des élèves.

Ladite commissaire précise que son souci est que la Ville ne fasse pas le travail, seule, alors qu'une loi cantonale existe et qu'une répartition des tâches doit avoir lieu en conséquence.

Un commissaire demande si M^{me} Ojalvo pense à des services comme Pedibus, subventionnée par l'Etat de Genève, dans les solutions novatrices de la deuxième invite.

M^{me} Ojalvo répond qu'à son avis non. On parle de milliers d'enfants à accueillir. Ce n'est pas une solution viable, il faut renforcer le parascolaire et les équipes accueillantes. Cette invite parlait du confort des élèves car les plus jeunes ont encore besoin de faire la sieste ou de se reposer, mais les locaux parascolaires ne sont pas prévus pour ce genre de moments calmes. La deuxième invite prévoit cela et pas des alternatives ou des structures bénévoles qui ne répondent pas à ces besoins.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

Une commissaire aimerait savoir quelle est la part des personnes formées et non formées au GIAP.

M^{me} Ojalvo n'a pas les chiffres exacts. De source privée, elle sait que les quotas sont très bas, voire au strict minimum légal. Cela ne veut pas dire que les équipes ne sont pas de qualité car elles ont des compétences certaines, cela veut juste dire qu'elles n'ont pas le diplôme ES. Elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à auditionner le GIAP.

Un commissaire demande comment fonctionnent les Ateliers Découverte. Il aimerait savoir s'il est possible de s'inscrire d'une école à l'autre en fonction de l'intérêt pour les ateliers proposés.

M^{me} Ojalvo répond que toutes les écoles ne sont pas pourvues d'Ateliers Découverte. Le but de la motion est donc de généraliser la pratique. Elle ne pense pas qu'il soit réalisable de déplacer les élèves d'une école à l'autre selon la situation géographique. Elle ne voit pas comment déplacer un nombre conséquent d'enfants pour ces ateliers. Les Ateliers Découverte sont modulables à l'intérieur de chaque école en fonction de programmes et d'intentions pédagogiques définies.

Séance du 7 octobre 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Kitsos explique que la notion de parascolaire comprend à la fois l'accueil parascolaire (prestation d'encadrement collectif hors temps scolaire en fin d'après-midi) et le repas de midi. La Ville délègue cette compétence au GIAP dont elle préside le comité. Tout est décidé avec l'ensemble des communes et la Ville n'est pas majoritaire. Concernant les repas de midi, la Ville de Genève est directement responsable de la prestation mais le 80% en est confié aux associations de cuisines et restaurants scolaires et 20% à des sociétés de restauration. Historiquement, ces associations de restaurants scolaires sont présentes dans toutes les écoles mais certaines ont lâché leur mandat et la Ville de Genève a dû le reprendre en direct, en recourant à des sociétés de restauration. La grande difficulté du parascolaire est l'évolution démographique accompagnée de l'évolution urbaine et sociétale. La densification qui a eu lieu et se poursuit: le nombre d'enfants a augmenté de 15% depuis 2012 mais le parascolaire à midi de 41% et du soir de 59%. Cette différence s'explique par la demande des familles liée au fait que de plus en plus de femmes travaillent à temps plein, que les rythmes de travail soutenus ne permettent pas aux parents de prendre le temps d'organiser les repas de midi et qu'il est difficile de se loger à proximité de son lieu de travail. Cette augmentation annuelle de 6 à 8%

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

a lieu depuis plusieurs années. A Genève, l'accueil est inconditionnel, 52% des élèves scolarisés sont inscrits au GIAP (en France, le taux est à 75%). Le problème est donc qu'avant d'améliorer la qualité du parascolaire, il faut pouvoir maintenir la prestation, engager de nouvelles personnes et investir dans de nouveaux locaux pour répondre à l'augmentation de la demande. Le rapport de la HEP mentionné dans la motion met en avant la mise sous pression de l'ensemble de l'organisation liée à cette augmentation des besoins, ce qui a un impact sur la qualité de ces pauses pour les enfants. Celles-ci sont faites pour que les enfants se ressourcent et soient ensuite dans de bonnes conditions d'apprentissage l'après-midi, mais si ces pauses engendrent du stress, les conditions ne seront pas favorables. Bien que cette problématique soit importante, Genève est le seul canton où l'accueil parascolaire est une obligation constitutionnelle et la Ville doit répondre favorablement à toutes les demandes, ce qui est la priorité du département.

Les améliorations déjà réalisées par l'ECO sont:

- Les Ateliers Découverte, avec une petite augmentation budgétaire en 2021 qui permet au service de proposer des activités culturelles, environnementales, de sensibilisation aux médias et aux réseaux sociaux ou des activités sportives dans toutes les écoles et en collaboration avec le GIAP.
- Sur le confort des élèves, le Conseil municipal a voté des propositions en 2020, notamment l'installation de pavillons modulaires sur les sites de quatre écoles primaires qui permettent d'améliorer la qualité d'accueil des enfants. La transformation de logements de fonction en locaux parascolaires est aussi prévue dans 11 écoles. Enfin, une proposition prévoit la rénovation de sept cuisines de production et de 25 réfectoires d'ici à 2028 en tenant compte du confort, de l'isolation phonique, etc. De nouveaux réfectoires et locaux parascolaires ont été inaugurés récemment (Carré-Vert à la Jonction, Manège en Ville, etc.) où un grand soin architectural a été apporté pour assurer le bien-être des enfants.
- Concernant les équipes parascolaires, le GIAP a augmenté le nombre de responsables de secteur et d'animateurs et d'animatrices socio-éducatifs. La Ville dispose de 10 responsables de secteur à présent. Un renforcement de la formation continue a été mis en place au sein du GIAP. La difficulté en termes de formation est que les collaborateurs et collaboratrices du GIAP n'ont pas de diplôme spécifique, mais un CFC dans n'importe quel domaine et il y a un certain roulement en cours d'année qui fait que certaines personnes n'ont pas reçu la formation continue. Une autre difficulté liée à la formation est que l'on est dans une société qui a de la peine à contenir des formes de violence ou des problématiques comportementales qui s'expriment dans des lieux comme le parascolaire. Bien que cela n'ait jamais eu lieu pour le moment, si des problématiques ou des conflits émergent, un personnel formé pourrait prévenir ces situations ou les contenir. Mais la réalité budgétaire s'impose et ne permet

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

que d'augmenter les effectifs pour répondre à la demande et pas d'augmenter drastiquement la qualité des prestations.

- L'étude de la HEP a aussi mis en avant la nécessité de clarification des rôles entre le personnel du GIAP et le personnel de restauration. Le service a donc préconisé d'augmenter la dotation en personnel de restauration affecté à la distribution des repas. Et ce afin de distinguer les rôles et de permettre aux enfants de bénéficier d'un encadrement agréable durant la prise des repas. Si les animateurs et animatrices font le service, il n'y a au final ni qualité d'écoute ni échange approprié avec les enfants, ce qui génère du stress. Le nouveau règlement adopté en 2019 aborde le subventionnement des associations en clarifiant la mission des associations de restaurants scolaires. Les contrats de prestation sont en cours de co-construction avec les associations. Ce règlement donne trois possibilités à la Ville: déléguer aux associations avec un contrat de prestation, prendre la prestation en direct ou attribuer un mandat via un appel d'offres.

Concernant les budgets, celui de la restauration scolaire n'a pas changé depuis 2014 et le prix des repas facturé aux parents est de 7,50 francs depuis 2006. Un travail sur la politique tarifaire doit commencer et c'est le comité du GIAP qui s'en chargera. L'idée est de mettre en place différentes catégories en fonction de revenus et de scénarii. La Ville pourra ensuite profiter de ce travail immense pour revoir sa propre politique tarifaire. Enfin, le dernier enjeu touche à l'alimentation, qui doit être plus saine, plus locale et respectueuse de l'environnement. Il y a deux repas végétariens depuis la rentrée scolaire 2021. La question de l'agriculture biologique et locale est aussi explorée, mais elle générerait une augmentation de 500 000 francs qui n'ont pas pu être intégrés au budget 2022. Ce faisant, la Ville suivrait exactement la charte de l'alimentation et le département cherche les ressources budgétaires pour le mettre en place.

Questions des commissaires

Un commissaire fait référence à la mention de solutions novatrices dans la deuxième invite et demande si le département mène une réflexion sur un système de transport similaire à Pedibus en faisant recours à des associations qui travaillent avec les parents. Pour les repas il demande s'il y a une solution pour qu'une des solutions novatrices soit d'aider les parents à s'organiser entre eux pour nourrir les enfants à leur domicile à tour de rôle.

M^{me} Widmer répond que c'est une idée que le service a eue aussi. C'est un mode de prise en charge plus familial qui peut être adapté à certains enfants, mais si la Ville l'organise alors elle a une responsabilité juridique de la prise en charge des enfants. Un travail avait eu lieu avec les Unités d'action communautaire (UAC) pour suggérer cette solution aux parents, cela s'est fait mais sans

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

offrir de débouchés très importants. De plus, la tension pour trouver des solutions au quotidien pour plus de 6500 enfants ne laisse pas énormément de temps pour des réflexions sur ces solutions, aussi pertinentes soient-elles, qui ne s'adressent qu'à des petits groupes qui représentent une minorité.

M^{me} Kitsos estime que ce sont des bonnes idées qui peuvent être suggérées aux parents par le biais des antennes sociales de proximité sans que la Ville ne soit juridiquement responsable.

Une commissaire remarque que la troisième invite dit de renforcer les effectifs en augmentant la proportion de personnel qualifié. Elle demande si un coût sera généré par ce renforcement d'équipe. La quatrième invite dit d'adapter les budgets pour répondre aux besoins exprimés; elle demande si des chiffres sont disponibles.

M^{me} Kitsos répond que l'analyse des coûts pour du personnel qualifié n'a pas été effectuée. Elle pense que la proportion de personnel qualifié devrait en effet être augmentée, mais dans le contexte actuel les augmentations servent à répondre à la croissance démographique et à l'augmentation importante de la demande. Embaucher du personnel qualifié générerait des augmentations supplémentaires.

Ladite commissaire demande si chaque école a un Atelier Découverte et si les frais incombent à la Ville ou au GIAP.

M^{me} Widmer répond que c'est entièrement sur le budget de l'ECO. Le GIAP fournit toujours un animateur pour accompagner les enfants et prendre la responsabilité juridique.

La commissaire demande combien coûte un Atelier Découverte.

M^{me} Widmer répond qu'elle n'a pas de chiffre par atelier. Cela dépend des partenariats, des types d'activité, des lieux (organisé par une association, un musée, etc.) et du nombre d'animateurs nécessaires.

M^{me} Kitsos précise que le budget total est de 240 000 francs.

Une commissaire demande si les devoirs surveillés existent encore. Si cela n'existe plus elle demande si cela pourrait être mis en place sur base de bénévolat.

M^{me} Widmer répond que cela a été débattu dans le cadre de la loi sur l'accueil continu. Ce qui a été retenu est que c'est une compétence du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), pas du GIAP, qui ne dispose pas de personnel ou de bénévoles assez formés pour accompagner les enfants dans ce cadre spécifique. Néanmoins les enfants inscrits au GIAP peuvent se rendre aux devoirs surveillés et le DIP a néanmoins renforcé les études surveillées. Il y a par ailleurs toujours la possibilité pour les enfants d'étudier sur une base autonome dans des espaces dédiés.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

Un commissaire demande quelles étaient les raisons du désengagement des associations de restaurants scolaires.

M^{me} Widmer répond que le tissu associatif bénévole est plus fragile qu'avant et qu'il est très divers au niveau des restaurants scolaires. Il y a de vieilles associations centenaires, en général franc-maçonniques avec des bénévoles, des associations de parents d'élèves dont l'engagement des membres vit le temps de la scolarisation de leurs enfants, etc. Il s'agit d'un métier compliqué et la tâche est très lourde. Ces dernières années, le service a massivement professionnalisé certaines tâches, le personnel administratif est salarié par exemple. Si le comité a moins de charge, le poids reste cependant très lourd, les associations s'épuisent et sont confrontées à des difficultés pour trouver de nouveaux membres. Par ailleurs, le contexte est très cadré, entre les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, de gestion des ressources humaines, le volume financier, etc.; cela rend les choses très complexes et lourdes.

Un commissaire demande si les repas végétariens sont obligatoires ou si les enfants ont le choix.

M^{me} Widmer répond que deux repas par semaine sont végétariens. Un travail au niveau de l'équilibre nutritionnel a été réalisé ainsi qu'un travail sur le goût. Dans l'ensemble, les gens sont contents et les enfants ne font pas de remarques. Il y a eu très peu de retours négatifs. Mais c'est obligatoire. Les enfants végétariens n'ont par ailleurs pas d'alternative pour les deux autres repas, ils ne mangent que les légumes et les féculents.

Ledit commissaire demande s'il reste beaucoup d'associations de restaurants scolaires.

80%, répond M^{me} Kitsos.

Un commissaire demande ce que l'amélioration des goûters représente concrètement et quelle en est la plus-value.

M^{me} Kitsos répond que c'est une augmentation minime de 1 à 1,30 franc. Cela reste un très petit budget dont l'effet est augmenté par la volumétrie.

Ledit commissaire demande si c'est une amélioration qualitative.

M^{me} Kitsos répond que oui.

Un commissaire demande comment le département envisage l'avenir si les associations continuent de s'éroder.

M^{me} Kitsos répond que reprendre les restaurants scolaires n'est pas sa volonté. Tant que cela fonctionne, il n'est pas question de prendre les repas en ligne directe. Il y a une réflexion à mener, notamment au niveau de la transition écologique et des possibilités d'économies d'échelle, mais elle ne l'a pas encore entamée.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

M^{me} Widmer répond que le service travaille à la stabilisation et au soutien du tissu associatif au travers des contrats de prestation. Elle ne pense donc pas qu'il y aura d'érosion massive dans les prochaines années tant qu'il n'y a pas de changements juridiques ou administratifs majeurs. Un autre problème réside dans la production, car certaines associations ne produisent pas de repas. Une association qui ne produit pas achète à d'autres associations. Mais s'il fallait externaliser d'autres prestations, il faudrait revoir la structure dans son ensemble. Différents types de partenariats dépendent des volumes de commandes.

Une commissaire fait référence à la brochure comportant des menus végétariens. Elle demande dans quel cadre la brochure a été produite et auprès de qui elle a été diffusée.

M^{me} Kitsos répond que l'idée est que les enfants sont les meilleurs ambassadrices et ambassadeurs et, s'ils sont convaincus, ils feront de bons retours aux familles. Les brochures ont été distribuées à toutes et tous les élèves des écoles.

La présidente demande si l'augmentation de 6% d'accueil dans le parascolaire est égale à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes ou si elle est indépendante. Elle demande si le Covid et le télétravail ont eu un impact sur cette augmentation.

M^{me} Kitsos répond que l'augmentation de 6% est largement supérieure à l'augmentation démographique. Cette différence est explicable par la forte augmentation du temps de travail chez les femmes. Pendant l'année du Covid, une baisse du besoin parascolaire a été observée et ne se vérifie pas cette année a priori. Aucune étude n'a encore été menée, mais l'une des hypothèses est que les parents qui ont télétravaillé ou qui ont été confinés ont pris en charge leurs enfants à midi.

Séance du 14 octobre 2021

Vote

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote la motion M-1500.

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC) et 6 abstentions (3 Ve, 3 PLR), la motion est acceptée.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté sans opposition (49 oui et 18 abstentions).

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;
- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d'adapter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de la modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523) (PR-1413 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 8 septembre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, le 14 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Pérez, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

¹ «Mémorial 178^e année»: Proposition, 1025.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 18 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'article 4 alinéa 3 du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523) du 28 avril 2015 est modifié comme suit:

Article 4 alinéa 3 (nouvelle teneur)

Le nombre des employé-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit être au maximum de 50.

Séance du 14 septembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{mes} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, Corinne Taddeo, administratrice Fonds d'apprentissage, et de M. Romain Bischoff, responsable de l'entité formation

M. Gomez déclare que le Conseil administratif considère l'apprentissage comme une de ses principales priorités car il est une clé de la formation pour les jeunes.

Le système d'apprentissage de la Suisse est envié par de nombreux pays.

Un plan d'action a été déployé pour l'apprentissage en Ville de Genève afin d'augmenter le nombre d'apprentis, qui sont 76 actuellement, l'objectif est d'atteindre le nombre de 100 apprentis à l'horizon 2025.

M^{me} Barberis rappelle que cette modification règlementaire avait été proposée par le Conseil administratif en juin 2020, pendant la crise Covid-19, le traitement de cette proposition a donc pris du temps, ce qui s'explique par le contexte.

La modification porte sur un article, qui fait partie des articles de critères d'éligibilité des entreprises qui peuvent ou non prétendre à l'allocation du fonds d'apprentissage. Il s'agit de l'article 4, le règlement initial prévoit que le ratio d'apprentis doit s'élever à 10% des employés.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

Le département propose, suite à un rapport d'évaluation d'Evaluaanda, de simplifier le règlement en proposant de soutenir les entreprises éligibles sur les autres critères mais qui possèdent un maximum de 50 employés.

Le fonds d'apprentissage est le fruit d'une initiative populaire votée par le Conseil municipal en septembre 2012. Il a fallu attendre 2015 pour que le Conseil municipal puisse adopter le règlement qui le mettait en œuvre.

La mise en œuvre administrative de ce fonds a été confiée au Service Agenda 21, qui a donc eu quelques mois pour mettre en place tout le système d'allocations avec une validation des critères. Cette initiative a donc été annoncée officiellement en 2016.

L'article 13 du règlement du fonds prévoit une évaluation externe de ce dispositif afin de savoir si celui-ci permet d'atteindre son objectif auprès des petites à moyennes entreprises et si les montants à disposition et critères mis en place sont adéquats.

Ils ont également souhaité faire une évaluation plus qualitative menée par les entreprises afin de savoir si celles-ci bénéficiaient réellement de ce fonds et quels en étaient les avantages. Cette évaluation est portée à trois ans.

Un certain nombre de critères d'éligibilité sont fixés selon le règlement et sont relativement simples à comprendre.

L'entreprise doit se situer sur le territoire communal, le lieu de formation doit également se situer sur le territoire communal, le contrat pour lequel on alloue la somme doit être signé dans l'année en cours et un minimum de 10% d'apprentis est requis dans le personnel.

Ce dernier critère a été établi afin de s'assurer que l'on apporte de l'aide aux petites entreprises. Deux allocations différentes ont été mises en place. Celle touchant les certificats fédéraux de capacité (CFC) s'élève à 3000 francs et celle pour les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) s'élève à 5000 francs.

Très peu d'allocations AFP ont été demandées, car elles comprennent des publics plus difficiles à encadrer et qui demandent plus d'attention.

Le fonds alloue une majorité d'allocations pour les CFC. Sur les 1202 contrats d'apprentissage soutenus depuis la création du fonds, 1129 concernent des CFC et 73 des AFP.

Beaucoup d'autres stages et contrats sont signés en Ville de Genève mais concernent des stages seulement ou des stages de pré-qualification pour lesquels le Service Agenda 21 ne rentre pas en matière. C'était d'ailleurs un des motifs de refus, car le service recevait régulièrement des demandes.

Le coût moyen du fonds s'élève à 728 000 francs par année.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

Jusqu'à présent, 3,6 millions de francs ont été engagés pour tous ces contrats.

Les chiffres les plus importants sont ceux de l'année dernière. Une importante baisse est survenue en 2019 et a été corrigée en 2020. Cette remontée a surpris le service, puisque la situation Covid-19 laissait croire que l'intérêt des entreprises à former faiblirait.

Cela n'a pas été le cas pour les demandes reçues, mais au niveau du Canton. L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) référence tous les contrats signés et a constaté une perte de 400 contrats en 2020. Le fonds a donc pu soutenir un tiers des contrats signés en Ville de Genève, ce qui représente le plus haut score jamais observé.

Le budget annuel de l'année dernière s'élevait à 1 million de francs et 737 000 francs ont été décaissés. Le fonds soutient en moyenne 155 entreprises.

Les profils types des entreprises sont des S.A., Sàrl ainsi que des raisons individuelles. L'immense majorité possède moins de 50 employés, il s'agit donc de petites entreprises. Les profils n'ont pas évolué depuis la création du fonds.

Les secteurs d'activité les plus formateurs sont les commerces (de détail), la réparation automobile et moto et les activités spécialisées comme la construction (second œuvre, électricien, sanitaires et autres).

Les activités spécialisées concernent aussi le domaine juridique, la comptabilité, l'architecture et les vétérinaires. La santé humaine comprend les opticiens, dentistes, etc. Les répartitions sont à peu près équivalentes entre activités spécialisées, construction et santé humaine.

En ce qui concerne la question d'évaluation, le service a choisi d'établir deux volets. Le premier était quantitatif, avec trois objectifs principaux: vérifier l'adéquation du budget avec le volume de demandes, vérifier que le volume de demandes acceptées était en correspondance avec le volume des demandes éligibles, voir si chaque demande obtenait une réponse et si chaque entreprise éligible était touchée.

Ce volet consistait aussi à déterminer des pistes d'amélioration pour atteindre un maximum de contrats éligibles.

Le deuxième volet était qualitatif, il a eu lieu en 2019 et consistait à connaître la satisfaction des entreprises, connaître l'usage de leur allocation ainsi que de déterminer des pistes d'amélioration pour les entreprises.

Les entreprises ont proposé de donner une allocation chaque année, de la doubler, etc.

Le service a réalisé un appel d'offres pour faire cette évaluation. Trois entreprises ont été contactées, une n'a pas répondu à l'appel d'offres, et sur les deux restantes, Evaluanda a été choisie. Chacun des volets a coûté 20 000 francs.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

La principale conclusion est que la différence entre le budget et le financement nécessaire pour les allocations était importante. Le budget de base s'élevait à 1,5 million de francs et une fois l'évaluation effectuée, il a régulièrement été baissé (1 million, puis 890 000 francs en 2021).

L'évaluation a également révélé que depuis 2017, le fonds a permis aux deux tiers des entreprises potentiellement éligibles d'avoir accès aux allocations. Le service a continué à faire de la communication chaque année et a exprimé de la satisfaction quant à la visibilité du fonds d'apprentissage.

Ils sont en collaboration avec l'OFPC qui dépose un flyer du fonds d'apprentissage dans chaque contrat signé.

L'étude a révélé que 97,4% des entreprises étaient contentes, et parmi celles-ci 68% sont très contentes.

Les entreprises apprécient en particulier la simplicité des procédures; un formulaire à remplir est disponible en ligne. Chaque donnée statistique demandée pour faire le monitoring est ajoutée par le service, afin d'alléger au maximum la démarche pour les entreprises.

L'utilisation de l'allocation n'est pas conditionnée. Certaines entreprises incorporent l'allocation dans le pot commun de l'entreprise, d'autres l'utilisent pour payer des cours d'appui si l'apprenti rencontre des difficultés et aussi pour valoriser le travail des accompagnants en leur proposant des primes.

En ce qui concerne les recommandations, la problématique des 10% a régulièrement été soulevée car elle est complexe pour les entreprises. Elles ont donc demandé de proposer une règle plus simple avec un critère à 50 employés maximum.

Effectivement, cette condition exclut un certain nombre d'entreprises. Elle est le principal motif de refus. Les entreprises ne comprenant que 10-20 employés ne peuvent former qu'un seul apprenti, *de facto* cette règle les exclut. Elle rappelle que ce n'était pas la volonté du Conseil municipal.

Le calcul du ratio se fait en fonction des données transmises par les entreprises, sur un principe de bonne foi. Les entreprises ont parfois du mal à comprendre la manière dont les calculs ont été élaborés.

Sur les 465 refus, 157 sont dus à la condition des 10%.

En 2019 et 2020, plus de la moitié des refus est due à cette règle des 10%.

Cette modification réglementaire permettra de toucher un maximum d'entreprises concernées pour être éligibles à cette allocation. La majorité des entreprises qui ne répondent pas à ce critère disposent de moins de 50 employés.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour
le soutien financier à la création de places d'apprentissage

Environ une trentaine de demandes par année ne sont pas intégrées pour le moment, mais pourraient l'être grâce à cette modification de règlement les années prochaines.

Les 30 demandes engendreraient un coût supplémentaire entre 90 000 et 100 000 francs.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si le budget prévu pour 2022 a augmenté de 890 000 francs à 1 million de francs afin de couvrir les 30 demandes supplémentaires.

M. Gomez répond par la négative. Le budget a encore légèrement diminué.

M^{me} Barberis ajoute que le service ne savait pas si la modification allait être acceptée ou non. Si 100% des entreprises qui envoyaient une demande étaient éligibles, le budget ré-augmenterait de 100 000 francs, mais ce cas est peu réaliste.

L'objectif est que le budget et les dépenses soient le plus proches possible.

Une commissaire demande comment le service s'assure que l'accompagnement et le suivi des apprentis par les entreprises soient de qualité.

M^{me} Taddeo répond que cela ne relève pas de leur compétence, mais de celle des commissaires d'apprentissage et de l'OFPC.

Une commissaire comprend que le budget au lancement de cette initiative s'élevait à 1,5 million de francs mais qu'il a réduit car le service ne recevait pas suffisamment de demandes de la part des entreprises. Elle demande pour quelle raison le service n'a pas essayé de faire augmenter le nombre de demandes plutôt que de diminuer le budget. Dans le rapport, une des recommandations des entreprises est d'augmenter le montant des allocations. Elle demande également ce que pense le service par rapport aux autres recommandations. Parfois, les apprentis ont des places d'apprentissage sur le territoire de la Ville mais également à l'extérieur. Selon les conditions, ces places ne peuvent pas être prises en compte. Une autre recommandation impliquait de recevoir une allocation durant toute la durée de l'apprentissage. Le service alloue de l'argent uniquement au début de l'apprentissage. Elle demande si ces recommandations peuvent être appliquées.

M^{me} Barberis répond que le montant n'a pas réellement d'importance car il ne va pas permettre à une entreprise non formatrice de devenir une entreprise formatrice. Le service intervient dès le moment où un contrat d'apprentissage est signé. Cela implique que l'entreprise est déjà formatrice. Le montant est symbolique, en comparaison avec l'effort fourni par l'entreprise. Allouer une somme de

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

5000 francs ou plutôt de 3000 francs n'aura donc pas énormément d'impact. Il s'agit d'une reconnaissance, par le biais d'un montant financier, du statut formateur de l'entreprise.

Un commissaire comprend qu'il s'agit d'un versement unique l'année de signature pour un apprentissage de trois ans. Il demande si le Canton fait la même opération.

M^{me} Taddeo répond par l'affirmative. Le Canton prend en charge les trois premiers mois de salaire et soutient les entreprises formatrices lorsqu'elles commencent.

Elles sont soutenues la première année et ont la possibilité de créer un réseau d'entreprises formatrices pour lequel elles touchent une certaine somme qu'elles se partagent.

Les informations à ce sujet sont disponibles sur le site de la Cité des métiers/Interface entreprises.

Un commissaire dit qu'il est difficile pour une petite entreprise de gérer son bon fonctionnement si elle est composée à 40-50% d'apprentis car ceux-ci ne sont pas encore formés. Il demande quels sont les critères concernant le nombre d'apprentis maximum pouvant travailler au sein d'une même petite entreprise.

M^{me} Taddeo répond qu'elle n'a pas connaissance d'entreprise dans laquelle le nombre d'apprentis est trop élevé. Elle explique qu'il est plus difficile de faire respecter le ratio de minimum 10% d'apprentis dans les entreprises que de gérer les excès. L'OFPC vérifie ces informations car elle est l'intermédiaire entre les apprentis et les entreprises.

M. Gomez rappelle qu'un apprenti nécessite un formateur. Les exigences de l'OFPC et du monde de l'entreprise pour devenir formateur sont importantes. Il y a minimum 40 heures de cours à suivre. Il y a pour chaque apprenti une série de documents à préparer, dont une série d'évaluations, d'entretiens avec l'apprenti, avec les collaborateurs de l'OFPC, etc.

Un formateur assume une charge de travail relativement importante. Il est donc difficile pour un formateur d'être responsable de plus de deux apprentis. Il n'a pas connaissance de cas d'excès d'apprentis au sein d'une même entreprise.

Une commissaire demande comment les entreprises en Ville ont connaissance de cette possibilité d'avoir accès à l'aide.

M^{me} Taddeo répond que chaque année à la rentrée le service envoie un mail aux entreprises qui se base sur le registre des entreprises genevoises piloté par le Canton. Le service met également à la disposition de l'OFPC le flyer du fonds, qui est joint à chaque contrat signé.

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

M^{me} Barberis ajoute que le service demande à toutes les associations faîtières de réserver un point dans le journal de l'association au fonds d'apprentissage.

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve intéressant ce règlement et que celui-ci pourrait être davantage modifié. Si la commission ne souhaite pas modifier plus ce règlement, il est en faveur de voter la proposition.

Selon un commissaire du Parti socialiste, l'audition a montré que le règlement actuel fonctionne bien et qu'il répond à la demande. La seule contrainte est ce chiffre de 10% qui les empêche d'atteindre leur objectif, ce que le service propose de changer. Il n'est donc pas nécessaire de changer tout le règlement.

La commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que son groupe est en faveur de cet objet. Le changement demandé permettra aux petites entreprises d'embaucher des apprentis, ce qui n'était pas le cas. Tout a été réglé et réfléchi au mieux pour accueillir des apprentis dans les entreprises de la Ville.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe est prêt à voter cet objet.

Un commissaire du Parti libéral-radical comprend que la demande de modification est minime. La précédente proposition du Conseil administratif était que le nombre des apprentis doit représenter au moins 10% des employés. Actuellement, le nombre maximum des employés doit s'élever à 50. Ils se sont donc rendu compte que cette règle excluait certaines entreprises. Raison pour laquelle le Parti libéral-radical est prêt à voter.

Un commissaire d'Ensemble à gauche indique que pour son groupe, ouvrir le champ de ce règlement afin de permettre aux petites entreprises d'acquérir et de gérer des apprentis lui semble adéquat.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe est prêt à voter.

La proposition PR-1413 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération, traité sans débat, est accepté à l'unanimité (67 oui).

6230

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)

Proposition: modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 18 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'article 4 alinéa 3 du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523) du 28 avril 2015 est modifié comme suit:

Article 4 alinéa 3 (nouvelle teneur)

Le nombre des employé-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit être au maximum de 50.

La délibération devient définitive.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que pour cette catégorie des rapports traités sans débat, les rapporteurs et les rapporteuses ont le droit de dire un mot pour présenter le rapport...

Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires» (M-1522 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous les présidences de M. Didier Lyon et M^{me} Nadine Béné, les 12 novembre 2020, 11 mars, 9 et 16 décembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’être à l’Hospice général ne donne droit à aucune réduction pour les activités sociales, sportives ou culturelles;
- que l’accès à ces activités est nécessaire pour maintenir une vie sociale digne et sortir de la précarité;
- que les tarifs sont souvent dissuasifs pour les personnes ne touchant qu’un minimum vital;
- que la commune prévoit déjà des réductions pour les étudiant-e-s, les personnes à l’AI et les retraité-e-s à l’AVS, mais rien de spécifique pour les personnes pauvres ou précaires;
- que s’il existe le Chéquier Culture, il est explicitement réservé aux personnes inscrites au chômage ou à l’AI, il a une portée limitée (6 réductions de 10 francs pour l’année sur Genève) et les personnes pouvant en bénéficier ne sont pas informées de cette possibilité;
- que la CarteCulture, destinée aux budgets serrés, est utilisable dans de nombreux cantons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités proposées par la commune, non seulement les réductions habituelles (étudiant-e-s/AVS/AI), mais également des réductions pour les personnes pauvres ou précaires, notamment celles inscrites à l’Hospice ou au chômage;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2757.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

- que la Ville de Genève s’associe à cette fin à la CarteCulture ou à un équivalent pour les activités qu’elle organise;
- que ces réductions puissent ainsi se faire sur la présentation d’une telle carte ou d’une attestation;
- qu’une meilleure information à la population soit faite par rapport aux possibilités de réductions pour les activités sociales, sportives ou culturelles.

Séance du 12 novembre 2020

Audition de M^{me} Annick Ecuyer, motionnaire

M^{me} Ecuyer explique que pour toutes les activités culturelles et sportives, des réductions existent pour les étudiants et les bénéficiaires de l’AVS et de l’AI. Or, pour l’Hospice il n’y a aucune réduction, sauf les 40% chez les TPG qui doivent être renouvelés chaque mois.

Les personnes à l’Hospice sont considérées comme pauvres et toute source de revenus est déduite du montant versé par l’Hospice, tout montant sur le compte en banque qui dépasse 2000 ou 3000 francs est déduit de ce que l’Hospice verse.

Il n’est donc pas possible pour ces personnes de mettre de l’argent de côté pour financer ce genre d’activités; elles ont donc fortement diminué leurs activités sportives, culturelles et sociales et se trouvent désocialisées.

Il existe un chéquier culture réservé aux personnes au chômage ou à l’AI qui comprend six réductions de 10 francs pour l’année, ce qui ne fait pas beaucoup. Les personnes qui pourraient en bénéficier ne sont par ailleurs pas informées de son existence. Il existe aussi en Suisse une Carte Culture, gérée par Caritas et à laquelle beaucoup de collectivités sont associées.

Tous les cantons à part Genève, le Valais, les Grisons, Glaris et le Tessin sont associés à cette carte culture destinée aux personnes en difficulté financière.

Elle propose donc que la Ville s’associe à un projet de ce type pour que ces personnes puissent conserver une vie sociale et potentiellement reprendre une activité et une situation plus vivable.

La situation à l’Hospice n’est pas enviable et est très contrôlée.

Au niveau des coûts, il s’agirait plutôt de revenus car des personnes qui ne participeraient pas à ces activités paieraient un prix réduit pour le faire.

Cela serait aussi un bénéfice au niveau de la sociabilisation de ces personnes qui pourraient sortir de leur situation et donc ne plus coûter à la société.

Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

Une commissaire demande des clarifications sur la réduction de 40% sur l'abonnement mensuel aux TPG car les personnes qui touchent les prestations complémentaires ont un abonnement à 60 francs.

M^{me} Ecuyer répond que l'information n'est pas transmise.

Une commissaire explique que le 26.01.2015, le Parti libéral-radical a déposé la motion M-1169, qui demandait à ce que le Conseil administratif instaure la gratuité des installations sportives genevoises pour les rentiers AVS et AI. La motion a été votée à l'unanimité en plénière et la Ville a envoyé une lettre à tous les bénéficiaires du Service des prestations complémentaires (SPC) pour les en informer.

Le Conseil municipal est très ouvert à aider les personnes très précaires à pouvoir accéder aux diverses installations sportives et culturelles.

Elle propose que la CCSJ amende cette motion en demandant la même chose que dans la motion M-1169 et en y ajoutant les domaines culturels payants.

M^{me} Ecuyer répond que son souci est qu'il n'y a pas de mention des personnes qui sont à l'Hospice, reconnues comme pauvres mais pas en mesure de bénéficier de ces prestations. Elle précise qu'elle n'a rien contre la gratuité dans certaines situations, mais la motion demande une réduction similaire à celles qui existent déjà, sans bornes territoriales.

Un commissaire constate que la plupart des musées sont gratuits et que l'accès aux expositions temporaires à tarif réduit est aussi valable pour les détenteurs d'une carte chômage.

M^{me} Ecuyer répond que les réductions chômage concernent plutôt les activités cantonales et que les réductions ne sont pas harmonisées dans le règlement communal. La carte chômage n'est pas délivrée aux personnes à l'Hospice.

Un commissaire demande aux frais de qui les réductions Hospice seraient appliquées.

M^{me} Ecuyer répond que ce n'est pas de l'argent directement donné aux personnes. Il y aura certes moins de revenus, mais les personnes paieront quand même.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la carte culture n'est pas présente dans le canton de Genève.

M^{me} Ecuyer répond qu'elle ne le sait pas.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

Discussion

Un commissaire propose l'audition de Caritas Vaud, qui est refusée par 8 non (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 1 S) contre 3 oui (1 MCG, 1 S, 1 Ve).

Un autre commissaire propose l'audition de Caritas Genève, qui est refusée par 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (3 Ve, 4 S).

Un commissaire constate que l'offre culturelle n'est pas homogène et qu'il n'y a pas de pratique uniforme sur les réductions et se demande pourquoi les bénéficiaires de l'Hospice général n'ont pas de moyen de prouver qu'ils en sont bénéficiaires. Il propose l'audition de l'Hospice général, qui est acceptée à l'unanimité et 1 abstention (S).

Un commissaire pense qu'il serait pertinent d'auditionner M. Kanaan, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 11 mars 2021

Audition de M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, accompagné de Mme Yasmine Praz Dessimoz, directrice de l'Action sociale, et de M. Mourad Ben Chaabane, responsable d'unité

M. Girod explique que l'Hospice n'a rien contre l'idée à partir du moment où la mesure, peu importe sa forme, n'est pas discriminante (il donne l'exemple d'une carte spécifique pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale qui permettrait de les identifier immédiatement). Si une carte devait être délivrée, il faudrait qu'elle soit destinée à un public plus large afin de ne pas laisser la possibilité d'identifier les personnes à l'aide sociale.

Un commissaire ne comprend pas en quoi une carte serait discriminatoire car elle permet à la personne de s'identifier comme étant bénéficiaire de l'aide sociale pour la faire valoir en cas de nécessité au même titre qu'une carte AVS ou AI qui permet l'accès à des réductions pour prévenir la précarité.

M. Girod répond que c'est en effet discutable, mais le problème est aussi que de telles cartes ne pourraient être délivrées car elles vont à l'encontre de l'esprit de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). On ne peut pas leur donner quelque chose qui les identifie vers l'extérieur. Il faut donc envisager un système qui ne soit pas focalisé exclusivement sur l'aide sociale et qui soit plus englobant pour ne pas les singulariser.

Un commissaire remarque que la motion propose la solution de la carte culture. Celle-ci est réservée aux gens en difficulté financière ou sociale, il demande si cela pourrait être une bonne solution pour cette problématique.

Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

M. Girod répond qu'à partir du moment où elle ne s'étend pas qu'aux personnes bénéficiant de l'aide sociale, l'Hospice général n'a rien contre l'idée.

Un commissaire demande si l'Hospice général offre déjà des bons ou des billets pour des activités culturelles.

M^{me} de Bobes répond que oui. L'Hospice peut délivrer des attestations permettant l'accès gratuit aux piscines et reçoit ponctuellement une centaine de chèques culture mis à disposition par la Ville et qui sont répartis dans les différents centres d'action sociale. Ce sont ensuite ces centres qui les proposent aux familles, mais pour un centre comme celui des Eaux-Vives (1200 dossiers suivis), il y a 10 chèques.

Le même commissaire demande si des pièces de théâtre sont proposées.

M^{me} de Bobes répond que certains théâtres les contactent car ils veulent mettre à disposition des places gratuites. Mais leur nombre est très limité par rapport au nombre de personnes suivies. Il n'y a rien qui corresponde à ce qui est proposé dans la motion.

M. Girod répond que c'est pour la simple raison que ce n'est pas assumé par la LIASI et l'Hospice n'a pas de ligne budgétaire pour cela. Ces places gratuites ou ces rabais seraient à perte pour les prestataires.

Un commissaire demande quel est le niveau de collaboration entre la Ville et l'Hospice dans ce cadre et si la Ville pourrait faire mieux.

M. Ben Chaabane répond que tout ce qui peut optimiser l'offre culturelle est bon à prendre, une augmentation du nombre de chèques culture serait déjà un premier pas qui pourrait mener à d'autres réflexions comme celle de la motion.

C'est aussi un levier pour la personne en charge du suivi afin de resocialiser ou remettre les personnes en lien avec ce qu'il se passe dans le quartier, la commune, le canton ou dans leur environnement.

Séance du 9 décembre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{me} Véronique Lombard, responsable de l'unité Publics et programmation culturelle

M. Kanaan explique que les objectifs de cette motion sont en phase avec la politique de son département depuis bien avant son arrivée.

La politique culturelle vise une pleine participation de tous les individus de la cité à la vie culturelle de celle-ci.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

Les barrières peuvent être de tout ordre, financier mais pas uniquement, le handicap joue un rôle ou l'impossibilité de découvrir la culture au plus jeune âge pour des raisons personnelles. L'idée est de ne jamais se contenter des publics qui viennent déjà et donc d'identifier les freins pour trouver les mesures pour y remédier. C'est un apprentissage permanent, un combat qui n'est jamais terminé. La motion vise en particulier les personnes dont la situation économique est une barrière. Il précise toutefois que les personnes au bénéfice de l'Hospice général ont déjà droit à un accès facilité via diverses mesures, il n'y a pas de ségrégation par défaut pour des raisons administratives.

M^{me} Lombard présente les mesures déployées qui rejoignent l'essentiel des objectifs décrits dans cette motion.

Sur la question de l'accès à la culture, la vision est large et le département segmente ses mesures au regard des publics et de leurs besoins spécifiques (seniors, précarité, faible revenu, handicap, allophones, etc.).

Les mesures prises à destination des seniors consistent en l'organisation de promenades culturelles accompagnées et visant à surmonter la précarité sociale et l'isolement.

Des billets à 10 francs sont proposés aux gens à l'âge de la retraite dans le cadre de mesures en collaboration avec une série de partenaires.

De plus certains seniors ne souhaitent plus sortir le soir et un comité culturel, composé de responsables de plusieurs faitières de regroupements d'ainés, compose une saison selon des appels à projets où sont proposées des activités en matinée (matinée veut dire l'après-midi pour les spectacles).

Les mesures spécifiques pour les personnes en situation de précarité touchent une grande diversité d'offres.

La Ville édite une série de billets qui valent une entrée gratuite auprès de multiples partenaires pour tout un panel d'activités ainsi qu'un panel d'associations qui travaillent avec des publics en situation de précarité. Un responsable par association va faire la distribution des billets et gérer l'organisation d'un accompagnement ou d'un encadrement en fonction des personnes.

Le chèque culture est une mesure mise en place à l'issue d'une étude diligente par l'ACG, la Ville et le Canton de Genève qui avait révélé que si les gens ne fréquentaient pas les milieux culturels c'est par manque de temps et de moyens.

Cette mesure s'adresse à des personnes de plus de 21 ans (avant ils peuvent bénéficier d'autres rabais, mais avec la LRT cette prérogative a été transférée au Canton). Ce chèque culture s'adresse aux personnes qui touchent des subsides 1, 2 ou 3 et aux gens au bénéfice de l'Hospice général. C'est un carnet de six chèques de 10 francs.

Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

Un commissaire demande si et comment ces bénéficiaires sont informés.

M^{me} Lombard répond que quand il y avait moins de bénéficiaires potentiels, un accord était passé avec le Service de l'assurance maladie pour que toutes les personnes concernées reçoivent une lettre d'information. Mais le chèque culture a évolué sur demande du Conseil municipal et la mesure a été élargie aux personnes au chômage, augmentant le nombre de bénéficiaires potentiels à tel point que l'envoi d'un courrier à tous serait trop cher par rapport au nombre de personnes qui l'utiliseraient vraiment. Le processus d'information a été modifié et passe désormais par des campagnes d'affichage, des annonces dans la presse (dans les communes partenaires aussi) et via les CAS et les acteurs culturels.

Une commissaire remarque que les invites mentionnent une carte culture dans d'autres cantons et demande des précisions à ce sujet.

Elle demande également si le chéquier est plus à même de répondre aux besoins tant des acteurs culturels que des bénéficiaires.

M^{me} Lombard répond que c'est une carte conçue par Caritas au niveau suisse et qui se déploie dans certains cantons. Caritas a proposé à la Ville d'y adhérer mais comme la Ville avait déjà entrepris des mesures cela aurait fait doublon. La grande différence entre la carte culture et les mesures déployées par la Ville est que ces dernières sont compensées auprès des acteurs culturels. Néanmoins il serait toujours possible de proposer la carte culture à Genève si Caritas contactait directement les acteurs culturels.

Globalement les résultats pourraient être les mêmes pour les personnes. Mais pour les acteurs culturels, en effet le chéquier est plus intéressant. Toutefois, étendre le public est toujours bénéfique pour les acteurs culturels. Elle précise que le département est en train de réformer ces mesures d'accès pour faciliter les démarches administratives et soutenir les acteurs culturels sur des bases forfaitaires en leur proposant un tableau d'indicateurs à atteindre et des mesures à mettre en place pour renforcer l'accès. Toutefois dans cette réforme la compensation ne se fera pas 1/1 et sensibilisera les acteurs culturels aux opportunités de toucher un public plus large. Tout le monde y trouvera son compte.

Un commissaire demande si la Ville serait partie prenante dans le cas où la carte culture serait mise en place.

M^{me} Lombard pense que si une carte culture devait être développée, elle devrait l'être au niveau du canton comme cela se fait dans le canton de Vaud. Elle-même représente la Ville à la Commission cantonale d'accès à la culture et c'est une question qu'elle pourrait amener dans ce cadre.

Un commissaire demande si la nouvelle grille tarifaire pénalise les acteurs culturels.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

M^{me} Lombard répond que la compensation serait basée sur un forfait construit sur la moyenne des autres années.

M. Kanaan ajoute que les intentions de M. Apothéloz concernant la mise en œuvre de l'initiative 167 sont que des mesures d'accès à la culture constituent l'un des points clés pour renforcer la politique culturelle cantonale. Il y a une complémentarité à trouver entre la Ville et le Canton.

M^{me} Lombard précise que les personnes qui bénéficient du chèque culture peuvent en faire bénéficier un ou plusieurs accompagnants.

Une commissaire demande justement comment aller chercher les personnes isolées. Elle estime que le courrier mentionné mais qui coûte trop cher reste le meilleur moyen.

M^{me} Lombard répond qu'il est extrêmement compliqué de toucher les bonnes personnes ou de savoir quelles sont les bonnes personnes à cibler. Les personnes isolées ne sont d'ailleurs pas forcément les plus précaires. C'est pour cette raison que le réseau associatif est aussi important (34 associations collaborent avec le département selon une acception large de la précarité).

M. Kanaan ajoute que suivant le développement de la motion, le Canton pourrait faire l'effort de prendre en charge ce courrier qui permettrait de toucher un maximum de bénéficiaires, étant donné que la prestation est cantonale.

M^{me} Lombard ajoute que quand le département travaillait encore avec le Service de l'assurance maladie, le fait de pouvoir joindre une information sur le chèque culture ou de l'intégrer dans les prestations en fonction du seuil RDU avait été abordé. Ces discussions pourraient être reprises avec le Canton via la Commission d'accès à la culture.

Une commissaire demande si M. Kanaan pense qu'il y a des amendements à apporter à ce texte.

M. Kanaan répond que son département met actuellement l'accent sur les barrières non financières et la stratégie est de proposer aux gens de s'impliquer eux-mêmes dans un acte culturel avec l'aide d'artistes professionnels. Toutefois la question socio-économique implique d'abord de savoir comment atteindre toutes les personnes potentiellement concernées. Il faut aussi veiller à identifier les personnes qui ont droit à une aide. Pour le sport par exemple, l'Hospice général n'aidait pas vraiment à le faire. L'Hospice général et le Service de l'assurance maladie pourraient être plus proactifs. La participation culturelle ne résout pas tout mais l'insertion dans la vie culturelle contribue à préserver une présence sociale.

Un commissaire demande s'il est envisageable que lorsque les personnes demandent une prestation complémentaire municipale, le Service social les

Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

informe de ces possibilités en plus de la réponse directe à la demande d'allocation. Cela ne serait qu'une information à transmettre d'un service municipal à un autre.

M^{me} Lombard répond que c'est une bonne idée.

Un commissaire explique que l'idée de la motion était de pouvoir traiter au moins les bénéficiaires de l'aide sociale au même niveau que les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI. Or lors de son audition, l'Hospice général refusait catégoriquement de fournir des cartes de légitimation en considérant que c'était une mesure discriminatoire. Mais il ne comprend pas en quoi une telle carte serait pire qu'une carte AI. Il s'agirait peut-être de quelque chose à faire valoir par le biais de la Commission cantonale d'accès à la culture.

Une commissaire entend avec intérêt qu'il y a des projets visant à faire des personnes en situation difficile des acteurs de la culture. Elle demande si cela se fait déjà et par quel biais.

M. Kanaan répond qu'historiquement son département met un accent particulier sur les artistes professionnels. Il est toutefois engagé au profit d'artistes amateurs comme les fanfares, des chorales ou la musique municipale dont les participants sont des amateurs. Parfois des soutiens sont octroyés sous forme de locaux à ces acteurs amateurs. Mais cela reste à la marge du focus choisi historiquement par le département. Il aimerait toutefois que ces deux domaines soient vus comme synergiques et des stratégies doivent être développées. Le département soutient des projets qui vont dans ce sens (avec la FASE ou dans les prisons par exemple).

Séance du 16 décembre 2021

Votes

Le Parti socialiste propose un amendement général qui remplacerait l'entier du texte de la motion en la recentrant sur l'information aux bénéficiaires des aides sociales. Durant les auditions il lui semblait que le dispositif de réduction de tarif sportif et culturel était complexe et complet. Or, les auditions ont révélé que ce qu'il manquait était que les bénéficiaires de ces tarifs, qui sont évoqués dans la motion, soient informés de la possibilité de les obtenir. La dernière invite de la motion demandait une meilleure information et l'amendement reprend cette invite sur le fond mais en la détaillant:

- de développer auprès de toutes les personnes potentiellement bénéficiaires des tarifs préférentiels accordés aux personnes pauvres ou précaires pour l'accès aux activités, manifestations et représentations culturelles, sociales et sportives, l'information sur ces tarifs et les modalités de leur accès;
- d'informer systématiquement les personnes bénéficiaires des prestations sociales de la Ville (notamment des prestations complémentaires municipales,

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: des réductions de tarif également pour
les personnes pauvres ou précaires

allocations de rentrée scolaire, réductions d'abonnements TPG) sur les possibilités qui leur sont offertes de bénéficier de ces tarifs préférentiels;

- d'assurer dans les permanences sociales municipales l'aide nécessaire aux personnes pouvant bénéficier de ces tarifs préférentiels afin qu'elles en bénéficient effectivement;
- d'inviter le Canton à doter les bénéficiaires de ses aides sociales d'une pièce justificative leur donnant droit aux tarifs culturels et sportifs préférentiels.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Parti libéral-radical propose un amendement à la première invite, qui est accepté à l'unanimité.

«De prévoir dans le cadre des activités proposées par la commune les réductions habituelles, mais également pour les personnes touchant les prestations complémentaires et celles inscrites à l'Hospice général» et précise qu'une motion déposée il y a quelques années demandait une entrée gratuite dans les infrastructures sportives de la Ville et avait été acceptée à l'unanimité. Depuis, la Ville de Genève envoie systématiquement une lettre à ces personnes qui peuvent l'utiliser pour bénéficier de la gratuité dans les piscines et patinoires. Par ailleurs, les parents reçoivent une lettre de la Ville pour les informer de leur droit à une réduction de 100 francs sur l'abonnement TPG pour leurs enfants. C'est identique pour l'allocation de rentrée scolaire.

Le Parti socialiste propose d'intégrer cet amendement à l'amendement général.

Le Parti démocrate-chrétien trouve qu'il est important que l'information soit transmise. Mais en ce qui concerne la culture il semble que M^{me} Lombard a présenté une série de mesures déployées qui rejoignent l'essentiel des invites de la motion.

Le Parti socialiste répond que M^{me} Lombard rejoignait l'invite de la motion qui demandait d'insister sur l'information mais elle n'était pas enthousiaste quant à la deuxième invite proposant une carte culture.

La motion M-1522 est acceptée à l'unanimité, ainsi amendée. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir dans le cadre des activités proposées par la commune les réductions habituelles, mais également pour les personnes touchant les prestations complémentaires et celles inscrites à l’Hospice général;
- que la Ville de Genève s’associe à cette fin à la CarteCulture ou à un équivalent pour les activités qu’elle organise;
- que ces réductions puissent ainsi se faire sur la présentation d’une telle carte ou d’une attestation;
- de développer auprès de toutes les personnes potentiellement bénéficiaires des tarifs préférentiels accordés aux personnes pauvres ou précaires pour l’accès aux activités, manifestations et représentations culturelles, sociales et sportives, l’information sur ces tarifs et les modalités de leur accès;
- d’informer systématiquement les personnes bénéficiaires des prestations sociales de la Ville (notamment des prestations complémentaires municipales, allocations de rentrée scolaire, réductions d’abonnements TPG) sur les possibilités qui leur sont offertes de bénéficier de ces tarifs préférentiels;
- d’assurer dans les permanences sociales municipales l’aide nécessaire aux personnes pouvant bénéficier de ces tarifs préférentiels afin qu’elles en bénéficient effectivement;
- d’inviter le Canton à doter les bénéficiaires de ses aides sociales d’une pièce justificative leur donnant droit aux tarifs culturels et sportifs préférentiels.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494 A)¹.

Rapport de M^{me} Léonore Baehler.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 26 janvier et 2 mars 2021, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la végétation fait bouclier contre les radiations UV, les variations thermiques extrêmes et les intempéries, avec pour résultat un toit plus durable, plus étanche et des économies financières à plus long terme;
- qu'une couche de verdure sur le toit et les murs revêt un fort pouvoir isolant tant sur le plan acoustique que thermique. Cela limite les pertes de chaleur en hiver et rafraîchit les immeubles pendant les étés caniculaires jusqu'à 10 degrés Celsius;
- l'importance de ralentir la pollution et le réchauffement des villes;
- que les plantes se nourrissent de CO₂ et absorbent particules fines et gaz polluants, ce qui régule le niveau de pollution en ville;
- l'apport positif des toitures vertes pour la biodiversité;
- la combinaison recommandée de végétation et d'installations solaires photovoltaïques ou thermiques (la végétation permet d'améliorer le rendement du solaire photovoltaïque grâce au rafraîchissement du toit avec l'évapotranspiration, sachant que le rendement du photovoltaïque est inversement proportionnel à la température);
- l'objectif non chiffré «Développer la nature en ville» du Plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève, qui mentionne les toitures;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2717.

- l’urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
 - le plan directeur communal 2020 élaboré il y a plus d’une décennie, dans lequel la végétalisation des toitures figure à de nombreuses reprises;
 - la Stratégie biodiversité Genève 2030 au niveau cantonal;
 - les 21 mesures prioritaires pour la protection de la nature et du paysage de la Plateforme Nature et Paysage Genève, en particulier sa mesure 10: «Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction», qui évoque des toitures vertes intensives;
 - l’exemple lausannois avec son guide et son programme de subventionnement des privé-e-s;
 - que Bâle, qui détient le record de toitures vertes en Suisse, s’est dotée pour ce faire d’une loi en la matière;
 - la politique de Paris en matière de développement de toitures, murs et façades végétalisés pour lutter contre le réchauffement climatique;
 - l’importance de développer l’apport d’énergies renouvelables,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre langue avec les autorités cantonales pour qu’elles légifèrent en la matière;
 - de se doter d’un objectif ambitieux pour la végétalisation des toitures du patrimoine bâti de la Ville de Genève, par exemple de 30%;
 - d’inciter les privé-e-s à faire de même via une possibilité de subventionnement et un guide à leur usage.

Séance du 26 janvier 2021

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, représentante des motionnaires

M^{me} Corpataux nous présente la motion M-1494 et nous indique qu’il est possible de végétaliser la ville du sol jusqu’aux toitures. Elle déclare que le but de verdir la Ville est de répondre aux besoins d’espaces verts des habitants et de limiter les îlots de chaleur en été. Elle indique que végétaliser les toitures permet d’améliorer la qualité de l’air, de prolonger la durée de vie des toitures, en effet végétaliser une toiture préserve l’étanchéité en absorbant les écarts de température, augmente la valeur foncière des bâtiments, diminue les nuisances sonores et favorise la biodiversité. M^{me} Corpataux ajoute que les toitures permettent de retenir les eaux de pluie notamment absorbée par la terre des plantations tout en filtrant les polluants. Elle signale aussi que les propriétaires des bâtis peuvent bénéficier d’un allègement de la taxe sur l’évacuation des eaux.

Elle explique ensuite qu'il existe trois types de toitures: extensives (substrat entre 5 et 12 cm, non accessible au public et ne nécessitant aucun arrosage); semi-intensives (substrat entre 12 et 30 cm, inaccessible au public, arrosage indispensable); et intensives (substrat >30 cm, accessible au public, arrosage indispensable). M^{me} Corpataux précise que les toitures extensives peuvent cohabiter avec des panneaux solaires, créant ainsi des synergies entre la végétation et la performance des installations solaires.

Elle prend pour exemple la toiture Nature/Echo à Onex (sur le bâtiment administratif du DIP) qui a été réalisée en collaboration avec le DIP, la commune et l'HEPIA. Ainsi que la toiture de la coopérative Renouveau de Saint-Jean. <https://www.letemps.ch/sciences/genève-prairie-gagne-ville>.

M^{me} Corpataux nous informe des récentes études de l'Hepia qui expérimente, à Lullier, plusieurs prototypes de toitures végétalisées où plusieurs assemblages sont actuellement testés sur différents types de terrain afin de mettre au point une variante durable. Elle indique qu'il est possible d'utiliser du béton concassé recyclé notamment pour les substrats des toitures extensives

M^{me} Corpataux remarque ensuite que la statistique de 2011 indique l'existence de 7% de toitures végétalisées à Genève, alors qu'à Bâle-Ville, 30% des toitures le sont, ce qui la place comme capitale des toitures végétalisées.

Elle invoque que l'objectif qui figure dans le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève consiste en la végétalisation de 25% des toitures existantes sur le territoire et à l'encouragement des privé.e.s à végétaliser leurs toitures. Mais elle estime que pour ce faire, il conviendrait d'intégrer l'obligation de végétaliser les toitures dans les projets. Elle pense également qu'il serait pertinent d'améliorer la synergie avec le Canton. Elle observe d'ailleurs qu'un projet de loi est en cours de traitement au sein de la Commission des travaux au Grand Conseil portant sur le sujet.

Elle rappelle encore qu'il existe des aides cantonales, dotées de critères de qualité, pour solliciter un soutien financier. Elle signale également que M^{me} Delia Fontaine est responsable du projet «Nature en ville» au sein du Canton et elle pense qu'il pourrait être intéressant de l'entendre. Elle remarque que Fribourg, Lausanne et Bâle ont développé des politiques obligeant et incitant la végétalisation des toitures.

Une commissaire demande quel est le pourcentage de toits végétalisés dans les autres cantons.

M^{me} Corpataux répond qu'à Lausanne, par exemple, il est de 7% et à Bâle de 30%. Elle ne sait pas ce qu'il en est de Fribourg.

Une commissaire demande ce qu'il en est des subventions.

M^{me} Corpatiaux répond que les critères sont nombreux et pense que M^{me} Delia Fontaine pourrait répondre à cette question. Elle signale qu'il n'est pas exclu que la Ville puisse demander cette subvention.

Une commissaire se demande si cette motion est encore nécessaire alors que la magistrate actuelle est Verte.

M^{me} Corpatiaux répond qu'il n'est pas inutile de manifester l'avis du Conseil municipal par le biais de cette motion.

Une commissaire demande si les coûts sont connus.

M^{me} Corpatiaux répond que les coûts dépendent du bâtiment et des choix envisagés.

Une commissaire signale que l'on parle de 90 francs le m² pour une toiture extensive alors qu'une toiture en gravier se monte à 50 francs le m².

Un commissaire rappelle que le département avait développé le programme Nature en ville en travaillant en collaboration avec la Ville et les régies; un concours avait été réalisé avec un sponsor qui finançait des projets. Il ajoute que le Canton avait commencé à verdir les toitures des écoles, mais il mentionne que les infrastructures ne permettent pas forcément de faire n'importe quoi, notamment en raison du poids des substrats. Il se demande alors si la Ville a fait un calcul des bâtiments pouvant accepter de tels projets. Il pense qu'un état des lieux serait intéressant.

Le président répond qu'il faut poser cette question au Conseil administratif.

Une commissaire demande si la Ville devrait engager de nouveaux jardiniers pour entretenir ces toitures.

M^{me} Corpatiaux répond que le premier type de toiture (extensive) demande peu d'entretien, une ou deux fois par année. Elle ajoute qu'il est vrai que selon le type de plantations, des personnes devront s'en occuper, mais elle remarque que ce ne sont pas forcément des jardiniers qui seront sollicités.

Une commissaire demande si la réflexion a pris en compte la présence de moustiques tigres pouvant se développer dans les points d'eau. Elle rappelle en effet que l'année dernière ces moustiques ont créé beaucoup de problèmes à Genève et ont nécessité un travail supplémentaire de la part du personnel de la Ville de Genève.

M^{me} Corpatiaux pense que la question relève de la gestion des points d'eau.

Une commissaire signale ensuite que le nombre d'allergies augmente au sein de la population et elle demande si des plantes sont préférables à d'autres.

M^{me} Corpataux répond que la végétalisation permet de purifier l'air et que les plantes qui seront plantées sur les toitures sont idéalement locales.

Une commissaire remarque que l'objectif de végétaliser 30% des toits du patrimoine immobilier de la Ville ne semble pas très ambitieux et demande si cette mesure peut être étendue aux toits inclinés en concertation avec le plan de rénovation de la Ville.

M^{me} Corpataux répond que cette mesure est plus onéreuse et plus compliquée sur un toit incliné.

Séance du 2 mars 2021

Audition de M. Patrik Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts

M. Fouvy prend la parole et évoque qu'une plaquette a été réalisée en collaboration avec la Ville de Lausanne sur les toitures végétalisées. Il mentionne ensuite qu'un soutien financier est maintenant possible pour végétaliser les toitures, à hauteur de 40 francs le m². Il ajoute que le budget global de son service dédié à cette thématique est de 300 000 francs par année.

Le président déclare que le Canton oblige souvent l'installation de panneaux solaires sur les toits lorsque ces derniers sont refaits et il se demande s'il n'est pas préférable d'installer des toitures végétalisées.

M. Fouvy remarque qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre une toiture végétalisée et des panneaux solaires. Il précise que c'est même un avantage à certains égards puisque la végétation diminue la chaleur qui peut nuire à ces panneaux. Il indique, cela étant, que tous les toits ne peuvent pas être végétalisés et il informe que cette option est possible jusqu'à 8% de pente. Il ajoute que les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB) ont calculé 108 hectares de toits végétalisés sur l'ensemble du canton pour une surface totale potentiellement végétalisable de 490 hectares; les CJB peuvent donner plus de détails sur ces chiffres.

Le président déclare avoir l'impression que les toits des nouveaux bâtiments sont souvent végétalisés.

M. Fouvy acquiesce en mentionnant que par contre, les éléments techniques ne peuvent pas être végétalisés. Il signale ensuite que son service s'intéresse à la biodiversité et il remarque qu'une carte de l'infrastructure écologique est en cours de développement en collaboration avec les CJB pour pouvoir cibler les aspects incitatifs. Il ajoute que ces toitures ont par ailleurs un effet sur la régulation de l'eau puisqu'elles ont un effet «d'éponge», et il remarque que l'Office cantonal de l'eau peut diminuer les taxes d'assainissement en fonction des types de toiture végétalisée. Il évoque encore le site Web «1001 sites nature en ville» (<https://www.1001sitesnatureenville.ch/>).

Une commissaire signale que ces toits représentent un certain poids et elle se demande ce qu'il en est de la vérification technique des structures.

M. Fouvry répond qu'il y a des normes SIA sur le poids mais également sur les étanchéités, en remarquant que les charges doivent être définies dans un premier temps. Il signale par ailleurs qu'il y a des possibilités pour créer des végétalisations sur des toits en pente douce, comme à Bâle sur les dépôts des trams, avec des substrats légers.

Une commissaire demande si la fraîcheur est améliorée dans les bâtiments ayant des toitures végétalisées.

M. Fouvry acquiesce en déclarant qu'il n'y a toutefois pas de différence importante pour les bâtiments les plus récents qui sont très isolés. Mais il mentionne que lorsque le bâtiment est mal isolé, l'effet est bien plus important avec des amplitudes de température de 4 à 6 degrés en été.

Votes

Une commissaire se demande si la troisième invite n'est pas déjà réalisée.

Le président acquiesce mais remarque que le subventionnement est trop peu élevé.

Une commissaire observe qu'il n'y a pas de guide pour Genève et remarque que l'on pourrait se baser sur le guide de Lausanne.

Une commissaire propose quant à elle un amendement qui permette d'atteindre 100% ou 80% de toitures végétalisées sur le total des toitures pouvant être végétalisables en Ville.

Une commissaire doute qu'il soit judicieux d'obliger 100% de toitures végétalisées. Elle observe que cela empêcherait en outre l'installation de panneaux solaires et elle pense qu'il est également nécessaire de faire confiance à la magistrature.

Une commissaire remarque que la végétalisation et les panneaux solaires sont complémentaires.

Amendement visant à atteindre 80% de toitures végétalisées sur le total des toitures pouvant être végétalisables

L'amendement est refusé par 13 non (2 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 2 PDC, 1 UDC, 4 S) contre 2 oui (1 EàG, 1 Ve).

6248

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2022 (soir)
Motion: développement de toits végétalisés en Ville

Motion M-1494

La motion M-1494 est acceptée par 14 oui (3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 EàG, 2 PDC, 4 S) et 1 abstention (UDC).

Annexe: Critères de qualité pour solliciter un soutien financier pour l'aménagement d'une toiture végétalisée extensive au titre du Rbio



**Critères de qualité
pour solliciter un soutien financier
pour l'aménagement d'une toiture végétalisée extensive
au titre du Rbio**

Normes

- Le projet respecte les normes SIA 312:2013 *Végétalisation de toitures* et SIA 118/312:2013 *Conditions générales relatives végétalisation de toitures*.

Substrat

- Substrat composé de :
 - o 70% de matériaux minéraux rétenteurs d'eau (briques concassées par exemple)
 - o 20% de grave de 0.22 et 0.32 de diamètres
 - o 5-10% d'éléments riches en matières organiques (compost).
- Utilisation de composants locaux et recyclés privilégiée.
- Epaisseur minimale de substrat comprise entre 12 et 15 cm (après tassement).
- Substrat épandu de manière irrégulière avec la création de monticules d'environ 3 m de diamètre et de 30 cm de haut tous les 50 m².

Végétalisation

- Ensemencement :
 - o Soit à l'aide de mélanges grainiers avec mention "mélange-Genève" : plantes sauvages indigènes adaptées aux toitures, sans graminées et en provenance du bassin lémanique (ou au plus proche selon disponibilité). La végétalisation doit être réalisée en automne ou au printemps (idéalement entre mi-avril et mi-mai)
 - o Soit par la technique dite de "l'herbe à semence". Dans ce cas, préciser l'emplacement de la prairie source et la date de récolte prévue.

Éléments de structure ou mesures spécifiques à la biodiversité

Au minimum 3 des éléments ou structures suivantes par 100 m² (minimum 2 si <100 m²) devront être intégrés à l'aménagement :

- Mise en place de 2 ou plusieurs types de substrats différent;
- Élément(s) de jonction fonctionnel(s) entre le sol et la toiture (façades végétalisées, plantes grimpantes, murs en pierres);
- Mare temporaire ou alimentée;
- Abri(s)/hôtel(s) à insectes;
- Bois mort / tas de branches;
- Tas de pierres;
- Lentille(s) de sable;
- Toute autre mesure spécifique validée par l'Etat de Genève.

En complément, des nichoir(s) à oiseaux / nichoir(s) à chauve-souris peuvent être installés. Des conseils quant aux types de nichoirs à installer peuvent être recueillis auprès du GOBG (Groupe ornithologique du bassin genevois) et du CCO (Centre de coordination chauves-souris).

Entretien

- 2 à 3 interventions la 1^{ère} année, puis 1 à 2 interventions par année pour l'entretien courant.
- Pas d'arrosage, sauf arrosage exceptionnel lors de la 1^{ère} année en cas de période de sécheresse.
- Insecticides, herbicides et fongicides interdits.
- Le requérant s'engage à effectuer l'entretien au-delà de la période de convention établie avec l'Etat de Genève (10 ans).

Combinaison avec panneaux solaires

- Devant les panneaux :
 - o Substrat de 8 cm d'épaisseur sur 50 cm de largeur
 - o Plantes adaptées à une exposition soleil, ne dépassant pas 20 cm de haut / espèces couvre-sol
- Sous les panneaux
 - o Substrat de minimum 12 cm d'épaisseur
 - o Plantes adaptées à une exposition mi-ombre / ombre pouvant atteindre 50 cm de haut
- Disposition des panneaux
 - o Angle minimum 20°
 - o Distance entre les panneaux au moins 80 cm
 - o Hauteur de la tranche basse des panneaux à au moins 20 cm du sol

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (63 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue avec les autorités cantonales pour qu'elles légifèrent en la matière;
- de se doter d'un objectif ambitieux pour la végétalisation des toitures du patrimoine bâti de la Ville de Genève, par exemple de 30%;
- d'inciter les privé-e-s à faire de même via une possibilité de subventionnement et un guide à leur usage.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 juin 2021: «Pour une voie verte plus sûre et plus agréable» (P-447 A)¹.

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt le 13 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ Commission, 274.

Séance du 13 septembre 2021

Audition de M. Julien Renggli, membre du comité et de la commission technique de Pro vélo Genève

M. Renggli indique tout d'abord que cette pétition concerne la voie verte qui va de la gare des Eaux-Vives à la gare d'Annemasse, plus précisément de la rue Berthe-Vadier jusqu'à la rue des Négociants à Ambilly. Il déclare que la pétition s'adresse uniquement à des autorités suisses, et s'intéresse donc en particulier au segment Berthe-Vadier-Moillesulaz. Il fait observer sur ce point que si l'ouvrage a un caractère transfrontalier, la coordination entre les deux parties n'est pas totale. Il explique en ce sens que, côté genevois, l'idée a été de créer un parc linéaire, destiné aux loisirs plus qu'aux pendulaires, avec l'objectif de mélanger les différentes mobilités douces sur une même aire, tandis que, côté français, elle a été conçue comme une voie multi-usages, notamment pour les pendulaires qui vont travailler côté suisse. Il relève ensuite que la voie verte est victime de son succès et que des comptages réguliers permettent de se rendre compte que c'est l'endroit du canton où il y a le plus de cyclistes. Parmi les problèmes abordés dans la pétition, il cite celui des voies trop étroites, précisant que la présence de cailloux entre la voie préférentiellement dévolue aux piétons et celle préférentiellement dévolue aux cyclistes est générateur d'accidents. Il évoque en particulier le fait qu'à l'heure de pointe où les vélos sont nombreux un dépassement peut provoquer des manœuvres d'évitement potentiellement dangereuses, surtout pour un vélo de ville ne disposant pas de roues adaptées aux cailloux. Il précise en ce sens un problème d'espace, qui est un des motifs de cette pétition. Il explique que Pro vélo et l'association Mobilité piétonne ne préconisent pas le partage de mêmes zones pour les deux usages, relevant que c'est précisément ce que fait la voie verte avec deux zones mixtes, même si l'une est préférentiellement piétonne, l'autre préférentiellement cyclable. Il déclare ensuite qu'outre cette question de place et de mixité de l'espace la question des intersections doit également être abordée. Il relève qu'à l'heure actuelle une seule de ces intersections donne la priorité aux piétons et aux cyclistes, tandis que sur les sept autres que comptent le parcours la priorité est laissée aux voitures. Il indique que la pétition demande qu'un marquage au sol rouge signale la zone pour les voitures qui l'empruntent. Il ajoute de plus qu'il serait opportun de laisser les signalisations au vert par défaut pour les usagers de la voie verte, sauf dans le cas de passages de voitures, un détecteur permettant de leur donner à elles le feu vert pendant un court instant. Il estime d'une part que cela permettrait de se passer du feu à bouton-poussoir qui est fort peu pratique pour les cyclistes, et d'autre part que techniquement un détecteur est beaucoup plus fiable pour les voitures que pour les vélos. Il indique enfin qu'il serait opportun d'installer davantage de panneaux en ville pour signaler où se trouve la voie verte et comment la rejoindre sans se retrouver dans de grands axes, précisant que cela n'est pas évident pour les gens qui ne sont pas de Genève.

Pétition: une voie verte plus sûre et plus agréable

Une commissaire remercie l'auditionné et rappelle que les socialistes avaient fait signer la pétition sur leurs stands. Elle relève avec intérêt le retour des usagères et usagers et l'expérience accumulée à Pro vélo qui l'a permise. Elle demande ensuite à l'auditionné ce qu'il attend spécifiquement des communes dans ce cadre.

M. Renggli explique que le partage des compétences sur cette voie n'est vraiment pas clair. Il indique que s'il sait qu'une convention entre les Chemins de fer fédéraux (CFF) et les communes a été signée sur la répartition des rôles, il est néanmoins très compliqué de comprendre qui est responsable de quoi sur la voie verte. Il précise que c'est pour cela qu'elle a été envoyée à tous les responsables potentiels. Il explique qu'à sa connaissance les CFF sont propriétaires du sol, le Canton maître de l'ouvrage et les communes chargées de l'entretien. Il déclare néanmoins ne pas avoir compris qui doit payer en cas de restauration. Il note que l'intersection avec la rue Berthe-Vadier est probablement du ressort de la Ville de Genève. Il indique que les quelques questions posées au Canton à ce sujet n'ont pas reçu beaucoup de réponses, et convient qu'il est plus facile d'agir sur quelque chose de pas encore construit que sur du déjà fait.

Une commissaire demande confirmation du fait que la Ville de Genève est responsable d'une petite partie uniquement de la voie verte.

M. Renggli le confirme, précisant que le tronçon de la Ville de Genève court de l'école Pré-Picot à la gare des Eaux-Vives.

Une commissaire relève que par rapport à la sécurité les invites formulées sont timides et demande s'il ne conviendrait pas de différencier vélos électriques et autopropulsés. Elle demande en outre s'il ne faudrait pas prévoir quelque chose de plus pour les piétons, qui sont les parents pauvres de cette voie. Elle demande enfin si la pétition a aussi été déposée au Grand Conseil.

M. Renggli répond qu'elle a été déposée au Grand Conseil. Il relève ensuite que la voie préférentiellement piétonne est la plus large, mais que le revêtement peu commode en temps de pluie fait que les piétons se déportent dans ce cas sur le bitume de la voie cyclable, ce qui provoque à ce moment-là un problème de place. Il explique que c'est pour cela qu'est demandé un revêtement non salissant des deux côtés. Il ajoute que la question des vélos électriques suscite un gros débat à Pro vélo, mais indique que ce sont les principes légaux qui font foi, à savoir que le vélo électrique est un vélo comme les autres. Il relève néanmoins qu'il pourrait être possible d'en limiter la vitesse sur quelques tronçons dangereux. Il conclut que les pétitionnaires n'ont pas de solutions toutes faites, hormis concernant la place qui pourrait permettre d'effectuer des dépassements plus aisément.

Un commissaire déclare que le Parti libéral-radical est sensible à cette demande, et indique qu'un texte a été déposé en ce sens dans la dernière plénière.

Il demande ensuite pourquoi les discussions avec l'Office cantonal des transports (OCT) n'ont pas été fructueuses.

M. Renggli explique que les communications avec l'OCT ont été effectuées par mail et que les plans demandés ne leur ont jamais été transmis; il reconnaît que le lien est plus difficile à créer par écrit.

Un commissaire déclare que le groupe des Vert-e-s s'associe aussi aux préoccupations des pétitionnaires. Il demande à M. Renggli s'il a été reçu par les autres communes et quels retours il en a eu. Il demande également s'il peut faire parvenir à la commission la présentation qu'il voulait projeter.

M. Renggli répond qu'il s'agissait de photos du site, mais indique qu'il les transmettra. Pour ce qui est des autres communes, il dit ne pas encore avoir reçu de réponses.

Une commissaire relève qu'il convient de signaler aussi les problèmes causés par des trottinettes électriques qui sont aussi dangereuses pour les piétons.

Une commissaire déclare qu'Ensemble en gauche soutiendra la pétition. Elle demande à l'auditionné comment il pense juguler les dangers des trottinettes et autres engins électriques.

M. Renggli répond que les gyropodes sont déjà interdits et relève que pour les trottinettes électriques il est évident qu'elles doivent circuler du côté des vélos, sur la voie rapide, et qu'il convient de sévir si elles ne respectent pas cette règle.

Un commissaire relève que la quatrième invite de la pétition parle de limitation de vitesse et souhaite savoir ce que préconisent les pétitionnaires pour la mettre en œuvre, demandant si cela devrait passer par un marquage ou l'installation d'obstacles.

M. Renggli répond que les obstacles sont à éviter, étant donné qu'ils pénalisent 95% des usagers qui respectent les règles. Il relève que si des barrières ont été installées côté français, il s'est agi de la volonté du maire d'Ambilly pour empêcher les livreurs de pizzas qui utilisaient la voie verte, précisant que le maire en question se refusait à faire appel à la vidéosurveillance et avait peu de policiers à disposition pour lutter contre le problème. Il note que l'usage de potelets peut néanmoins constituer une solution intéressante permettant de marquer l'entrée de la voie verte, en évitant que des véhicules motorisés s'y garent. Il déclare que les pétitionnaires n'ont pas de solutions toutes faites pour lutter contre les vitesses trop élevées.

Le président remercie l'auditionné pour ses explications et ses réponses. Il demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant d'auditionner l'OCT, pour comprendre pourquoi les pétitionnaires de Pro vélo n'ont pas été entendus sur ce sujet et pour connaître la position de M. Dal Busco sur la voie verte.

Une commissaire relève qu'il pourrait être opportun, étant donné que la pétition a été adressée aux communes concernées, au Grand Conseil et aux CFF, de la renvoyer au Conseil administratif dès maintenant pour permettre à la Ville d'avoir un vrai poids, notamment dans l'audition à venir au Grand Conseil, qui sera déterminante pour le succès de la pétition.

Le président estime qu'en effet la réponse aux demandes de l'objet appartient essentiellement à la commission homologue du Grand Conseil.

Le commissaire dit son accord avec les vues de la commissaire et annonce retirer sa demande d'audition. Il déclare qu'un renvoi immédiat de la pétition permettrait de montrer que plusieurs communes souhaitent avancer sur les problèmes soulevés par l'objet.

Le président propose donc de passer au vote de l'objet.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-447 à l'unanimité des membres présents.

Annexe: pétition P-447

P-447

Pour une Voie verte plus sûre et plus agréable.

Pétition aux autorités cantonales et communales de la Ville de Genève, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, ainsi qu'aux CFF.

Novembre 2019,

Les soussigné-e-s se félicitent de la réalisation de la Voie verte reliant la gare des Eaux-Vives à Annemasse et saluent l'existence d'une telle voie cyclable et piétonne directe et en site propre. Usagers quotidiens ou non de l'infrastructure en question, ils ont cependant pu constater un certain nombre de problèmes avec les aménagements réalisés et demandent que ceux-ci soient améliorés pour renforcer la qualité et la sécurité de la Voie verte.

Les soussigné-e-s demandent ainsi que soient réalisées sans tarder les modifications suivantes de la Voie verte :

1. Une meilleure séparation des flux piétons/cyclistes, notamment grâce à la réalisation d'une bande bitumée supplémentaire réservée aux piétons et à une signalétique appropriée ;
2. L'élargissement de la piste cyclable bitumée pour augmenter le confort et la sécurité de son utilisation ;
3. La priorisation des piétons et cyclistes de la Voie verte aux intersections, notamment en étudiant la possibilité de mettre en place des « feux inversés » ;
4. La possibilité de mettre en place une limitation de vitesse, notamment aux abords des écoles ;
5. L'amélioration des aménagements et de la signalétique pour les piétons et les cyclistes sur les axes qui permettent de rejoindre la Voie verte.

Elles/Ils demandent également la réalisation d'autres Voies Vertes ailleurs dans le canton, en consultant PRO VELO lors de l'élaboration des projets et en prenant en compte ses recommandations lors du processus de planification, cela afin d'éviter les aménagements malheureux ou dangereux pour l'ensemble de la mobilité cycliste et piétonne.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, traitées sans débat, sont acceptées à l'unanimité (67 oui).

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet (PR-1460 A)¹.

Rapport de M. Philippe de Rougemont.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, le 23 juin 2021. Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Laura Kiraly, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 927 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

¹ «Mémorial 178^e année»: Proposition, 7621.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

Séance du 23 juin 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction de l'AGCM

M^{me} Vandenbroucke présente la demande de crédit qui concerne le quai du Seujet qui s'étend du pont de Sous-Terre au pont de la Coulouvrenière. Ce quai a été inspecté en 2013, la visite préconisait une intervention d'entretien pour garantir sa pérennité et la sécurité. L'extrados, soit la partie supérieure du porte-à-faux, présentait des dégradations structurelles. L'intrados, soit la partie inférieure, présentait également des dégradations de type microfissuration et infiltration qui entraînaient des éclatements de béton et de la corrosion des armatures. Ont aussi été détectés des détériorations de joints de dilatation et des décollements de quelques éléments du parement en granit suite à la rupture du scellement. Enfin, les garde-corps étaient rouillés, notamment en pied. Les garde-corps ne répondent plus aux normes VSS qui préconisent une hauteur de 1,10 m et non de 1 m étant donné un contexte de fort trafic de piétons et faible et moyen des deux-roues.

Cela a conduit en 2017 à la rédaction d'une demande de crédit pour des travaux en lien uniquement avec les Services industriels de Genève (SIG). La Ville souhaitait respecter le plan d'intervention des SIG, raison pour laquelle le service avait seulement demandé des travaux d'une partie de l'extrados et des bacs de plantation. Les travaux concernant l'intrados et les garde-corps pouvaient encore attendre cinq à dix ans.

La proposition votée en juin 2017 concerne les travaux en cours de réalisation qui correspondent à de l'assainissement minimal de la promenade du quai en synergie avec le projet Genilac des SIG. Cela concerne l'extrados, la partie supérieure du porte-à-faux, soit un assainissement du béton et des armatures de cet ensemble et des travaux de ragréage et d'étanchéité du bac des fosses de plantation.

M^{me} Vandenbroucke présente des images de 2021 illustrant les dégâts constatés sur l'intrados (la partie inférieure du porte-à-faux). Une restauration est nécessaire pour garantir la pérennité de l'ouvrage. Elle montre la corrosion sur les garde-corps.

Le service demande un crédit pour la restauration et la mise aux normes des garde-corps, ainsi que pour le traitement de l'intrados du quai.

Concernant le traitement de l'intrados, les travaux se feront depuis le Rhône sur un ponton. Les étapes sont les suivantes: un lavage de la surface, un repiquage du béton des zones dégradées, un dégagement des armatures, un traitement

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

des aciers pour arrêter l'oxydation des armatures et un reprofilage des surfaces à l'aide de mortier.

Le coût de l'opération est estimé à 821 000 francs hors taxe, soit 365 000 francs pour la restauration et la mise aux normes des garde-corps, 281 000 francs pour le traitement de l'intrados du porte-à-faux, 162 000 francs pour les honoraires et 13 000 francs pour les frais secondaires. La TVA, les prestations du personnel et les intérêts intercalaires mènent à un coût total net de délibération toutes taxes comprises (TTC) de 927 600 francs.

Le traitement de la partie inférieure du porte-à-faux s'effectuant depuis un ponton sur le Rhône, les conditions de navigation sont déterminantes. Ces travaux peuvent s'effectuer uniquement en période de basses eaux, de février à avril. Si le Conseil municipal vote positivement cette demande de crédit, l'idée serait de réaliser les travaux dans la suite directe de ceux qui sont réalisés actuellement afin qu'il n'y ait pas d'interruption. Ainsi, les travaux seraient finis en mai 2022. Le traitement de l'intrados serait fait en simultané avec les interventions sur le garde-corps. Les travaux de Genilac ayant démarré en mars 2021 vont se poursuivre jusqu'en février 2022. Les travaux d'étanchéité et les travaux au niveau de l'extrados (Ville de Genève) pourront se terminer à la même période. Ainsi, les travaux de la présente demande de crédit pourraient commencer à la fin de ces travaux.

M^{me} Perler souligne que la plénière devra idéalement voter ce crédit au mois de novembre.

Questions des commissaires

Un commissaire questionne la notion de dépose de la barrière métallique.

M^{me} Vandembroucke répond que la dépose consiste à retirer la barrière pour la retravailler en atelier.

M. Betty précise qu'elle sera sablée, remise à nu, réparée sur les éléments rouillés et repeinte.

Le commissaire demande si des sections devront être remplacées.

M^{me} Vandembroucke répond que cela se décidera au moment de la dépose des barrières.

M. Betty précise que les pieds présentent un état de corrosion avancée.

Le commissaire questionne la notion de «préconiser» quant à l'augmentation de la hauteur des barrières à 1,10 m selon les normes VSS. Il questionne la dimension obligatoire de l'ajout de ces 10 cm.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

M. Betty répond qu'il s'agit d'une prise de risque. Cela n'est pas une obligation légale mais cela est préconisé par la profession qui a rédigé les normes VSS. Si la Ville ne les respecte pas, elle prend un risque. Si un accident avait lieu, il faudrait être en mesure de justifier le non-respect de cette préconisation. Il s'agirait de démontrer que la dépense était disproportionnée ou qu'il n'y avait pas de nécessité. Il ajoute que l'aspect esthétique est conservé et que ce rehaussement est déjà effectif sur les berges du Rhône.

Le président demande s'il serait possible que la partie de dessous la barrière soit mise dessus afin de bénéficier de 1,10 m sans démonter la barrière. Il demande si la ferraille présente des formes de corrosion dans le béton.

M. Betty répond que la fixation au béton présente de la rouille.

Un commissaire demande s'il serait possible de végétaliser les barrières.

M. Betty répond que cela n'a pas été pensé dans la conception des barrières. Il s'agit seulement d'une restauration de la barrière. Il a été acté avec le Service des monuments et des sites (SMS) de rester sur le même modèle.

Le commissaire demande si des fontaines pourraient être installées pour rafraîchir la zone.

M. Betty répond que le projet n'a pas été conçu dans une logique de création de jeux d'eau ou de fontaines. Le but du projet est le maintien de l'existant.

Le commissaire questionne les frais secondaires «taxes et communications».

M. Betty répond qu'il s'agit des frais d'autorisation de construire.

Une commissaire demande s'il existe un état des lieux des barrières rehaussées sur le territoire de la Ville.

M. Betty répond que la Ville profite des projets divers et variés sur le territoire qui portent sur des espaces contenant des garde-corps afin de les restaurer et de les remettre aux normes. Dans le cadre de la demande de crédit sur la voie verte sur le quai du Cheval-Blanc, une restauration des barrières a été demandée. En l'occurrence, la Ville n'a pas d'ouvrages à risque fort. Si cela était le cas, les services demanderaient un crédit spécifique pour refaire un linéaire de barrières. Il s'agit actuellement d'interventions ponctuelles financées sur le budget pour reprendre les désordres. Il cite le quai Ansermet.

La commissaire questionne le total en kilomètres des garde-corps et la proportion des barrières historiques.

M. Betty a répondu ultérieurement par courriel que le nombre total de barrières et dispositifs de retenue divers et variés est de 20 km et que le nombre de barrières historiques est d'environ 6 km, contenu dans les 20 km mentionnés.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

Le président questionne d'éventuels problèmes de retard ou de financement par rapport au barrage à côté. Il questionne la situation actuelle de ce quai. Il demande si les SIG ont terminé les travaux.

M. Betty répond que les travaux des SIG sont en cours et doivent se terminer en février. Cependant, le gros des travaux sera terminé avant février. La période de février à mars 2022 concernera principalement des travaux des SIG. En septembre, les travaux de Genilac vont diminuer et ceux de la Ville commenceront.

M. Betty répond que le service souhaiterait que le Conseil municipal vote cette demande de crédit cet automne afin d'éviter une interruption de travaux aux yeux des usagers et des habitants.

Le président questionne la situation des arbres.

M^{me} Vandebroucke répond que 35 arbres ont été abattus et que 43 seront replantés. Il s'agira d'espèces plus adaptées au réchauffement climatique. Elle précise que les arbres abattus étaient en mauvais état. Elle ajoute que chaque nouvel arbre disposera de 12 m³ de terre et donc de meilleures conditions de vie. De plus, leur pied sera entouré d'îlots de verdure.

Le président questionne l'installation de fontaines à pressoir.

M. Betty répond que des points d'eau peuvent éventuellement être ajoutés sur le côté de la route pour éviter d'être sur le quai en porte-à-faux. De plus, des bancs ont été prévus.

Un commissaire évoque un vote pour le traitement du porte-à-faux et la rénovation de la gaine. Il questionne les raisons de ne pas avoir prévu à cette époque le changement des barrières.

M. Betty précise qu'il s'agit de la proposition PR-1207 votée pour un montant de 1 795 000 francs. La question de tout traiter avait été posée. A l'époque, les services avaient été auditionnés deux fois et il avait été évoqué de faire un amendement. Le service avait pris le parti de ne faire que les travaux indispensables pour les entreprendre en simultané avec les SIG. La première raison était de ne pas retarder les SIG qui avaient un timing très restreint. La deuxième raison est que la section pour laquelle ils sont auditionnés n'est pas suffisamment dégradée pour faire une dépense totale et conséquente. Dans la logique du plan financier, il avait été conclu qu'il n'était pas nécessaire de tout entreprendre tout de suite, et ce au profit d'autres aménagements et d'autres investissements. Aujourd'hui, étant donné la dégradation, il est nécessaire d'intervenir.

Une commissaire questionne l'essence des arbres qui seront plantés.

M^{me} Vandebroucke répond qu'il s'agit de sophoras du Japon qui sont plus adaptés au changement climatique, cela a été étudié par le Service des espaces verts (SEVE) en coordination avec les SIG.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

M. Betty précise que les fosses ont également été adaptées. Une fosse continue sera construite pour offrir plus de terre aux arbres.

Le président remercie et libère M^{mes} Perler et Vandembroucke et M. Betty.

Discussion et vote

Le président évoque les enjeux de sécurité. Il souligne que les normes SIA pour les barrières précisent qu'elles doivent être entre 96-98 cm et jusqu'à 1,10 m. Il pense que la Ville souhaite se mettre à 1,10 m pour se protéger en cas de problème.

Une commissaire d'Ensemble à gauche soutient qu'il s'agit d'une bonne chose de passer les barrières à 1,10 m car ces normes pourraient passer en loi à l'avenir. Cela évitera un coût supplémentaire.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s évoque les arbitrages qui devront être faits sur le budget 2022. Il juge que le montant de 365 000 francs pour la rehausse des barrières pourrait être économisé. Il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation.

Pour d'autres commissaires, la Ville ne prendra pas le risque d'être poursuivie si quelqu'un se noie. Cela n'est pas obligatoire, cependant il s'agira d'expliquer le non-respect de la recommandation de cette norme si quelque chose de malheureux se passe.

Le président met au vote la proposition PR-1460, qui est acceptée à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (3 PLR, 1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC).

Courriel du 5 juillet 2021 de la conseillère administrative Frédérique Perler

Après l'audition du 23 juin 2021, la conseillère administrative Frédérique Perler a envoyé par courriel les précisions demandées sur le linéaire (nombre de mètres) de barrières en Ville de Genève ainsi que celui spécifique aux barrières historiques:

- Le nombre total de barrières et dispositifs de retenue divers et variés est de 20 km.
- Le nombre de barrières historiques est d'environ 6 km (contenu dans les 20 km cités ci-dessus).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération, traitée sans débat, est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 927 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

La délibération devient définitive.

12. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées» (M-1477 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie les 11 février et 29 avril 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon et les 7 et 14 octobre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs travaux

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte croissance attendue du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le canton. Selon les prévisions de l'OCSTAT, il faut compter une augmentation de 30% à l'horizon 2030 et de 80% à l'horizon 2050 pour les scénarios conservateurs;
- que le vieillissement de la population est un véritable enjeu pour la Ville de Genève;
- que l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées doivent être favorisées le plus longtemps possible;
- que la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé des personnes âgées doit être améliorée;
- que de nombreuses personnes âgées se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de la cherté de la vie, de retraites très précaires et de l'isolement enduré;
- que l'ancrage dans le quartier joue un rôle phare dans la création d'un réseau;
- que la problématique du non-recours aux prestations sociales concerne également les personnes âgées en situation de vulnérabilité;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2700.

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

- la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, qui depuis le 1^{er} janvier 2017, au Chapitre III, article 4, alinéa 2, prévoit les éléments suivants:

Chapitre III Politique publique K (Personnes âgées)**Art. 4 Politique en faveur des personnes âgées**

¹ La politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du canton et des communes.

Personnes à domicile – Tâches des communes

² Les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir:

- a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
- b) lutter contre leur isolement;
- c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l'alinéa 5 du présent article;
- d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une politique de proximité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la vie locale en complétant l'offre existante à Cité Seniors par des activités d'animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;
- d'améliorer l'information des personnes âgées sur les offres existantes et l'orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d'information.

Séance du 11 février 2021*Audition de M. Emmanuel Deonna, motionnaire*

M. Deonna explique que le Canton a une prérogative forte dans ce domaine et que les motionnaires aimeraient que les communes s'y impliquent plus. L'un des gros enjeux avec le vieillissement de la population est la lutte contre l'isolement des personnes âgées, leur accompagnement dans les problèmes sociaux du quotidien et les problèmes de santé. Cité Seniors joue un rôle important pour la socialisation des seniors aux Pâquis, les personnes âgées peuvent y suivre des activités culturelles et sportives, mais il n'y a pas d'équivalent dans d'autres quartiers. Or on constate qu'il y a des seniors particulièrement isolés dans d'autres quartiers, notamment ceux issus de milieux ouvriers, qu'ils n'ont pas eu le temps d'apprendre le français et dans ce cas, seules certaines associations spécifiques jouent un rôle dans leur intégration. Il précise que le Covid a engendré de nouvelles problématiques, dramatiques pour certaines personnes âgées. Cette motion veut de manière générale pouvoir offrir plus en termes d'animation et d'activités aux personnes âgées, notamment en augmentant les interactions au niveau des maisons de quartier (MdQ). Un audit de la Cour des comptes a démontré que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) qui supervise les MdQ déploie une politique adressée majoritairement aux enfants et adolescents alors qu'elle déploie peu le lien des aînés avec les autres générations. La Ville devrait faire plus en matière de politique intergénérationnelle et toutes les MdQ devraient avoir la possibilité de développer des activités adressées aux personnes âgées, mais étant assaillies par des demandes visant la jeunesse, elles ne peuvent se saisir de cette question. De plus, pour les aînés les plus précaires et malgré les prestations complémentaires, le manque d'information sur leurs droits est aussi une problématique et les antennes sociales de proximité (qui travaillent avec les clubs d'aînés), les points info-services jouent un rôle d'information mais ne touchent que les personnes qui veulent s'informer. Les personnes isolées le restent en général et sans information sur leurs droits. Il ajoute qu'une politique pour soutenir les personnes âgées la nuit et le week-end devrait être mise en place car les plaintes par rapport au bruit reflètent un isolement et un sentiment d'inutilité de la part de populations qui devraient être entendues dans leurs besoins. Cette motion pousse la Ville à développer un service adressé aux personnes âgées de manière formelle (un équivalent du service social) et à développer une politique plus inclusive pour les personnes âgées.

Questions des commissaires

Une commissaire précise que l'antenne sociale de proximité de la Jonction-Plainpalais fait la coordination des aînés où tous les services et associations sont

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

réunis (Caritas, Pro Senectute, etc.) et ce de manière très active. Elle demande si ce n'est pas assez développé dans d'autres quartiers.

M. Deonna pense qu'il y a une présence rassurante et dynamique des antennes sociales de proximité et des points info-services, mais l'information ne passe pas à tous et il serait possible d'avoir plus de politiques proactives de la Ville en matière d'information sociale et de relais entre les différents acteurs parmi lesquels les MdQ devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans l'intégration des personnes âgées.

Ladite commissaire demande si M. Deonna a des informations sur le club des aînés qui attire les personnes âgées vers certaines activités.

M. Deonna répond que la motion peut être amendée pour souligner le rôle d'acteurs qui pourraient être mis plus en valeur. Par exemple en mentionnant que les clubs d'aînés sont informés, qu'ils relaient l'information dans les quartiers, qu'ils ont le soutien d'antennes sociales de proximité, mais qu'il n'y en a pas dans tous les quartiers et qu'il faudrait en développer dans tous les quartiers en interaction avec les antennes sociales de proximité.

Une commissaire revient à la troisième invite qui parle de faciliter la participation à des événements culturels, etc. Ayant participé à une séance à la commission des arts et de la culture où M. Kanaan a fait remarquer que la Ville de Genève mettait des billets pour des spectacles à la disposition des aînés à des prix dérisoires pour autant qu'ils fassent partie d'une association telle l'Association de défense et de détente des retraités (AVIVO), elle aimerait savoir si dans les invites proposées, il y a aussi une mention du rôle de l'AVIVO pour communiquer et attirer les gens âgés. Par rapport à l'isolement, elle pense qu'il est particulièrement frappant à Champel où rien n'est développé pour les aînés. Elle demande si M. Deonna a étudié ce quartier.

M. Deonna répond qu'il n'a pas les chiffres sur Champel qui est un quartier bien plus mixte que ce que l'on peut imaginer et même parmi les personnes «aisées», d'autres problématiques peuvent surgir.

Il ajoute que pour la participation à des événements culturels l'AVIVO est particulièrement active à des prix préférentiels, mais si l'on n'est pas membre de l'association (comme pour d'autres clubs), il ne sait pas à quoi l'on a droit. Par ailleurs, avec le Covid s'ajoute le problème que tout doit se réorganiser à distance et tout se passe en ligne, ce qui peut être un frein de plus à la sociabilisation des personnes âgées.

Une commissaire est étonnée d'une partie des invites de cette motion car la gauche est en charge de l'action sociale de la Ville depuis un certain temps et les magistrats en charge ont toujours fait des bilans consciencieux et positifs. Elle

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

demande si les motionnaires ont constaté des lacunes ou des manquements dans ce domaine (pas forcément en lien avec le travail du département) qui les auraient poussés à rédiger ce texte.

M. Deonna ne croit pas que le fait de demander d'en faire plus soit le signe d'un manquement. Il pense qu'avoir des exigences élevées signifie aussi d'avoir des attentes que l'on estime réalisables. Par ailleurs, les motionnaires n'auraient pas osé déposer un tel texte en milieu de législature de peur qu'il soit mal pris par M^{me} Alder dont le bilan était excellent. Les facteurs structurels n'aident pas, la pauvreté et la précarité se concentrent dans les centres urbains en même temps que le vieillissement de la population s'accélère à un rythme qui a empêché la collectivité de prévoir des solutions tant en matière de finances que dans l'aspect humain. Les lois ne sont pas assez progressistes, bien que Genève ait développé et développe des programmes et des projets qui permettent une vraie intégration et une reconnaissance de ce que les individus peuvent apporter à la collectivité, notamment par leur participation à la vie associative.

Ladite commissaire demande si cette politique passerait par le renforcement des activités destinées aux personnes âgées dans les MdQ et par la création de clubs sociaux complètement dédiés aux personnes âgées en Ville sur le modèle de celui de la rive gauche.

M. Deonna répond que oui, c'est exactement l'idée. Il ajoute que l'un des problèmes est aussi le fossé digital, il est compliqué de s'offrir une vie culturelle sans maîtriser les outils informatiques. Tous les départements doivent travailler ensemble pour lutter contre ce fossé numérique afin de ne pas laisser les personnes âgées en marge d'un système qui se digitalise en mettant en place des programmes d'aide destinés aux aînés en plus de ce que le département de la transition numérique fait déjà.

Votes

Vote de l'audition de M^{me} Kitsos et de M. Schroft.

Par 15 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG, 3 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Vote de l'audition de la Plateforme des associations des aînés de Genève.

Par 15 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 EàG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 29 avril 2021

Audition des responsables de la Plateforme des associations des aînés de Genève, M^{mes} Jacqueline Cramer, présidente, et Irina Ionita, secrétaire générale

M^{me} Cramer se présente. Elle est représentante de la plateforme qui est un collectif de plus de 45 associations membres qui œuvrent autour des personnes âgées. Ils ont un système avec des membres associatifs de la société civile mais aussi des observateurs, c'est-à-dire tous les gens qui œuvrent dans le réseau aînés et qui sont dans le public ou parapublic comme l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). Leur principal objectif est de mettre les gens en lien et de partager les expériences de tout un chacun autour des personnes âgées. Cette association a été créée il y a quinze ans avec tous les ans des nouveaux membres qui les rejoignent. De plus, ils font en ce moment des vidéoconférences en plénière mais ont des commissions par thème, ce qui permet une réflexion à partir de préoccupations du terrain. Il existe au niveau de la ville une commission interdépartementale de la politique de la personne âgée non active depuis une année. Celle-ci avait été mise sur pied par M^{me} Alder et regroupe en temps normal des représentants de tous les départements. Plusieurs sujets sont discutés au sein de cette commission comme la mobilité, l'habitat ou la gérance immobilière. Cela a donc débouché ces derniers temps sur un guide seniors sur internet, et ce en lien avec les autorités de la Ville. Dans ce sens, la plateforme est en cours de création d'une cartographie dans l'idée de pouvoir proposer des collaborations entre professionnels et associations.

M^{me} Ionita ajoute que la plateforme a fait un travail qu'elle propose de découvrir sur le site officiel de la plateforme. En 2018, ils ont fait une enquête auprès des 45 communes genevoises pour savoir ce qu'elles faisaient pour les aînés car la plate-forme était soucieuse de savoir comment les communes articulaient les différents points qui leur incombent comme la question de l'information. Il a donc été relevé qu'une information cohérente pour les personnes âgées n'existe pas encore, d'où l'idée de la cartographie relevée par M^{me} Cramer et qui sortira prochainement. S'ensuit la question du rôle des «points infos» afin de pouvoir accéder à l'information mise à jour sans que les seniors appellent qui que ce soit.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il existe des actions dirigées vers les personnes âgées en précarité en dehors du réseau sanitaire.

M^{me} Cramer sait qu'il y a toujours des personnes qui ne sont pas informées pour de multiples raisons. A cet effet, ils sont en train de réaliser un projet pour la lutte contre l'isolement. Il s'agirait de mettre en réseau tous les partenaires d'un quartier comme la Poste ou la Migros afin qu'ils soient concernés s'ils ne voient plus leurs clients habituels et que ces derniers puissent intervenir.

M^{me} Ionita ajoute que la plateforme est d'abord en lien avec l'associatif et l'institutionnel en rapport avec les personnes âgées. De façon générale, la personne âgée ne les appelle pas directement et le guide des seniors de la Ville est donc censé répondre à cette préoccupation car il s'adresse à la personne âgée directement. Il y a d'ailleurs tout un onglet sur le site sur la question de la précarité.

Ladite commissaire demande ensuite s'ils ont une cartographie en rapport avec la problématique de la population où la précarité est plus importante dans des quartiers spécifiques.

M^{me} Ionita répond que le Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE) fait des rapports tous les cinq ans avec un dernier présenté l'an passé où ils ont cartographié tous les quartiers avec un certain nombre d'indicateurs afin de savoir quel quartier est le plus défavorisé pour ensuite mettre sur pied des projets d'aide.

Elle demande quel type de démarche il est possible de faire pour que les personnes en droit puissent toucher leurs prestations complémentaires.

M^{me} Cramer répond que les démarches sont très compliquées et qu'en effet il n'y a pas directement des courriers qui sont envoyés aux personnes en âge de la retraite alors que ces dernières seraient en droit de toucher ces prestations. Il y a à cet effet beaucoup de services sociaux qui travaillent là-dessus.

Une commissaire a bien compris que les demandes pour les rentes complémentaires étaient très compliquées mais elle se demande si le Canton finance des organismes qui soutiennent et remplissent les demandes pour les aînés.

M^{me} Cramer répond que ce sont les aides sociales qui s'en occupent comme l'Hospice général. Il y a aussi la Loterie romande (LoRo) et la Chaîne du Bonheur. Il n'y a pas beaucoup de bénévoles qui le font mais plutôt des organismes spécialisés.

Elle demande ensuite comment certaines personnes âgées s'en sortent sans informatique.

M^{me} Ionita répond que la réponse est compliquée mais la plupart s'en sortent par la proximité d'une commune ou d'un quartier comme les «points infos» ou auprès des équipes de quartiers.

M^{me} Cramer ajoute que les équipes de quartier font un bon travail à ce niveau.

M^{me} Ionita précise aussi que c'est un outil de coordination.

Un commissaire demande s'il existe une liste de toutes les personnes âgées de plus de 65 ans.

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

M^{me} Cramer répond que la récolte d'information a effectivement évolué depuis la campagne canicule et la Ville détient désormais une liste.

M^{me} Ionita ajoute qu'il existe cependant une loi sur la protection des données, donc la liste est certes mise à jour auprès de l'office de la population mais elle est bloquée par cette loi. Elle est donc inutilisable pour des raisons de protection de la personne.

Un commissaire demande quelles seraient les mesures d'urgence à mettre en œuvre au plus vite.

M^{me} Cramer répond qu'une commission consultative des aînés manque car leur voix n'est pas assez écoutée. De façon plus générale dans la vie sociétale, la Ville devrait réagir car il manque leur écoute.

M^{me} Ionita ajoute que les seniors sont eux-mêmes préoccupés par le sort des plus jeunes générations, et c'est une des raisons pour lesquelles il faudrait aussi les écouter et écouter ce qu'ils ont à dire.

Un commissaire demande s'ils font le nécessaire au niveau des églises car les aînés y vont régulièrement.

M^{me} Ionita répond que l'église de Malagnou est impliquée mais il est vrai qu'ils n'ont pas de membres d'églises au sein de la plateforme. Ils réfléchiront plus à ce point au niveau de la proximité.

Un commissaire dit que le dénominateur commun des personnes âgées est le voisinage par le fait qu'elles habitent dans des appartements détenus par des bailleurs privés ou la Ville. Elle demande donc s'il existe un numéro d'aide aux personnes âgées fourni par la Ville au voisinage.

M^{me} Cramer répond que c'est tout à fait une voie possible pour atteindre les gens. Une expérience de ce type a été tentée aux Eaux Vives et faite de façon plus officielle actuellement dans la commune de Vernier.

M^{me} Ionita ajoute qu'il existe l'Association de locataires de la Gérance immobilière municipale (ALGIM) qui est très active dans ce domaine.

Elle demande si les concierges encore en place sont comptés dans le réseau de proximité.

M^{me} Cramer répond par l'affirmative et ajoute que la plateforme a participé à leur formation.

Un commissaire demande s'il y a quelqu'un qui coordonne les actions de quartiers et dans quel quartier ce système est développé.

M^{me} Ionita répond que ce système est assez développé à Champel en particulier car la question de l'isolation est apparue massivement à cet emplacement. Malheureusement le projet s'est arrêté et ils n'ont toujours pas réussi à le reprendre.

Concernant qui coordonne ces actions, elle n'a pas de réponse toute faite car c'est un projet élaboré avec tous les acteurs de quartiers et cela dépend du dynamisme et de la disponibilité de chacun.

Elle demande qui est responsable des seniors au niveau administratif.

M^{me} Cramer répond qu'il n'y a personne en particulier malheureusement.

Un commissaire se demande si cela ne serait pas une bonne idée au niveau des quartiers d'aider les aînés à utiliser les outils informatiques.

M^{me} Cramer répond que les jeunes sont très motivés pour aider mais c'est différent lorsque les seniors sont seuls chez eux devant un ordinateur.

Une commissaire demande si l'IMAD est un acteur actif à ce sujet.

M^{me} Cramer aimerait bien que l'IMAD puisse collaborer mais ce n'est pas le cas pour l'instant car leurs prestations sont chronométrées.

Séance du 7 octobre 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

M^{me} Kitsos excuse M. Schroft. Elle explique que cette politique est très importante car la problématique qu'elle aborde représente un défi pour les villes de manière générale avec une forte croissance attendue du nombre de personnes de plus de 65 ans. Les baby-boomers vont augmenter de manière importante l'âge des personnes à la retraite. Pour 2030, on s'attend à +25% de personnes de plus de 65 ans et à l'horizon 2050 à +80%. Cela représente des enjeux énormes à tous les échelons politiques. La société de la longue vie n'est pas seulement la longévité mais aussi l'intensité de la vie. La question de faire en sorte que les personnes vivent de belle manière cette tranche d'âge et de façon autonome le plus longtemps possible se pose donc. Pour ce faire, les villes ont une vraie responsabilité. La Ville de Genève a exprimé une volonté politique en 2014 qui a abouti en 2015 à un rapport, des principes et un plan d'action pour la législature 2015-2020. Ce rapport montre l'importance de la prise en compte de l'enjeu intergénérationnel ainsi que la dimension transversale de la problématique.

Le DCSS va retravailler sur ce plan d'action mais, pour l'heure, ce qui est fait par le département se décline en sept axes stratégiques qui se trouvent dans le plan d'action de 2015:

1. Mise en lien des acteurs genevois.
2. Information, accès aux prestations et promotion du «bien vieillir».
3. Mobilité et accessibilité physique.

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

4. Habitat.
5. Participation active et reconnaissance sociale.
6. Lutte contre l'isolement et l'exclusion.
7. Mise en réseau.

A l'intérieur de ces sept axes, nous avons déjà mené plusieurs actions. Nous pouvons citer:

- 1) La mise en lien des acteurs genevois: un travail conséquent est réalisé avec la Plateforme des aînés et Pro Senectute (dont le financement se fera via le Fonds intercommunal pour 2022. Pour 2023, il faudra voir si le FI se retire et si les communes devront financer cette subvention). Des projets sont aussi réalisés avec l'IMAD (prévention, nutrition, marches sportives, relais de fraîcheur, etc.).
- 2) L'information et l'accès aux prestations: le Guide des seniors existe depuis longtemps et en parallèle l'application Genève en poche a été lancée. C'est un projet très large, porté par le département de la culture et de la transition numérique. Le DCSS a travaillé spécifiquement sur la partie seniors en mettant en avant toutes les informations financières (sur les questions de santé, les prestations sociales), ainsi que les activités sportives, culturelles, de loisirs, les ateliers numériques, etc. Pour accompagner le lancement de cette application, le DCSS a mis en place des ateliers numériques et des conférences pour expliquer comment utiliser cette application. Elle précise que la fracture numérique existe plutôt autour de 80 ans.
- 3) Décentraliser les activités de Cité Seniors. Cela sera mis en œuvre dès le mois de janvier 2022 afin d'organiser des activités au sein des quartiers pour pallier les problèmes de mobilité et permettre aux personnes de créer un réseau là où ils vivent. L'idée n'est pas de mettre fin à Cité Seniors mais de profiter des structures déjà existantes dans des Espaces de quartier pour toucher les personnes au plus proche de chez elles.
- 4) Application Accès Plus. Cette application est large, c'est une information sur l'accessibilité des différents sites de la Ville (au sens large car elle concerne aussi les personnes en situation de handicap). 177 sites de la Ville ont été recensés et réunis sur un mapping en collaboration avec Pro Infirmis. L'idée est aussi de voir lesquels ont besoin d'être réaménagés pour être rendus accessibles et cette réflexion a lieu en commun avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) (elle cite l'exemple de l'état civil qui est actuellement au plan financier d'investissement (PFI). Les questions de mobilité dans les transports sont aussi un axe. La ligne 35 des Transports publics genevois (TPG) a été mise en marche par la Ville et reprise ensuite complètement par les TPG. La question de l'environnement urbain, qui est davantage de la compétence de M^{me} Perler, est aussi centrale. Elle vise

Motion: lutter contre l'isolement des personnes âgées

à améliorer la qualité des trottoirs, rénover les WC publics, améliorer l'éclairage, poser des bancs adaptés, etc. Ensuite, l'axe des transports privés pour seniors est abordé avec la Fondation Agir. Des choses pourraient être développées comme le système de navettes mis en place par la Croix-Rouge. Elle en a discuté avec la directrice.

- 5) L'habitat: des projets de logements intergénérationnels (avec restaurants, crèches, etc.) existent à Lancy par exemple et pourraient inspirer la Ville. Pour l'instant, le travail dans ce sens est réalisé avec le programme «1 h par m²» avec une subvention.
- 6) La question de la reconnaissance sociale: la Ville travaille sur les actions citoyennes via les antennes sociales de proximité et avec le soutien au bénévolat. Certains projets intergénérationnels sont réalisés avec des collégiens autour du smartphone par exemple. Le Plan Solidarité 65+ était aussi un projet intergénérationnel puisque c'était le Service de la jeunesse qui intervenait auprès des seniors pour des actions très spécifiques dans le cadre de la pandémie. Il y a aussi les Espaces de quartier, dont huit ont été complètement rénovés en 2016, qui constituent de très beaux lieux à disposition et qui seront optimisés pour des projets intergénérationnels dès janvier. Pour la lutte contre l'isolement, une multitude d'actions existent depuis longtemps comme le troc social, le plan canicule et un grand nombre de projets portés par énormément d'associations subventionnées et dont les locaux sont mis à disposition gratuitement.
- 7) La mise en réseau d'associations et partenaires au sein de projets participatifs et évolutifs.

M^{me} Kitsos pense qu'il faut déployer des mesures plus structurées et réaliser un travail interdépartemental qui permette de mettre en place des indicateurs et la systématisation des actions. Pour ce faire, elle a réalloué à l'interne un poste à 100% dédié à la politique de la longue vie. L'idée est de renforcer cette politique par un travail de coordination avec les autres départements. Pour l'instant, les personnes qui travaillent sur cette politique se trouvent à Cité Seniors et n'ont pas la possibilité ni le temps de faire accélérer la dynamique. Enfin, elle précise que des subventions permettent de financer des prix réduits pour les personnes au bénéfice de l'AVS via le Fonds Zell. Des prestations sociales sont aussi prévues pour les personnes en situation de précarité à l'âge de la retraite et les budgets sont augmentés chaque année depuis leur intégration par Guy-Olivier Segond.

Quant à la motion, elle estime qu'elle est fondamentale. Néanmoins, sur la question des tâches de la vie quotidienne, les communes et le Canton discutent actuellement de leurs responsabilités respectives. La Ville n'a pas les compétences de s'occuper des questions de santé ou de soins qui font partie des tâches de la vie quotidienne. Le Canton souhaiterait que les communes aillent à domicile effectuer des bilans d'autonomie, ce pour quoi elle n'a ni les compétences ni les ressources humaines ou financières.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quel coût représente la décentralisation de Cité Seniors, si ce seront des coûts constants et ce que cela représente en termes de ressources humaines.

M^{me} Kitsos répond qu'elle a l'intention de le faire à coûts constants puisque les lieux existent déjà. Il faut voir comment optimiser l'existant, restructurer les choses pour que les antennes sociales de proximité puissent intégrer un pourcentage de projets en journée (où il y a des temps creux) à destination des personnes âgées.

Une commissaire demande si une communication sera assortie à ce projet.

M^{me} Kitsos répond que oui. C'est pour cela qu'il faut que quelqu'un coordonne ce projet.

Elle demande dans quel délai elle imagine ce type d'actions.

M^{me} Kitsos répond qu'elle souhaite qu'ils aient déjà lieu en 2022, ce que ce poste supplémentaire permettra.

Une commissaire demande quelle est la proportion de personnes âgées entre 60 et 70 ans qui a recours à des activités offertes via les programmes seniors.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a pas de chiffres mais qu'à Cité Seniors les gens participent parfois dès l'âge de 55 ans. Il faut donc adapter les activités en fonction des thématiques et des tranches d'âge. L'idée d'inscrire ces activités dans les quartiers est aussi de ne pas cibler exclusivement les seniors et de favoriser l'intergénérationnalité.

Elle demande si l'on peut imaginer avoir recours à du bénévolat de jeunes seniors qui pourraient éviter d'avoir recours à du personnel salarié.

M^{me} Kitsos pense que c'est une bonne idée et que cela peut favoriser l'engagement des seniors dans les activités. Le département travaille sur des partenariats possibles en s'inspirant de ce qui est fait ailleurs dans ce sens, mais ce travail pourra être fait de façon suivie par la personne qui occupera le poste supplémentaire réalloué.

Séance du 14 octobre 2021

Discussion et votes

Un commissaire du groupe des Vert-e-s propose un amendement: insérer à la deuxième invite, fin de la première ligne: «... dans la vie locale en soutenant les associations actives dans ce domaine et en complétant l'offre existante...».

Une commissaire du Parti libéral-radical remarque que cette motion a été déposée par M^{me} Kitsos qui est maintenant en charge du DCSS et elle n'est pas à l'aise à l'idée de lui dire ce qu'elle doit faire. Elle s'abstiendra lors du vote et tient à se concerter avec son groupe avant de se prononcer.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s répond qu'il trouve que voter des motions déposées par des magistrats avant leur prise de fonction leur permet de tenir leurs promesses électorales et leurs programmes politiques. Il estime que c'est une excellente idée après un an et demi de législature.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote l'amendement du commissaire du groupe des Vert-e-s.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR) et 2 abstentions (PLR), l'amendement est accepté.

La présidente demande si les groupes veulent prendre position.

Sans réponse, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse passe au vote de la motion M-1477.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR) et 2 abstentions (PLR), la motion est acceptée. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une politique de proximité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la vie locale en soutenant les associations actives dans ce domaine et en complétant l'offre existante à Cité Seniors par des activités d'animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;

Résolution: des commissions pour étudier les propositions des membres du CM, pas pour procurer des jetons de présence

- d'améliorer l'information des personnes âgées sur les offres existantes et l'orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d'information.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

13. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte» (R-240 A)¹.

Rapport de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni.

Cette résolution a été renvoyée à la commission du règlement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission a étudié cet objet lors de la séance du 4 novembre 2020 sous la présidence de M^{me} Albane Schlechten, et le 22 septembre 2021 sous la présidence de M. Amar Madani. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la liberté, voire l'improvisation réglementaire que se permet la majorité des membres de la commission des finances, et à travers elles et eux la majorité des partis de ce Conseil;
- les fondements de notre rôle d'élu-e pour cinq années au sein de ce délibératif municipal,

le Conseil municipal rappelle aux membres de ses commissions:

- que ses commissions ont été créées pour étudier les propositions qui leur sont renvoyées par le plénum, et non pour procurer des jetons de présence à leurs membres et, indirectement, financer leurs partis. Ce faisant, ils ne peuvent en aucune circonstance refuser d'étudier des objets renvoyés par le Conseil municipal;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 2670.

Résolution: des commissions pour étudier les propositions des membres du CM, pas pour procurer des jetons de présence

- qu'ils et elles y ont été désigné-e-s et sont rémunéré-e-s pour faire ce travail d'étude des propositions qui leur sont transmises par le plénum, c'est-à-dire par leurs collègues. Il attend donc avec confiance qu'ils et elles assument la responsabilité qu'ils-elles ont sollicitée en présentant leur candidature aux élections municipales, et qui leur a été attribuée par leur élection.

Séance du 4 novembre 2020

Audition de M. Pascal Holenweg, résolutionsnaire

M. Holenweg souhaite retirer ce texte car il a été déposé il y a une année et demie sous l'ancienne législature au moment où la commission des finances avait décidé de refuser d'examiner des projets renvoyés par le Conseil administratif car elle n'était pas contente de la manière dont le Conseil administratif avait répondu à des injonctions de la commission à propos des notes de frais. La question ayant été réglée, il n'est plus question de traiter cette résolution.

Séance du 22 septembre 2021

Audition de M. Pascal Holenweg, résolutionsnaire

M. Holenweg rappelle que cette proposition est désormais obsolète. C'est une résolution rédigée suite à des décisions absurdes de la commission des finances de refuser d'examiner les propositions qui lui étaient transmises par le Conseil administratif car elle était en conflit avec ce dernier sur les notes de frais. Cependant, deux ans et demi après, avec une autre majorité, la résolution n'a plus de sens et il propose donc de voter contre et d'appeler le plénum à voter contre.

Vote

La résolution est refusée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé par 68 non contre 1 oui.

Le président. Toujours dans cette catégorie, Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une demande d'ouverture de la discussion pour les deux objets suivants.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

- 14. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Philippe de Rougemont, Yves Herren, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Omar Azzabi, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Dalya Mitri Davidshofer, Rémy Burri, Alia Meyer et Brigitte Studer: «Pour la création d'un espace à vocation socioculturelle et environnementale au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» (M-1556 A)¹.**

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 18 mai 2021. La commission s'est réunie le 2 septembre et le 18 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné, et le 25 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni. Les notes des séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Rappelant:

- la motion M-1352 «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» reconnue urgente à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2019 et renvoyée à sa commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement le projet d'ouverture d'une structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex;
- la motion M-1515 «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» du 3 mars 2020 par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager les pourparlers avec l'Etat en vue d'obtenir que le bâtiment habitable de la ferme puisse être transformé en maison de quartier;
- la pétition P-425 «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» signée par 122 personnes et adressée au Conseil municipal le 8 juin 2020 par l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG).

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 7656.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

Considérant:

- le manque avéré d'un espace à vocation socio-culturelle et environnementale dans le quartier du Petit-Saconnex;
- que plus de 15% de la population de la Ville habite au Petit-Saconnex avec une densification récente et continue;
- la nécessité pressante de répondre aux défis socio-culturels et environnementaux et de bien accompagner le développement du Petit-Saconnex en particulier en raison de la grande diversité des habitant-e-s (nationalités, professions, origines sociales) et de leur âge (familles avec des enfants et adolescents, Maison de retraite du Petit-Saconnex);
- le besoin exprimé depuis plus d'une dizaine d'années par les habitants du Petit-Saconnex, les associations et les partis politiques d'une structure publique pour consolider la cohésion sociale, dont encore une pétition transmise à la présidente du Conseil municipal le 8 juin 2020 signées par plus d'une centaine d'habitants;
- l'engagement pris par la Ville de Genève qu'un projet socio-culturel soit développé à l'horizon 2020 au Petit-Saconnex;
- l'existence d'une habitation libre de 300 m² appartenant à l'Etat de Genève dans une aile de la ferme de Budé répondant parfaitement aux exigences d'un espace socio-culturel et environnemental, soit un lieu d'information, de rencontres conviviales, d'apprentissage, de formations, d'échanges culturels, d'activités sportives et de détente, d'organisation d'événements publics et de lieux de convergences pour les associations locales;
- l'existence de nombreux espaces sous-utilisés ou non utilisés sur la ferme de Budé (couvert à l'arrière de la ferme, comble en haut de l'espace dédié au marché, aile gauche de la ferme), offrant la possibilité à toutes les parties prenantes de développer leurs activités (Ma-Terre, Sàrl de l'épicerie/maraîchage);
- la localisation stratégique de cette habitation pour le bénéfice de toutes et tous:
 - 1) au centre du village permettant un accès facile à tous;
 - 2) à côté du collège de Budé;
 - 3) entre les trois écoles primaires de Budé, Genêts et Crêts;
 - 4) facilement accessible pour la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- le cadre tranquille de cette habitation à côté d'un parc et d'une cour de ferme permettant d'avoir des rencontres conviviales en plein air sans déranger les voisins;
- la possibilité de développer dans cette habitation des activités répondant aux attentes culturelles, sociales et environnementales du Petit-Saconnex (voir la plaquette de l'AHPTS / www.ahpts.ch);

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

- la possibilité d'établir des synergies entre les activités de cette habitation et celles déjà présentes sur le domaine de Budé comme avec l'entreprise gérant le marché de la ferme de Budé et la Maison de l'alimentation Ma-Terre;
- la difficulté, voire l'impossibilité de trouver un autre emplacement sur le Petit-Saconnex pour développer un tel espace socio-culturel et environnemental qui s'inscrit pleinement dans les attentes de la population notamment dans la vision d'un «monde d'après»;
- la nécessité de développer à Genève de nouveaux espaces permettant de développer des synergies avec les actions en cours pour relever les défis de la transition écologique, notamment l'urgence climatique, la justice sociale, la préservation de la biodiversité, l'accès à une meilleure alimentation privilégiant les circuits courts, la lutte contre les épidémies et les pandémies, le développement d'une plus grande cohésion sociale, la préservation de notre patrimoine culturel et naturel ainsi que les défis de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination sans oublier les efforts pour faciliter une meilleure transition numérique;
- la nécessité de développer l'agriculture urbaine au bénéfice de la population, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment ou une partie de bâtiment, en particulier le bâtiment habitable, de la ferme de Budé pour être transformé en un espace socio-culturel et environnemental d'un type nouveau répondant aux intérêts généraux supérieurs de toute la collectivité;
- d'engager les négociations avec l'Etat pour établir un espace socio-culturel et environnemental au cœur du Petit-Saconnex pour le bien de la collectivité, incluant les discussions sur les bâtiments de la ferme de Budé;
- d'aider au maintien et à l'extension des activités agricoles sur le domaine de la ferme de Budé, en particulier par l'extension des surfaces exploitées.

Séance du 2 septembre 2021*Audition de M. Denis Ruyschaert, motionnaire*

M. Ruyschaert explique que la création d'un espace à vocation socio-culturelle et environnementale sur le domaine de Budé tire son attrait du contexte historique du quartier. La commune du Petit-Saconnex a été intégrée à la VdG en 1931. Cette commune a un cœur, la place, et comporte une grande bâtisse énorme, le domaine de Budé, qui avait des domaines agricoles importants mais a subi l'urbanisation rapide et anachronique du secteur et a perdu ces terres au profit de logements. Ce secteur est devenu un quartier-dortoir et la densification a encore lieu actuellement sans vision d'ensemble de la zone. Par conséquent,

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

différentes crises se sont développées: une augmentation de 15% de la population, une grande diversité socio-culturelle et générationnelle, une surpopulation scolaire, une déprédation des infrastructures scolaires en soirée (il est demandé de nettoyer le préau de l'école tous les lundis matin pour enlever des seringues) et un rétrécissement de l'espace de la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS). Il y a donc un manque d'espace à vocation socio-culturelle et environnementale qui permettrait de se rassembler, de créer une identité et de créer l'histoire. La population refuse tout projet de densification ou de changement qui émane de la Ville (PLQ Budé, Tourelle, Cité de la musique). Il y a donc une demande claire de consolider la cohésion sociale, notamment au travers de la pétition du 8 juin 2020. La ferme de Budé représente la dernière chance de réaliser un tel projet grâce à ses cinq bâtiments, la cour avec sa fontaine et à un projet de couvert doté d'une cuisine:

- la maison principale appartient au Canton mais ne répond plus aux normes de sécurité. Par ailleurs le parc autour des bâtiments n'est fréquenté presque que par des propriétaires de chiens, les autres utilisateurs étant terrorisés;
- l'habitation de la ferme appartient au Canton et vient de voir son locataire partir. Dix pièces, cinq caves et un grenier sont donc disponibles sur plus de 560 m². Ce bâtiment est situé idéalement, au calme, pour développer différentes activités pour tous les publics;
- l'ancien pressoir appartient à la Ville et se trouve à côté de l'école de Budé. Il est très peu utilisé (deux salles de cours) et fait l'objet d'un projet de cantine scolaire;
- mais sur l'ensemble il serait plus intéressant d'y faire une cantine scolaire le midi qui deviendrait un restaurant en soirée;
- l'ancienne écurie appartient au Canton et est occupée par la SARL «ferme de Budé». Le premier étage est utilisé par l'association liée au marché de la ferme et a été rénové pour 1 million de francs. Le second n'est pas du tout utilisé;
- la maison des saisonniers appartient au Canton et a vu sa toiture rénovée mais pas son intérieur, elle n'est pas utilisable facilement. C'est la SARL qui l'utilise aussi;
- enfin, le couvert est en cours d'enquête publique par le Canton.

De plus, ces éléments font partie d'un site protégé. Il y a par ailleurs une cour en piètre état où les gens viennent en voiture faire leur marché et une fontaine aussi en piètre état qu'il faudrait rénover.

En définitive, depuis que l'Etat a repris cette ferme, son état se dégrade et la gestion du domaine est incohérente. La plupart des locaux sont sous-occupés, l'attribution des usages a été faite au coup par coup en fonction du département de tutelle ou de velléités politiques ad hoc. Finalement, il y a une dégradation du

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

patrimoine qui représente un gâchis financier, notamment à cause des rénovations partielles qui n'ont pas de sens. Il faudrait selon lui développer une vision globale sur l'utilisation du domaine et au bénéfice de la population du Petit-Saconnex en concertant les acteurs de tous bords. Pour cela il faut étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment ou une partie du bâtiment habitable, ce qui serait la solution la plus simple pour le transformer en espace socio-culturel et environnemental. Ainsi que négocier avec l'Etat pour créer cet espace et penser à la logique future de l'agriculture urbaine, proche des gens, au vu de ce qui se prépare avec le changement climatique et la raréfaction des terres agricoles. Il suggère enfin de fermer l'accès au domaine aux voitures, de rénover la fontaine et la cour, de mieux utiliser le parc et enfin d'assurer la mobilité réduite entre la MRPS, la place du Petit-Saconnex et le domaine.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qui est advenu de la pétition évoquée.

M. Ruysschaert répond qu'elle est passée à la commission des pétitions qui l'a acceptée et qu'elle est arrivée au Conseil administratif. Il n'a cependant pas suivi son traitement dans le détail.

Une commissaire répond que M^{me} Kitsos a clairement dit qu'elle n'entretrait pas en matière car tous les bâtiments appartiennent à l'Etat sauf un. L'Etat a par ailleurs affirmé ne pas être vendeur. Au vu de ces informations, elle ne voit pas l'intérêt de maintenir cette motion ni quelles sont les possibilités. La Ville a déjà demandé le rachat, l'Etat a refusé. Elle ajoute qu'un projet sera déposé le 5 octobre pour une maison de quartier au Petit-Saconnex et qu'il ne concerne pas la ferme de Budé.

M. Ruysschaert répond qu'il y a plusieurs sujets et enjeux. Mais l'objet qui appartient à la Ville peut voir un projet être développé. Pour les quatre autres objets, le fait que l'Etat affirme ne pas vouloir vendre vise à faire monter les enchères. C'est au Conseil municipal de voir s'il se satisfait de cet argument, lui-même n'est pas d'accord avec cette analyse. Cette motion demande à la CCSJ d'engager des discussions afin d'obtenir des arguments clairs. Par ailleurs, une invite vise à aider le développement agricole, ce qui est un sujet sérieux. Une autre invite vise uniquement à supprimer l'accès aux voitures. Il estime donc que la CCSJ doit travailler cette motion sous tous ses aspects.

Ladite commissaire répond que le marché de la ferme se trouve déjà dans l'un des bâtiments et qu'il vend des produits qu'il cultive et organise des stages pour favoriser l'agriculture.

M. Ruysschaert estime que ces gens doivent bénéficier des outils de production pour améliorer leurs conditions de travail. Les bâtiments sont en mauvais état

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

et nécessitent des rénovations. Il ajoute qu'il y a une réflexion à faire sur l'utilisation du parc.

Une commissaire demande s'il y a d'autres possibilités que cette ferme pour créer un espace socio-culturel ou une maison de quartier.

M. Ruysschaert répond qu'il y a un projet de maison de quartier à côté de l'école des Genêts. Ce projet pose aussi des problèmes, le lieu est moins calme, décentré et moins adapté à un usage multiple.

Un commissaire demande ce qu'il entend par un soutien aux activités agricoles et s'il parle d'une aide financière.

M. Ruysschaert répond qu'une partie du soutien consisterait à rénover les bâtiments et une autre à leur donner une partie du parc qui appartient à la Ville.

Un commissaire demande si tous les bâtiments hormis l'ancien pressoir appartiennent à l'Etat.

M. Ruysschaert répond que oui et que la cour et la fontaine appartiennent aussi à la VdG.

Ledit commissaire demande s'il serait satisfait que la CCSJ ne s'occupe que de la question du bâtiment qui appartient à la Ville.

M. Ruysschaert répond que oui à condition que la VdG soit exigeante et qu'elle ne se laisse pas faire. Le projet doit être cohérent et ne pas s'arrêter au refus de vendre du Canton.

Il demande s'il y a des locataires dans les bâtiments et s'ils resteront si un projet y prend place. Il demande si le fait qu'ils restent poserait problème.

M. Ruysschaert répond qu'il n'y a pas vraiment de locataires à part la SARL. Mais ce qui pose problème actuellement tourne autour d'enjeux entre les locataires partants (M. Marty qui a hérité du bail de la ferme), l'Etat et les baux à reprendre. Or M. Marty est parti et la bâtisse est vide. La SARL veut la reprendre mais les enjeux et les besoins ne le permettent pas vu la surface du bâtiment. Cela pose des problèmes réels et des discussions ont lieu entre les différents acteurs et ne sont pas forcément faciles. Il faut donc que le débat se politise et vise à chercher ce que l'on veut privilégier sur cet emplacement du Canton au cœur de la Ville de Genève. Que cela soit une urbanisation totale ou la mise en avant d'enjeux socio-culturels ou agricoles.

Un commissaire partage l'enthousiasme de M. Ruysschaert pour rendre public un espace non utilisé. Il demande quel a été le but des rénovations partielles et si tous les bâtiments ont besoin d'être rénovés.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

M. Ruyschaert répond qu'il faut demander à l'Etat. Ils ont réalisé des travaux de façades plus qu'autre chose, probablement parce qu'il s'agit d'un bâtiment classé au patrimoine. Mais l'ensemble doit être rénové.

Un commissaire demande si une estimation du coût du projet a été faite.

M. Ruyschaert répond que non. Estimer ce coût doit être le résultat d'un processus qui englobe toutes les questions et populations et fixe des priorités. Il estime que l'on devrait parler d'investissement plus que de coût car le quartier est en ébullition et vit des problèmes avec ses jeunes par exemple. La dynamique doit changer et ce projet pourrait le permettre.

Un commissaire demande s'il y aurait un intérêt à ne rénover que l'ancien pressoir.

M. Ruyschaert répond que oui mais cela n'empêche pas la nécessité d'avoir une discussion de fond sur l'allocation des moyens.

Discussion et propositions d'auditions

Un commissaire propose la SARL Ferme de Budé qui utilise les espaces. Il suggère de faire cette audition sur place.

Un commissaire propose M^{me} Kitsos pour connaître ses projets dans le secteur.

Ferme de Budé SARL

L'audition est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (PLR).

M^{me} Kitsos

L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 18 novembre 2021

Audition de M. Zulauf et de M. Fiore-Donno, représentant la ferme de Budé

M. Zulauf explique que les activités de la ferme de Budé se répartissent en trois volets: le marché avec l'aspect commercial (fréquentation moyenne de 1000 personnes par semaine), l'agriculture (10% des aliments vendus proviennent du jardin, la production du jardin représentant des recettes de 155 000 francs entre janvier et aujourd'hui, avec par exemple 2,25 tonnes de tomates, 1,3 tonne de salade, 2,25 tonnes de courgettes, etc.) et enfin les visites qui composent

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

l'aspect pédagogique. Ces visites sont majoritairement organisées pour des enfants (2000 par an) mais aussi pour des EMS ou des groupes de particuliers. Tout est décliné autour de deux axes directeurs: le bio et le local.

M. Fiore-Donno: la surface du jardin est de 3500 m² où sont cultivés 80 variétés et 35 légumes différents dans le respect du cahier des charges du label Bourgeon Bio. La ferme accueille aussi des stagiaires et bénévoles (5 à 10 par an pour 3 à 6 mois), dont principalement des futurs étudiants de l'HEPIA, des jeunes déscolarisés ou en quête d'une vocation et des réfugiés. Par ailleurs, le jardin est en développement et il est prévu entre autres de planter des arbres fruitiers d'ici à 2022. Un soin tout particulier est accordé aux aspects de biodiversité et de durabilité, tout en répondant aux exigences de productivité afin que la vente des produits du jardin couvre ses besoins financiers (salaires et frais).

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la proximité avec la ville pose des problèmes, notamment en matière de pollution.

M. Fiore-Donno répond qu'il ne peut pas donner d'éléments quantifiés, mais il semble que les résultats des analyses du sol soient analogues à ceux du reste des terres agraires du canton. Le seul problème réel est la déprédation causée par les renards, les chiens mais aussi les enfants qui fréquentent les écoles voisines et ne respectent pas forcément les plantations. C'est aussi une des raisons qui font qu'il craint la création d'une maison de quartier au sein de la ferme de Budé.

M. Zulauf ajoute que la proximité avec la ville présente aussi des avantages à l'image du partenariat de la Ferme et de JB Jardins qui entretiennent le parc voisin. En effet ces derniers amènent les déchets organiques très utiles à la Ferme. Il ajoute aussi que ce type de fermes urbaines sont un modèle économique intéressant actuellement car les surfaces sont restreintes mais très denses et requièrent peu de mécanisation. Les rendements sont par ailleurs relativement élevés par rapport à la surface.

Une commissaire rebondit sur le fait que M. Fiore-Donno craint la présence d'une maison de quartier et demande si l'implantation ne pourrait pas être bénéfique. Elle estime que cela permettrait aux enfants de découvrir l'agriculture et de les sensibiliser à une nutrition équilibrée.

M. Zulauf répond que la Ferme a déjà mis sur pied un programme de ce type destiné aux enfants. Mais ils manquent déjà de place sur le site pour pouvoir travailler et si une maison de quartier prenait place dans des locaux dont ils ont besoin, cela serait contre-productif pour tout le monde puisqu'ils ne pourraient pas exploiter adéquatement les lieux. De plus, il craint que la présence d'une

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

maison de quartier ne porte à confusion entre domaine privé et domaine public. Enfin, il n'est pas contre l'idée, mais dans un bâtiment externe à ceux de la Ferme et si les enfants sont cadrés.

Un commissaire demande depuis quand M. Marti est parti et de quels locaux ils auraient besoin.

M. Zulauf répond qu'il est parti il y a deux mois et qu'ils auraient besoin de tous les locaux dans l'idéal.

Il en profite pour faire visiter les bâtiments à la commission.

Il explique qu'ils utilisent la maison des saisonniers pour ranger leur matériel, leurs outils et certaines pièces comme vestiaires mais toutes les pièces sont petites et cela complique le stockage.

Quant à la maison, il explique que la motion proposant la création d'une maison de quartier dans ce bâtiment ne leur a jamais été présentée et que le projet a avancé à leur insu alors qu'ils sont locataires d'une partie des locaux. Ils utilisent les pièces du rez-de-chaussée pour stocker des outils, les légumes, pour nettoyer la production, etc. Le premier étage est habitable mais n'est pas sûr et des travaux d'urgence sont en cours.

Il précise que depuis le départ de l'ancien locataire, le Service cantonal de l'agriculture a émis la volonté de rassembler les trois baux (maison, maison des saisonniers et grange) pour créer un ensemble destiné à une ferme urbaine complète et fonctionnelle sur le même modèle que les projets du Lignon ou de Bernex par exemple. Il mentionne que le but de créer des fermes urbaines est de créer un lien entre ville et campagne ainsi que de se poser en ambassadeurs auprès des agriculteurs pour valoriser leurs produits en leur permettant de vendre des quantités en adéquation avec leurs volumes de productions (que de grands distributeurs ne veulent pas). Rassembler ces trois baux en un permettrait enfin de développer d'autres projets en profitant de l'ensemble des infrastructures et en améliorant ce qui existe déjà. Le but serait aussi de développer des projets sociaux avec comme fil conducteur l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, il remarque que la motion ferait doublon avec ce qu'ils font déjà.

Visite du magasin

Enfin, dans la cour à l'arrière du magasin, se trouvent un conteneur frigorifié pour entreposer des légumes, une tente où les collaborateurs mangent tous les jours, été comme hiver, un conteneur où ils cuisinent et des toilettes sèches. Il précise que ces derniers espaces extérieurs sont présentés comme vides ou sous-utilisés dans la motion M-1556, ce qui n'est pas le cas. Il explique ainsi

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

qu'ils manquent cruellement d'infrastructures et de place et que les membres de l'association des habitants qui portent ce projet ont fait opposition aux travaux de couvert qu'ils envisageaient de réaliser pour gagner en confort. Il précise que l'association qui soutient ce projet de maison de quartier n'a jamais soutenu les fermes urbaines et qu'ils les ont malmenés.

M. Fiore-Donno précise qu'il serait bénéfique qu'ils puissent occuper la partie habitable de la maison car il y a des animaux dont il faut s'occuper, des collaborateurs ou stagiaires à loger et de l'entretien à réaliser. Cette proximité permettrait donc une plus grande flexibilité et de meilleurs résultats.

Une commissaire demande si tout ce que la motion propose est déjà réalisé.

M. Zulauf répond que oui, la motion fait doublon.

Ladite commissaire demande s'ils reçoivent une subvention de la Ville. Elle demande quand M. Marti est parti et quand il a vidé la maison.

M. Zulauf répond qu'il est parti il y a deux mois et que La ferme de Budé ne reçoit aucune subvention.

Un commissaire demande si le bail pour la maison leur était déjà accordé avant le début des travaux.

M. Zulauf répond que oui, mais que des travaux urgents doivent avoir lieu rapidement car l'étage représente un danger mineur mais existant.

Un commissaire demande comment ils envisagent le développement de l'accueil des enfants s'ils obtiennent ces locaux.

M. Zulauf répond que la maison permettra de stocker du matériel et de développer des activités (comme une miellerie) mais elle offrirait surtout la capacité d'accueillir plus d'enfants dans de meilleures conditions qu'actuellement. Quant aux visites, il y a déjà 2000 enfants qui en bénéficient par an. D'une part grâce à l'association l'École à la Ferme (qui bénéficie d'une subvention annuelle fixe par la Confédération peu importe le nombre de visites et à laquelle s'ajoute un montant de 5 francs par élève que la Ferme demande) et d'autre part grâce à l'association MA-Terre et son programme compatible avec le DIP qui vise à ce que tous les enfants genevois visitent au moins une fois une ferme durant leur scolarité.

M. Ansaldi précise au sujet de MA-Terre que l'association vise tous les publics dans tous les domaines, de la production à l'économie en passant par la santé, la culture et le social. Par ailleurs elle est au bénéfice d'un contrat de prestation avec le DIP qui permet aux enfants de profiter de ces projets sans avoir à ajouter de contribution.

Il ajoute qu'il est important que la Ferme bénéficie de la maison et surtout de la partie habitable car il faut que les exploitants de la ferme vivent sur place,

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

autant pour l'aspect pratique que cela représente que pour incarner le lieu et lui donner une identité.

Un commissaire demande combien d'élèves visitent la ferme par année.

M. Zulauf répond 2000 et que deux employés (pas à plein temps) sont en charge de ce programme.

Séance du 25 novembre 2021

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical est très loin d'être à son premier texte sur comment essayer de prendre un bien qui ne nous appartient pas pour effectuer un projet sur la ferme de Budé. La visite faite la semaine dernière était d'une richesse absolue. Il s'agit d'une association mise en place il y a onze ans et qui fait un travail merveilleux, qui emploie 25 personnes et qui reçoit 2000 jeunes par année. Ce texte reprend tout ce que cette association fait déjà et tout cela sans coûter le moindre sou car ce domaine appartient à Genève, qui est d'une richesse grandiose. Il n'y a que quatre fermes urbaines à Genève et c'est important de les préserver. Ce sont des personnes ennuyées depuis des années car d'autres souhaitent s'approprier les biens qu'ils exploitent. Le Parti libéral-radical ne votera donc pas ce texte et trouve dommage que peu de gens connaissent vraiment leur manière de travailler. Elle s'est aussi amusée cette semaine à sélectionner quelques produits vendus à la ferme et aller comparer les prix à la Migros et à la Coop. Force est de constater que certains produits de la ferme de Budé sont même moins chers que certains produits bio de la Coop, et c'est local donc c'est difficile de trouver mieux au niveau nutritionnel. Le Parti libéral-radical n'acceptera donc pas ce texte et souhaite vraiment que l'acharnement cesse sur ces personnes exceptionnelles.

Un commissaire du Parti socialiste explique que cette motion ne va donc pas dans le sens des besoins des agriculteurs de cette ferme urbaine. Il refusera donc cette motion.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien trouve que cette visite était très instructive, et ce projet de ferme avait du sens car l'endroit est situé dans un quartier dense et permet à la population de respirer et sortir de l'ordinaire. Le Parti démocrate-chrétien ne votera donc évidemment pas en faveur de cette motion.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche a été séduit par cette visite et refusera cette motion.

Une commissaire annonce que les Verts refuseront aussi cette motion, dont les signataires sont des nouveaux élus. Ils ont sûrement rédigé cette motion dans

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

le feu des débuts mais la réalité montre qu'il est impossible de monter un projet à cet endroit qui est un lieu de sociabilité.

L'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical trouve que cette ferme est le poumon de ce quartier et qu'il paraît évident de préserver ce projet.

La motion M-1556 a été refusée par 13 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 PLR) et 1 abstention (MCG).

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (LC, ex-PDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je prends la parole juste pour éclaircir quelques points de cette motion. Pour rappel, depuis plusieurs années la commune du Petit-Saconnex (*ndlr: le quartier du Petit-Saconnex*) demande une maison de quartier, et je crois que nous avons étudié la motion M-1352, «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex», la pétition P-425, «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé», ainsi qu'une autre motion, la motion M-1515, «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de la ferme de Budé». Il ressort de toutes ces études que tout le monde est favorable à la création d'une maison de quartier sur la commune du Petit-Saconnex, qui fait partie de la Ville de Genève, mais que la problématique, c'est de trouver l'endroit.

Lorsque nous avons étudié cette motion M-1556, nous nous sommes déplacés à la ferme de Budé où nous avons auditionné les personnes qui s'occupent de cette ferme et qui font un travail socio-pédagogique remarquable puisqu'ils accueillent à peu près 2000 enfants par année. Ils ont abordé la problématique de l'emplacement éventuel de cette maison de quartier dans leur périmètre en nous expliquant qu'ils étaient eux-mêmes déjà serrés à leur place et qu'ils n'avaient pas de possibilité de s'étendre, alors qu'ils pourraient facilement obtenir une extension vu la qualité de leur travail et les demandes des écoles et parfois des établissements médico-sociaux. Donc, lorsque nous avons effectué cette visite, nous avons conclu, à l'unanimité de la commission, sauf une personne, qu'il n'était pas possible de mettre cette maison de quartier à cet emplacement. Le Centre va refuser cette motion.

M. Théo Keel (S). J'ai tout d'abord du mal à comprendre l'obstination du Mouvement citoyens genevois sur le sujet... Toujours est-il que c'est l'occasion de parler du formidable travail que font les agriculteurs de la ferme du Budé, ce n'est donc pas si mal.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

On va se poser quelques questions... Que propose la motion M-1556? Elle demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de transformer un des bâtiments de la ferme de Budé en espace à vocation socioculturelle et environnementale mais aussi d'aider au maintien et à l'extension des pratiques agricoles. On verra par la suite que cet élément-là est important.

Une autre question va, elle aussi, nous éclairer pour la suite du discours: qu'est-ce que la ferme de Budé? C'est une ferme urbaine, c'est-à-dire qu'elle répartit ses activités sur trois volets: la production, la vente de sa propre production et le volet pédagogique.

L'audition des agriculteurs de la ferme de Budé, qui a eu lieu sur le lieu même, a démontré qu'en tant que ferme urbaine ils remplissaient déjà la mission socioculturelle demandée par la motion, puisqu'ils reçoivent 2000 élèves du canton chaque année en visite dans un but pédagogique, et cette formule leur convient parfaitement. Ils ne désirent aucunement voir s'installer un espace socioculturel sur le domaine de la ferme par crainte que la présence d'une activité de type maison de quartier soit incompatible avec leur exploitation. Car la réalité, c'est qu'il n'est ni concevable ni souhaitable que des enfants soient en permanence sur les lieux où se déroulent des activités agricoles. La formule actuelle permet ainsi de dédier des temps aux visites scolaires, ce qui est bien plus intéressant et profitable tant pour les enfants que pour les agriculteurs eux-mêmes.

De plus, comme on a pu le constater lors de la visite de la commission, les agriculteurs manquent de place pour leurs activités à tel point qu'ils sont obligés de préparer leur repas dans un conteneur et de manger dehors pour la pause de midi. Ils ont besoin en effet des bâtiments pour entreposer leurs outils ainsi que pour le stockage et le nettoyage de leur production. Ces bâtiments, les agriculteurs souhaiteraient aussi dans l'idéal pouvoir y habiter, y vivre, tant pour des raisons pratiques que pour incarner les lieux par leur présence permanente, ce qui va d'ailleurs dans le sens du Canton qui souhaite réunir les trois baux.

Il est donc clair que l'installation d'une maison de quartier sur la ferme de Budé, qui est demandée par la motion, va à l'encontre des besoins des agriculteurs. Elle ne permettra pas de favoriser le développement de leurs activités; au contraire, elle les mettra en difficulté et en contradiction avec la troisième invite de la motion.

Le Parti socialiste tient dès lors à soutenir avant tout les agriculteurs et leur ferme urbaine, qui font un travail remarquable et représentent le fer de lance de la production locale, une forme de renouveau pour notre Ville dans son combat contre le réchauffement climatique. Nous vous invitons à faire de même en refusant cette motion, pour leur bien et celui de leurs activités agricoles.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

M. Didier Lyon (UDC). En son temps, M^{me} Kitsos avait clairement dit qu'elle n'entrerait pas en matière parce que tous les bâtiments de ce domaine appartiennent à l'Etat, sauf un, et que l'Etat a par ailleurs affirmé ne pas être vendeur de ses biens immobiliers. Au vu de ces informations, l'Union démocratique du centre ne voit pas l'intérêt de maintenir cette motion ni quelles possibilités elle offre. La Ville de Genève a déjà demandé le rachat, l'Etat l'a refusé.

Un nouveau projet de maison de quartier au Petit-Saconnex qui ne se situe pas à la ferme de Budé a été déposé en octobre 2021. Il ne faut pas oublier qu'il existe déjà un marché de la ferme dans l'un des bâtiments du domaine de Budé, avec vente des produits cultivés et organisation de stages pour favoriser l'agriculture. Nous pouvons craindre également que la présence d'une maison de quartier ne porte à confusion entre domaine privé et domaine public. Il n'y a à Genève que quatre fermes urbaines, et c'est important de les préserver. Cette motion ne va pas dans le sens des besoins des agriculteurs de la ferme urbaine de Budé. L'Union démocratique du centre vous invite à refuser cette motion.

M. Daniel Sormanni (MCG). Voilà un intéressant débat. Je rappelle quand même que cette motion a été déposée par les Verts! Je l'ai signée bien sûr, mais c'est M. Denis Ruysschaert qui en est l'initiateur. Il y a les Verts, il y a le Parti démocrate-chrétien (*nldr: Le Centre*), il y a les socialistes, il y a le Parti libéral-radical...

Je ne comprends donc pas finalement, quand je lis le rapport, car c'est indiqué: «Une commissaire annonce que les Verts refuseront aussi cette motion, dont les signataires sont des nouveaux élus. Ils ont sûrement rédigé cette motion dans le feu des débuts mais la réalité montre qu'il est impossible de monter un projet à cet endroit qui est un lieu de sociabilité.» Non mais laissez-moi rire! D'abord, ces élus sont parfaitement respectables. Pour une fois qu'ils déposaient quelque chose auquel on pouvait adhérer! J'avais d'ailleurs aussi été précédemment l'auteur d'une motion allant dans ce sens.

Vous vous trompez complètement. Cette ferme urbaine n'est pas en cause. Elle va rester. Elle serait restée de toute façon puisque le bâtiment qui intéressait le projet de maison de quartier est celui qui est situé à côté de la ferme et dont les utilisateurs et les locataires ont quitté les locaux. Par conséquent, une maison de quartier aurait tout à fait pu s'intégrer dans ce secteur et utiliser ces espaces sans gêner l'activité de cette ferme urbaine. Au contraire. Ça aurait pu être vachement intelligent, si je puis m'exprimer ainsi, de montrer aux enfants comment ça se passe puisque, juste derrière dans le parc, il y a les animaux, de leur montrer l'élevage des animaux et comment les légumes sont cultivés. Je ne comprends pas du tout pourquoi on ne va pas dans cette direction.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

OK, le bâtiment appartient à l'Etat... Mais tout se discute! Je rappelle que le Manège en Vieille-Ville appartenait aussi à l'Etat et il fut même un temps où M. Pagani voulait le rénover sans même l'avoir acquis, donc le rénover aux frais de la Ville pour l'offrir à l'Etat – c'était un comble! Finalement une négociation s'est engagée et ce bâtiment a été acheté. Je pense que c'était tout à fait une bonne idée.

Alors, la ferme urbaine... OK, elle va rester, il n'y a pas de souci avec ça. Cela dit, venir dire que c'est un lieu de socialisation... C'est parfaitement faux. C'est une ferme pour les bobos. Mais bon, les socialistes étant devenus des bobos, ça leur va tout à fait. Je trouve donc absolument dommage qu'on ne creuse pas un peu plus cette problématique parce que c'est un bel endroit et ça ne mettait pas en cause la ferme urbaine puisqu'elle se situe dans le bâtiment à côté.

C'était finalement l'occasion, puisque le locataire est parti – enfin, il a été mis dehors par le propriétaire... – de répondre au besoin d'une maison de quartier au Petit-Saconnex, dans un endroit où on pouvait faire de la pédagogie avec les enfants autour de la culture des légumes et l'élevage des animaux. Vous n'en voulez pas, tant pis pour vous, mais une fois de plus on voit que la gauche approuve cette ferme urbaine pour bobos et pour riches, car, contrairement à ce qui est dit dans le rapport, les prix ne sont évidemment pas les mêmes que les produits de la Coop. Donc en ce qui nous concerne, nous soutiendrons cette motion.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je suis très contente de passer derrière M. Sormanni. On voit qu'il n'est pas allé à la ferme depuis un moment... Moi, j'y ai été encore récemment. Je ne suis pas une bobo, je n'ai pas vraiment les moyens non plus, surtout en tant que petite commerçante. Cela étant, les prix qui sont pratiqués à la ferme de Budé, contrairement à ce que dit M. Sormanni, sont même moins chers pour les produits biologiques que certains produits qu'on trouve à la Coop et à la Migros.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas vrai!

M^{me} Patricia Richard. Je rappelle que cette ferme urbaine sert des produits biologiques et des produits locaux. Elle produit une partie de ce qu'elle vend mais elle vend aussi des produits qui sont tous originaires de Genève, qui ont le label Genève Région - Terre Avenir (GRTA), qui sont sains et équilibrés.

C'est une ferme urbaine qui existe depuis trois cents ans. La ferme et le domaine de Budé existent depuis trois cents ans. Ils ont perduré, ils continuent à faire leur agriculture. Le domaine est là, il a plus de 1000 clients par semaine et reçoit 2000 enfants par année. Ce qui est écrit dans ce texte, toute cette

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

sociopédagogie, le domaine de la ferme de Budé le fait déjà depuis des années. Ils ont tout mis en place depuis qu'ils ont repris cette ferme il y a treize ans. Et en plus, cela ne nous coûte, à nous la Ville de Genève, pas un franc. Les fermiers de Budé n'ont pas de subvention de la Ville de Genève. Ils paient un loyer à l'Etat de Genève, qui est propriétaire.

Ils ont besoin de plus de place. L'Etat souhaitait depuis longtemps n'avoir qu'un seul bail pour tous les bâtiments, ce qui sera le cas. Ce sont des personnes engagées, engagées pour notre société, engagées pour notre climat, engagées pour notre bien-vivre et notre bien-manger. Elles sont ennuyées depuis des années parce que certaines personnes souhaitent s'accaparer un bâtiment. On n'est pas ici dans des mesures personnelles. On est là pour le bien-être du plus grand nombre.

A Genève, vous avez quatre fermes urbaines. La ferme de Budé est l'une des quatre et aussi la plus vieille. En ce qui concerne le Parti libéral-radical, nous avons refusé les différents textes que M^{me} Beaud a cités parce que nous savions comment ils travaillent, allant nous-mêmes de temps en temps dans cette ferme. Nous continuerons à refuser ce texte car nous souhaitons que les personnes qui occupent ce domaine, qui pratiquent l'agriculture biologique, qui font vivre 25 personnes et qui aident à vivre d'autres agriculteurs producteurs dont ils revendent les produits puissent continuer à travailler le plus sereinement possible et qu'on les laisse faire leur travail. Nous refuserons ce texte comme nous l'avons refusé en commission et, s'il y a en effet des personnes de notre groupe qui avaient signé ce texte à l'époque, c'est qu'elles n'avaient pas encore la connaissance de tout ce qui est fait dans cette ferme. (*Applaudissements.*)

M. Gazi Sahin (EàG). Au risque de répéter certaines choses, j'aimerais quand même donner la position d'Ensemble à gauche. Lorsque le projet de motion est arrivé devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, Ensemble à gauche était prêt à le soutenir. Nous savions que depuis des années il y avait d'une part une attente, le besoin d'une maison de quartier au Petit-Saconnex et que se posait, d'autre part, un problème de lieu dans les débats. C'est pourquoi la possibilité d'un nouvel espace sur le domaine de Budé nous avait paru intéressante.

Cela dit, nous sommes allés sur place visiter la ferme de Budé et avons pris connaissance des activités diverses de cette ferme, notamment ses activités commerciales en lien avec la production agricole mais aussi ses activités sociales puisque nous avons pu constater que la ferme accueillait plusieurs centaines d'écoliers et écolières, entre autres autour des activités socioculturelles. Elle proposait déjà ce qu'un futur espace socioculturel pourrait proposer, et nous avons également constaté, avec l'ensemble des membres de la commission, qu'il fallait donner plus de moyens à la structure actuelle de la ferme, par exemple le fait de mettre à sa disposition le bâtiment annexe dont il est question parce que cela

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

permettrait de développer tous les champs d'activités de la ferme. Nous avons donc changé notre position comme presque l'ensemble de la commission. C'est pour cette raison que nous allons refuser cette motion.

Ensemble à gauche est néanmoins conscient que le besoin de maison de quartier perdue au Petit-Saconnex. Aussi nous continuons à soutenir l'idée d'un espace socioculturel, certes ailleurs, pas au sein de la ferme. Dans ce sens, Ensemble à gauche invite le Conseil administratif à rester d'abord à l'écoute des initiatives des gens du quartier afin de trouver un autre lieu pour une nouvelle maison de quartier.

M. Philippe de Rougemont (Ve). Quand on devient parlementaire, on entre dans une arène et on entre aussi dans des commissions où on fait une chose, parler, ce qui sert surtout si d'autres personnes écoutent. Parfois on écoute les autres et, dans le meilleur des cas, ça fonctionne. Dans ce travail de parlementaire, on écrit des propositions qui aboutissent ensuite en commission, et c'est là que le plus intéressant se passe – on nous le disait quand on a commencé. Et c'est vrai, c'est là qu'on creuse. C'est le luxe; on peut auditionner des spécialistes de tous bords, ils viennent, on a un temps pour les questionner, on a des réponses, on réfléchit, on débat... Et c'est comme ça qu'on se retrouve parfois dans la situation de signer une motion, comme je l'ai fait et comme d'autres ici l'ont fait.

C'est ainsi que, quand on arrive en commission, qu'on auditionne des personnes, qu'on pèse le pour et le contre, qu'on va faire une visite sur place, on réfléchit, on change d'avis. Qu'est-ce qu'on fait quand on a changé d'avis? On continue comme avant parce qu'on a une fierté mal placée? Ou alors on se dit qu'on a réfléchi, écouté, pesé, changé d'avis et qu'on est désormais plutôt en faveur de classer cette motion parce qu'il y a des éléments de la réalité qui viennent contredire un très bon projet de départ, malgré un très bon objectif qui reste, qui est celui de rapprocher une maison de quartier, de rapprocher des jeunes d'une ferme urbaine?

Alors on se rend compte que ça se passe déjà. Deux mille enfants par an visitent cette ferme de Budé. Et c'est très bien, la plupart s'en souviendront toute leur vie. On se rend compte qu'il y a un blocage de la part de l'Etat, qui a le droit de refuser de mettre ce bâtiment à disposition et qui a en effet refusé de le faire.

On se rappelle aussi que 6% de nos budgets en moyenne vont pour nous nourrir. C'est historiquement bas. Ça ne sera plus jamais comme ça à l'avenir et ça ne l'a jamais été autant. C'est ridicule, 6%, ce n'est vraiment pas assez. Donc oui, les produits peuvent être plus chers là-bas mais ça correspond à la réalité.

Le 28 février, un nouveau rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) va sortir et faire froid dans le dos. On va se rendre compte qu'une de nos tâches les plus importantes ces prochaines années au

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

parlement sera d'augmenter la part d'autosuffisance alimentaire, qui est ridicule à Genève. A Genève, on en est à 20%, en Suisse on en est à 50%. Il faut qu'on se nourrisse davantage avec notre territoire. Il faut qu'on laisse en héritage à nos enfants déjà nés – pas seulement les enfants de nos enfants mais ceux qui sont déjà nés – un territoire qui permette de nous nourrir trois fois par jour. C'est ça, la priorité.

Voilà les éléments que je voulais partager pour vous expliquer que ce métier est intéressant si on fait l'autre moitié de l'acte de parler qui est celui d'écouter, de réfléchir et de dire: «J'y ai cru, j'y crois encore, mais pas là, pas maintenant parce qu'il y a des éléments de la réalité qui le montrent.»

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je redonne la parole à M^{me} Fabienne Beaud.

M^{me} Fabienne Beaud (LC, ex-PDC). Juste pour donner la position du Centre... Que rajouter à tout ce qui a été dit? Effectivement, comme l'a souligné mon préopinant, lors de la visite de la ferme de Budé, toutes les personnes qui étaient en faveur de cette motion ont changé leur façon de voir les choses à l'écoute des explications des fermiers ou des personnes qui travaillent dans cette ferme, notamment en raison de leur côté naturel, de leur approche très familiale, je pense, avec les élèves qui viennent dans la ferme, de cet intérêt qu'elles portent à la nature et à la terre et surtout du respect qu'elles montrent lorsqu'elles parlent de leurs cultures. Je pense que pour la ville de Genève c'est important d'avoir encore des endroits préservés où les gens attachent une importance à leur travail. Pour toutes ces raisons, le Centre va refuser cette motion.

Nous soulignons cependant l'importance que l'on trouve un endroit pour créer une maison de quartier dans cet endroit de la ville qui s'appelle le Petit-Saconnex, qui se développe fortement et qui connaît une forte densité. Je pense qu'une maison de quartier serait très importante pour la population. Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est vraiment incroyable, cette affaire! Les fermiers, ce sont ceux qui exploitent, qui sont sur le terrain et qui font ces légumes; ce ne sont en tout cas pas les promoteurs de cette affaire qui ne sont pas plus fermiers que moi.

Moi, je ne comprends pas... Personne n'a dit qu'il fallait déménager cette ferme urbaine. Où avez-vous inventé ça? Rien du tout! La maison où habitait un certain locataire – son nom est noté dans le rapport, je pourrais même le dire, mais enfin ça n'a pas d'intérêt – a été vidée. Il est parti. Donc c'est cet espace qui aurait

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

été intéressant pour y faire une maison de quartier, avec l'apport que constitue la proximité de la ferme urbaine et des animaux.

Je pense que c'était tout à fait utile et, moi, je regrette que les Verts... Visiblement l'initiateur de ce projet de motion, M. Ruyschaert, va parler après moi, je vois son truc qui clignote... J'ai trouvé que c'était une bonne idée et c'est pour ça que j'ai signé cette motion que la plupart des Verts ont signée. Ne venez pas nous faire le coup de la naïveté et nous expliquer comment marche le Conseil municipal. C'est bon, merci, je connais ça depuis quarante ans! Vous n'avez pas besoin de l'expliquer, en tout cas pas à moi.

En réalité, c'est la ferme urbaine qui veut tout avoir, tout obtenir pour un loyer dérisoire! Est-ce que vous leur avez même demandé combien ils payaient de loyer à l'Etat? C'est une misère. Donc, voilà, elle veut la maison parce qu'il faut que les exploitants de la ferme vivent sur place. En vertu de quoi? En vertu de quoi? Je ne comprends pas du tout l'attitude de ce Conseil municipal qui est d'habitude bien plus prolixe, surtout la gauche et l'Alternative, pour demander de faire de la mixité.

Donnons une partie pour des activités sociales à la maison de quartier, en complément de la ferme à bobos... Parce que c'est la ferme à bobos! Ne venez pas me dire que les prix sont meilleur marché qu'à la Coop! Laissez-moi rire! C'est juste un mensonge. Et je ne comprends pas... Car finalement, c'est la liberté! Le Parti libéral-radical devrait être pour la liberté, la liberté de pouvoir disposer de locaux, la liberté de pouvoir faire des choses en mixité avec d'autres choses! Non, on veut tout donner aux bobos de la ferme de Budé! Je ne les connais pas, je n'ai pas de haine vis-à-vis d'eux. Ils sont là, ils font leur boulot. Mais ils n'ont pas besoin de ces locaux supplémentaires, c'est du bidon!

Ça aurait tout à fait pu être une maison de quartier, et je regrette que ce Conseil municipal n'y donne pas droit car ce n'est pas demain la veille que vous allez trouver des locaux au Petit-Sacconnex pour faire une maison de quartier! Vous m'écrirez et vous me direz quand; j'attends vos réponses.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Je voudrais quand même clarifier deux ou trois choses ici... La première, c'est que cette motion a été écrite avec grand soin – ça a pris trois mois pour l'écrire. Elle n'a pas du tout été écrite par des jeunes conseillers municipaux. Elle a également été écrite par des gens qui avaient cinq ans aux Nations unies, par des gens aussi autour de nous qui avaient beaucoup d'années au Conseil municipal. Elle a été écrite et cosignée par presque tous les partis, sauf l'Union démocratique du centre simplement parce qu'il n'y avait personne de leur groupe au Petit-Sacconnex, puisque nous avons fait attention en plus que ce soit plutôt signé par des gens du Petit-Sacconnex.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

Par rapport au contexte, on avait écrit un texte équilibré pensant qu'il fallait en effet soutenir l'agriculture urbaine. C'est la clé, c'est essentiel pour le futur. Nous devons nourrir la ville et il faut vraiment penser ça comme ça. En même temps, il y a un sujet très clair, c'est le problème d'espaces au Petit-Sacconnex. En ce sens, il est clair que l'espace vacant d'environ 300 m² était une opportunité exceptionnelle d'avoir un espace dans ce sens.

Maintenant, je comprends qu'on a rencontré les gens qu'on appelle fermiers, qui ne sont pas du tout fermiers mais qui sont de la Ferme de Budé Sàrl. C'est une entreprise privée qui fait un excellent boulot, qui fait à la fois de l'éducation, c'est vrai, mais qui s'occupe surtout d'agriculture. Et pour que ce soit très clair entre nous parce que je ne comprends pas... Qui d'autre avez-vous vraiment interviewé? Avez-vous vu les associations locales, les associations de parents d'élèves? Là, je ne comprends plus rien. J'ai l'impression que la commission est allée manger avec les gens de l'entreprise, qu'elle les a trouvés sympas et que, par conséquent, vous avez dû vous dire «maintenant qu'on a reçu un peu de miel et quelques tartines, on va revenir sur notre position, on est d'accord»...

Je suis d'accord, il faut toujours faire comme ça. Dans le monde, on vit à travers la nourriture. C'est la nourriture qui nous unit, c'est comme ça qu'on peut discuter. Mais là, je ne comprends pas, je suis vraiment désolé pour tout le monde. Ça n'a rien à voir avec le parti, mais je suis désolé, je ne comprends pas le processus par lequel les décisions ont été prises. Je laisse ça à tout le monde et j'aimerais bien avoir des éclaircissements sur qui a vraiment été auditionné. Est-ce que vous avez vraiment discuté avec l'ensemble des parties prenantes?

M^{me} Patricia Richard (PLR). Moi je souhaiterais encore dire, concernant toute cette affaire de la ferme de Budé, que M^{me} Beaud a donné tout à l'heure les titres des différentes pétitions et motions qui ont déjà été traitées. Contrairement à ce que vient de dire M. Ruyschaert, nous avons entendu tout le monde... mais dans le cadre des différents textes qui ont été déposés dans ce plénum puisque nous avons quand même traité deux pétitions et que c'est la troisième motion qui est traitée sur le même sujet.

Donc oui, les autres associations de quartier ont été auditionnées par le Conseil municipal. Tout le monde a été entendu. M^{me} Kitsos a été entendue... M^{me} Kitsos a été entendue et elle nous a entendus. Elle a entendu le quartier du Petit-Sacconnex. Elle nous a dit à plusieurs reprises qu'on ne ferait pas de maison de quartier à cet endroit-là parce que, de un, nous ne sommes pas propriétaires et que, de deux, le propriétaire ne veut pas vendre. L'Etat en a le droit. Il touche un loyer... Ce domaine, ce n'est pas quelque chose qui lui coûte de l'argent. Quoi qu'il en soit, il fait ce qu'il veut, c'est sa propriété.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

M^{me} Kitsos nous a dit aussi que ses services travaillaient pour trouver un endroit dans ce quartier du Petit-Saconnex, ou plusieurs endroits, pour pouvoir y faire une ou plusieurs maisons de quartier, puisque c'est quand même un quartier très vaste. M^{me} Kitsos a même mandaté une société et on a participé à des agoras. Moi, j'ai participé au processus depuis le début et j'y suis toujours. Nous sommes en train de créer une plateforme numérique pour le Petit-Saconnex. Il y a un comité qui est en train de se créer, et nous travaillons avec ces projets. Nous allons de l'avant et nous allons continuer à travailler avec M^{me} Kitsos et son département parce qu'ils ont toujours été là pour répondre à nos questions sur ces maisons de quartier. Donc oui, le travail est fait.

Cela dit, que ce soit la Ville de Genève ou l'Etat, tout le monde reconnaît, mis à part une ou deux personnes, que la ferme de Budé n'est pas le lieu où le faire, qu'on a besoin, vu la grandeur du territoire du Petit-Saconnex, d'au moins deux lieux différents, en haut et en bas, puisque, quand on a un territoire aussi grand, les enfants ne vont pas tous dans un endroit concentré. On a besoin de plusieurs lieux avec des projets.

Tout ça est sur les rails, on continue. L'agora a été mise en place il y a une année et trois mois et nous allons de l'avant. Nous continuons à avancer avec M^{me} Kitsos et ses services. Nous n'oublions pas les habitants du Petit-Saconnex, nous n'oublions pas la maison de quartier. C'est juste que ce n'est pas le lieu adéquat, et c'est reconnu par tout le monde sauf par deux personnes en tout cas dans cette salle.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Sormanni, vous avez demandé la parole?

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui... On ne va pas prolonger après 23 h... Non mais il faut être clair; moi, je lis le rapport... L'habitation de la ferme qui appartient au Canton vient de voir son locataire partir – nous en avons parlé. Vous vous rendez compte quelle surface cela représente? Dix pièces, cinq caves et un grenier qui sont disponibles sur plus de 560 m²... La Sàrl Ferme de Budé puisque c'est une Sàrl, hein – ce n'est pas une association à but non lucratif – veut se l'accaparer et vous laissez faire, alors que cela aurait été l'endroit absolument idéal pour en faire une maison de quartier.

Je crois qu'il y a aussi un certain nombre de locaux qui sont sous-occupés, y compris par la Sàrl Ferme de Budé. Là où ils ont leur stock au premier étage, il y a un espace de cuisine professionnelle – extrêmement grand, neuf ou qui n'a quasiment jamais été utilisé. Si vous ne le savez pas, moi je le sais! Il a coûté un million de francs au Canton! Alors moi j'aimerais bien savoir combien la Sàrl paie pour tous ces locaux et pour cette cuisine à un million de francs? Hein?

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

Peanuts! Peanuts! Et c'était une occasion en or de faire quelque chose d'intelligent et justement d'associatif et de collaboratif.

Une voix. Ça n'a rien à voir!

M. Daniel Sormanni. Ça a tout à fait à voir... Ecoutez, je vous ai écoutés, alors maintenant vous me laissez parler! Vous n'avez pas la parole.

Je crois que vous faites fausse route de soutenir les bobos de la ferme, cette Sàrl qui est une association qui n'est pas à but social, qui gagne sa vie. Tant mieux pour eux, mais je crois qu'on se trompe de combat en laissant la ferme prendre tout ça pour des *peanuts*. OK, ce ne sont pas nos locaux, ce sont ceux de l'État, mais comme il n'y a pas de volonté de ce Conseil municipal et encore moins du Conseil administratif de même discuter avec l'État, on ne peut évidemment pas avancer. Je le regrette. Je pense que vous avez fait fausse route et que vous vous êtes laissé embobiner en allant manger avec la Sàrl de la ferme de Budé sur place.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. (*Des voix.* Bravo!) Il reste M^{me} Kraft-Babel...

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci beaucoup, Monsieur le président. Ecoutez, Mesdames et Messieurs, je suis un peu étonnée de ce que j'entends ce soir. J'ai fait partie de la commission qui a fait la visite sur place. Nous avons entendu beaucoup de choses. On entend beaucoup de choses, beaucoup trop de choses autour de ce lieu. On entend tout et son contraire et c'est pourquoi nous avons tenu à aller sur place nous entretenir avec les personnes qui le faisaient vivre au quotidien.

Là, nous avons pu nous rendre compte de ce qu'est une ferme urbaine. Mesdames et Messieurs, c'est quelque chose qui n'existe presque plus. (*Remarque.*) Ce n'est pas une question d'enfants... Ce n'est pas une question de jeunes, d'enfants, de petits ou de grands. Tout un chacun aujourd'hui ne peut qu'apprécier le fait qu'une équipe vraiment investie dans ce projet se donne corps et âme pour faire vivre une ferme en ville. C'est quelque chose que nous ne pouvons que reconnaître. C'est suffisamment rare pour qu'on le reconnaisse.

A vous entendre, ils s'accaparent 560 m²... Mesdames et Messieurs, est-ce qu'on fait un commerce biologique sur 50 m²? Est-ce qu'on le fait dans un studio ou même sur 100 m²? Non! Dans cette superficie-là on met quatre personnes, une

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental
sur le domaine de Budé

petite famille. Lorsque vous avez un commerce et que vous avez besoin d'une chambre froide, de locaux pour la vente, il vous faut de l'espace, il vous faut des mètres carrés. C'est absolument évident. Et il ne faut pas être trop loin lorsque vous vous levez le matin. Pour aller vous occuper de vos plantes, de vos légumes et ainsi de suite, il vaut mieux ne pas être trop loin. Et ce ne sont pas les écologistes qui me contrediront parce que vous n'allez pas prendre la voiture pour aller arroser les plantes! Vous allez être à côté, vous allez être sur place, et vous aurez ainsi des légumes et des fruits frais. C'est quand même la base du commerce de proximité écologique.

C'est la raison pour laquelle, en visitant ce lieu, nous avons pensé que cette équipe totalement investie dans ce projet devait être soutenue inconditionnellement. Elle nous a convaincus de son engagement, de sa volonté de servir la population, toutes générations confondues, la population autour et surtout en ville, tous les citoyens qui, au lieu d'aller à la campagne, iront à cet endroit-là s'approvisionner de produits biologiques. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons vivement de soutenir ces personnes. Il faut refuser la motion telle que présentée. Il s'agit de personnes, il s'agit d'un projet, il s'agit d'écologie, il s'agit d'alimentation, Mesdames et Messieurs, et si vous voulez sauver la planète, c'est certainement un très bon projet. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Ah, ça c'est le gag de la soirée!

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 62 non contre 2 oui.

Le président. Nous passons aux réponses du Conseil administratif, en commençant avec la réponse à la motion M-1231, «Pour une maison des pères». (*Brouhaha.*) Monsieur Alain de Kalbermatten? (*Brouhaha.*)

M. Pierre de Boccard, deuxième vice-président (PLR). S'il vous plaît, ce n'est pas encore fini!

M. Alain de Kalbermatten (LC, ex-PDC). Merci, Monsieur le président. Très rapidement, comme la dernière fois, je demande le report de cet objet. J'aimerais bien que M^{me} Kitsos soit là pour que l'on puisse avoir une discussion. (*Remarque.*) C'est une réponse, mais on peut très bien répliquer. Je ne suis pas satisfait de la réponse, comme vous pouvez l'imaginer, donc j'aimerais bien avoir un vrai dialogue.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 novembre 2021 de M. Théo Keel: «Parc de véhicules de la Ville de Genève» (QE-620)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires composent la flotte de la Ville?

Combien ont des moteurs thermiques, électriques ou hybrides?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le tableau ci-dessous liste au 30 novembre 2021 le parc de véhicules et engins immatriculés de l'Administration hors Service d'incendie et de secours (SIS)*, ce dernier ayant quitté le giron de la Ville de Genève le 1^{er} janvier 2022.

	Thermique		Hybride Essence-électrique ou Diesel-électrique	Électrique	Total
	Diesel ou Essence	Gaz naturel / biogaz			
Voitures de tourisme	60	41	3	5	109
Véhicules utilitaires légers (≤ 3'500 kg)	97	24	-	54	175
Véhicules lourds (> 3'500 kg)	68	3	2	-	73
Engins (machines de travail, chariots de travail, chariots à moteur, etc.)	130	-	-	11	141
Total	355	68	5	70	498
%	71%	14%	1%	14%	

* Les deux-roues et trois-roues (triporteurs) immatriculés – tous électriques – ainsi que les remorques de travail (par exemple broyeurs à bois, compresseurs, etc.) sont exclus de ce tableau.

¹Déposée, 3657.

Question écrite: parc de véhicules de la Ville de Genève

Dans le cadre des achats de véhicules et d'engins, la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) privilégie les motorisations dans l'ordre suivant:

1. 100% électrique ou gaz naturel/biogaz comprimé (GNC);
2. hybride essence;
3. essence;
4. hybride diesel;
5. diesel.

Jusqu'à présent, les budgets prévisionnels étaient principalement définis pour des véhicules thermiques. Or, le coût d'investissement d'un véhicule électrique (camions, balayeuses, etc.) est, à ce jour, entre 50% et 100% plus cher qu'un véhicule équivalent en version thermique. Il convient de rappeler que, dans les catégories des utilitaires et des engins de travail, les modèles électriques ont commencé à être commercialisés depuis peu de temps. Dans certaines catégories spécifiques (par exemple véhicules utilitaires de 3500 kg à 7500 kg), les configurations souhaitées ne sont souvent pas encore disponibles en version électrique.

Dans la future demande de crédit pour le renouvellement et l'acquisition de véhicules et d'engins de l'administration municipale, qui sera déposée au Conseil municipal en 2022, les budgets prévisionnels seront définis pour que la majorité des véhicules et engins (y compris les camions) de la demande de crédit soient achetés en motorisation électrique. Il sera également prévu que ce crédit d'investissement intègre les montants pour installer les infrastructures de recharge électrique sur les différents sites où sont stationnés les véhicules et engins.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis

Question écrite: efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2021 de M. Christo Ivanov: «Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier de la Ville: où en est-on?» (QE-603)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En Suisse, plus de 40% de la consommation d'énergie et près d'un tiers des émissions de CO₂ sont imputables au secteur du bâtiment. Les différentes politiques publiques tant fédérales que cantonales s'inscrivent dans une optique de réduction de la consommation d'énergie. A Genève, le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) prévoit à son article 56A d'avoir assaini les fenêtres et embrasures en façade qui représentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant.

Les locaux chauffés des constructions existantes doivent être mis en conformité lorsque leur coefficient de transition thermique U dépasse 3,0 W/(m²K). La loi sur l'énergie oblige d'assainir les bâtiments les moins performants, car le mazout et le gaz destinés au chauffage des bâtiments et de l'eau sanitaire représentent une part importante des émissions de CO₂.

Pour le Canton, il s'agit de couvrir à terme la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables. Aujourd'hui, diverses solutions permettent de remplacer les chaudières à mazout en raccordant les bâtiments au chauffage à distance ou, lorsque cela n'est pas possible, en les substituant par une chaudière à pellets ou une pompe à chaleur.

Mes questions sont les suivantes:

- parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels ne sont pas encore conformes à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) et présentent des déperditions énergétiques élevées à leurs fenêtres et autres embrasures en façade?
- Parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels sont encore dotés de chaudières à mazout?

¹ Déposée, 976.

Question écrite: efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève poursuit sans relâche son engagement pour réaliser la transition énergétique de son patrimoine bâti et contribuer activement à celle de son territoire. Dans cette perspective, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) conduit un certain nombre de stratégies opérationnelles, dont plusieurs concernent ses bâtiments. Les modalités de mise en œuvre sont étroitement concertées avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), selon les objectifs ambitieux du Plan directeur de l'énergie 2020-2030.

Première question relative à l'assainissement des immeubles à simples vitrages

Cette problématique a été prise en compte il y a une dizaine d'années déjà. Suite à un inventaire détaillé, une stratégie générale a été établie par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le Service de l'énergie (ENE). Elle prévoit d'être complètement mise en œuvre d'ici 2026.

Ainsi, à ce jour, sur les quelque 782 bâtiments dont la Ville est propriétaire:

- 526, soit un peu plus des deux tiers du patrimoine, sont déjà assainis, ou en cours de travaux d'assainissement (rénovation), ou n'ont pas besoin de l'être selon l'actuelle loi sur l'énergie (locaux non chauffés ou survitrages, par exemple);
- 11 sont déjà en cours d'étude sur des crédits de rénovation complète;
- 72 sont inscrits au plan financier d'investissement (PFI) pour une rénovation complète (demandes de crédits pas encore déposées);
- 128 bâtiments et 28 arcades (vitrines) sont prévus d'être assainis d'ici à 2026 grâce à une demande de crédit globale en cours de dépôt, qui représente un effort très important pour la Ville en termes de ressources, d'investissements financiers en particulier, mais qui constitue une réponse très concrète à l'urgence climatique.

Le solde, soit environ 45 bâtiments, se situe en «zone grise», par exemple suite aux évolutions des exigences de l'OCEN. Ils sont en cours d'analyse par la DPBA.

Les économies attendues, tant en termes de consommation de chaleur que d'émissions de CO₂, sont une importante contribution vers les objectifs 2030 et 2050 (voir détails ci-après).

A noter que les premières interventions cibleront prioritairement les immeubles présentant les plus importants potentiels de gains énergétiques.

Question écrite: efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier

Deuxième question relative à la fin du mazout pour produire la chaleur des bâtiments de la Ville de Genève

Cet objectif fait partie intégrante de la stratégie générale adoptée en 2006 par la Ville de Genève pour les besoins en chaleur de ses bâtiments, intitulée «100% renouvelable en 2050», et de son plan d'actions associé.

Alors qu'en 2005 le mazout couvrait 72% des besoins en chaleur du patrimoine bâti municipal, il n'en couvre désormais plus que 16%.

Une demande de crédit (proposition PR-1443) proposant de supprimer les 45 dernières chaufferies fonctionnant au mazout est en cours de traitement par le Conseil municipal.

Ces chaufferies seront transformées, selon les meilleures opportunités disponibles pour fournir une solution de chaleur renouvelable pour douze d'entre elles, dont quatre avec pompes à chaleur (PAC), deux avec chaudières aux pellets et six sous-stations raccordées à un réseau de chauffage à distance (CAD).

Treize bâtiments se trouvent dans les zones d'influence des futurs déploiements des réseaux thermiques des Services industriels de Genève (SIG). Des discussions sont en cours actuellement avec les SIG et l'OCEN pour étudier la faisabilité de ces raccordements. A défaut, les immeubles seront équipés de chaufferies répondant aux exigences de la loi sur l'énergie, soit une couverture de minimum 30% des besoins par des énergies renouvelables.

Afin de traiter cette problématique particulièrement complexe, des coordinations renforcées ont été mises en place avec l'OCEN.

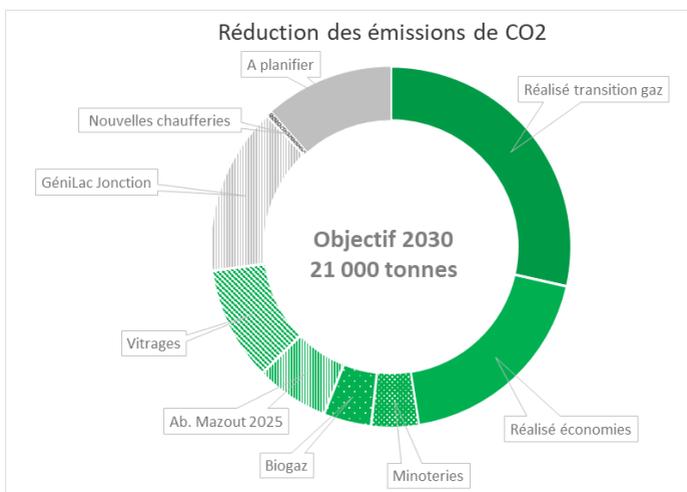
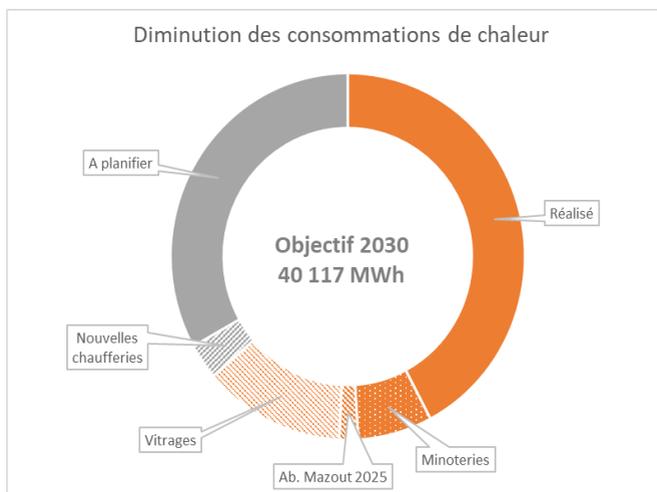
Pour le détail des installations, nous vous invitons à vous référer au texte de la demande de crédit de la proposition PR-1443.

Ce programme permettra de supprimer le dernier million de litres de mazout par an nécessaire au chauffage des bâtiments, ainsi qu'une réduction de 1390 tonnes de CO₂, soit de 5,2% des émissions du parc des chaufferies de la Ville de Genève.

Ces deux programmes d'actions font partie d'un ensemble de stratégies opérationnelles mises en œuvre par le DACM afin d'atteindre les objectifs climatiques à 2030 sur le patrimoine bâti de la Ville de Genève. Ces objectifs visent une réduction de 30% des consommations de chaleur et de 60% des émissions de CO₂ par rapport à 1990. Ils sont repris au sein des mesures phares de la prochaine Stratégie municipale d'urgence climatique, qui sera présentée en février 2022, et qui s'articule autour des objectifs du plan climat cantonal (PCC) 2030 et du plan directeur cantonal (PDCn) de l'énergie.

Question écrite: efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier

Les schémas ci-dessous détaillent le chemin déjà réalisé grâce à la mise en œuvre de programmes ou de stratégies spécifiques et les efforts encore à fournir pour atteindre ces objectifs en 2030:



Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Enfin, la DPBA, en accord avec les magistrats concernés, a proposé de déposer en 2022 une demande de crédit de réalisation regroupant entre six et dix immeubles de taille moyenne du patrimoine financier planifiés au PFI pour des rénovations un pour un, soit sans modifications typologiques ou aménagements de combles, par exemple.

Cette demande de crédit comprendra les montants totaux, études et réalisations, afin de gagner du temps sur une procédure habituelle qui prévoit deux passages devant le Conseil municipal. Il sera ainsi possible de gagner entre dix et seize mois de traitement administratif pour des immeubles dont la note Stratus est égale ou inférieure à 0,5.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Frédérique Perler

17. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 8 septembre 2020: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques» (P-430)¹.

TEXTE DE LA PÉTITION

(Voir annexe.)

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 11 septembre 2020, soit deux jours après l'incendie du camp de Moria, le Conseil administratif publiait un communiqué de presse, signé également par la Ville de Lausanne, pour réclamer un accueil plus important de réfugié-e-s en Suisse ainsi qu'une conférence nationale à ce sujet chapeautée par la Confédération. A ce jour, cette demande n'a pas été reprise par le Conseil fédéral.

Le communiqué de presse y relatif est disponible sous:

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/accueil-delai-refugie-camp-moria>

¹ Rapport, 3599.

Pétition: soutien à l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques

Pour rappel, ce drame avait privé 12 000 personnes d'un abri, alors même que celui-ci était déjà précaire. La Suisse a alors accueilli 20 jeunes mineurs en provenance du camp.

Le 3 mars 2021, M. Alfonso Gomez écrivait aux pétitionnaires pour leur faire part de la position du Conseil administratif et ainsi les assurer du soutien de la Ville de Genève à leur action.

Le Conseil administratif poursuit son engagement en faveur d'une Suisse qui ne ferme pas les yeux sur la situation migratoire en Europe et qui assume un accueil solidaire et suffisant de personnes qui fuient des situations de guerre ou de misère dans leur pays.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Christina Kitsos

Annexe: pétition P-430

P- 430

Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

La situation dans les camps des îles grecques se dégrade

Pendant des mois et des années, les réfugié.es doivent survivre dans des camps surpeuplés, comme celui de Moria à Lesbos. Un point d'eau doit suffir à mille personnes. Les réfugié.es sont obligés de faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture qui n'est souvent pas comestible. De plus, une épidémie de Covid-19 provoquerait une catastrophe avec de nombreux morts. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs qui ont déjà de la famille en Suisse est une honte au vu de l'ampleur des besoins.

Une vaste campagne pour accueillir les réfugié.es des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Églises soutiennent l'appel de Pâques d'Amnesty International, Évacuer MAINTENANT et la Charte de la migration, qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugié.es. De nombreux responsables politiques - toutes tendances confondues - ont également apporté leur soutien à ces demandes. Ce qui compte, ce n'est pas l'appartenance politique, mais bien la conscience humaine.

Les huit plus grandes villes de Suisse

Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall se sont jointes à cet appel. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Égée et se déclarent prêtes à y accueillir des réfugié.es. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter.

Les communes sont la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte de ces villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. C'est pourquoi le plus grand nombre possible de petites villes et villages de Suisse doivent également faire entendre leur voix. Plus ils sont nombreux, plus il devient évident qu'il existe une volonté d'aider les réfugié.es partout dans notre pays. Ainsi, les chances augmentent que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de Ville de Berne, nous demandons nos autorités communales de :

- accepter d'accueillir des réfugié.es des îles grecques
- communiquer publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral.

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu’interdire» (M-1257)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la demande de la population est forte pour des espaces de nature et de détente en ville et pour un accès accru à l’eau;
- que les rives du Rhône le long du sentier des Saules sont depuis longtemps un lieu de baignade à Genève;
- que, depuis l’installation par le Canton de Genève de trois pontons en 2011, la pratique de la baignade a explosé dans cet espace relativement bien préservé, confirmant l’engouement de la population pour ce type d’espace et de loisirs;
- que la baignade est pratiquée par une grande diversité de population (jeunes, personnes âgées, familles, touristes);
- que la baignade dans le Rhône reste dangereuse en raison, d’une part, des fluctuations de niveau et de courant du fleuve et, d’autre part, de la jonction avec les eaux froides de l’Arve à la pointe de la Jonction;
- que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité interdire la baignade pour éviter les accidents au printemps 2016;
- qu’une interdiction de la baignade ne résout pas les problèmes de sécurité ni ne freine la popularité des lieux et de la baignade estivale, comme en a convenu le Département cantonal de l’environnement, des transports et de l’agriculture (DETA);
- que des mesures d’accompagnement à la baignade simples et légères (bouées, signalisation des sorties d’eau, panneau de sensibilisation et d’information sur les sorties d’eau, douches et plages existantes, voire des couloirs de nage) existent et ont déjà été testées avec succès dans d’autres cantons suisses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d’entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d’actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône, notamment en faisant placer des panneaux d’information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température

¹ «Mémorial 178^e année»: Rapport, 5872.

de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rappeler que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient, en préambule, de rappeler que la baignade est interdite entre le pont du Mont-Blanc et le pont de Sous-Terre (article 2A du règlement sur les bains publics – F3 30.03).

La rive bordant le Rhône le long du sentier des Saules est en effet le seul plan d'eau propice à la baignade nonobstant les particularités de ce tronçon du Rhône, à savoir un débit variable découlant de l'activité du barrage du Seujet et une baisse de la température de l'eau après la pointe de la Jonction en raison de l'affluence de l'Arve.

Si une augmentation de la fréquentation a été observée, notamment depuis l'installation des pontons en 2011, la Ville et l'Etat de Genève (ce dernier étant responsable du plan d'eau) ont été proactifs afin d'apporter des solutions pour diminuer les risques de noyade dans le Rhône au moyen d'aménagements et campagnes de prévention. Beaucoup d'acteurs, dont le Département du territoire (DT, anciennement DETA), les Services industriels de Genève (SIG) ou encore le Service d'incendie et de secours (SIS), transféré depuis le 1^{er} janvier 2022 au sein d'un groupement intercommunal, ont participé à ces mesures de réduction des risques, parmi lesquelles:

- la mise en place par l'Etat et la Ville de trois pontons et d'aménagements, comme points de sortie;
- le soutien par l'Etat et la Ville de l'action «Lâche pas ta bouée» de l'association La barje;
- la réalisation par l'Etat et la Ville de journées de sensibilisation aux dangers de la nage dans le Rhône directement auprès des baigneurs et baigneuses;
- la création et la distribution par l'Etat d'un flyer de prévention en quatre langues (téléchargeable sur la page internet indiquée ci-après);
- la création par l'Etat d'un clip vidéo et d'un site internet dédié (baignadedu-rhone.ge.ch);

Motion: baignade dans le Rhône

- la mise en place par l’Etat de panneaux de prévention permanents sur les berges, avec indication des sorties d’eau;
- la réalisation par la Ville de sept installations numérotées et localisées mettant à disposition des bouées de sauvetage et rappelant le numéro d’urgence 118;
- la formation d’agent-e-s de la police municipale au prompt sauvetage et au lancer de corde;
- le renforcement de la capacité d’intervention du SIS par une formation continue concernant le sauvetage aquatique avec une optimisation des moyens d’intervention pour cette mission.

Les adaptations préconisées par les motionnaires sont donc, pour l’essentiel, déjà réalisées et les mesures de réduction du risque mises en place ont déjà permis de préserver plusieurs vies. L’ajout d’un avertisseur pour signaler les changements de débit n’amènerait qu’un gain de sécurité relatif, dans la mesure où les changements de débit sont suffisamment progressifs et observables pour que toute personne soit en mesure de déterminer son aptitude à poursuivre sa baignade ou non.

Le Conseil administratif souligne que la baignade en eau vive doit, avant tout, engager la responsabilité individuelle, tel que c’est le cas, par exemple, pour la baignade dans le Rhin à Bâle ou une randonnée en montagne. Il estime que les nombreuses informations actuellement à disposition du public permettent à chacun-e d’endosser cette responsabilité en toute connaissance de cause. Cela étant dit, la Ville de Genève continuera à collaborer, dans la limite de ses compétences, avec l’Etat et les services de secours, notamment le SIS, pour la mise en place de futures mesures d’information et de prévention, cela afin que la population puisse continuer de bénéficier des plaisirs de la baignade dans le Rhône le long du sentier des Saules.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les résultats de l'enquête réalisée récemment par la Ville de Genève: «Genre et sports»;
- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées par des hommes;
- que les activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;
- que les hommes bénéficient de 3 à 10 fois plus d'offres d'activités correspondant à un stéréotype de sexe que les femmes;
- que les hommes sont ainsi plus nombreux à bénéficier d'une aide publique par l'intermédiaire de leur association ou club sportif;
- que 30% des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes et 26% en avoir vécu dans le cadre de leurs activités sportives. Cette proportion monte à 53% chez les étudiantes;
- que 43% des femmes ayant répondu à l'enquête pensent que le sport féminin bénéficie des mêmes avantages que le sport masculin,
- que 35% des femmes ayant répondu à l'enquête préfèrent les pratiques sportives non mixtes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser des cours qui s'adressent à tous les clubs subventionnés, afin de les inciter concrètement à devenir proactifs dans la lutte contre les discriminations et particulièrement les inégalités entre hommes et femmes. Pour ce faire, il est également proposé d'élaborer une charte.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a voté cette motion le 6 octobre 2021. Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Genève a développé des mesures visant à lutter contre les discriminations, dont les inégalités entre hommes et femmes.

¹ Rapport, 2857.

En matière sportive, les réflexions et les actions sont nombreuses; leur mise en œuvre est toutefois longue, en partie du fait d'un tissu associatif composé presque exclusivement de bénévoles avec des niveaux de formation, des disponibilités et des sensibilités très différents.

Constat – Pratique féminine du sport à Genève

- Dans le canton de Genève, 45% des hommes feraient du sport plusieurs fois par semaine, contre 32% des femmes.
- Aggravée à l'âge adulte, cette différence s'estomperait au-delà de 50 ans, les hommes «décrochant» de leurs activités sportives préférées.
- Le sport féminin utiliserait moins les infrastructures publiques que le sport masculin.
- 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées pas les hommes (selon une première analyse des effectifs par sexe des associations subventionnées).

Suite à ces constats, la Ville de Genève a lancé, en 2014, une réflexion rassemblant plusieurs services – le Service des sports (SPO), le Service de la jeunesse (SEJ), le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et le Service Agenda 21, Ville durable (A21) – sur les stéréotypes et discriminations de genre dans le domaine du sport et des loisirs sportifs. Un programme d'événements de sensibilisation a été décliné durant toute l'année 2014, en partenariat avec les institutions et associations actives dans les réseaux du sport, de la jeunesse, de l'égalité entre femmes et hommes et des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTIQ).

Au cours des années 2016 et 2017, la Ville de Genève a réalisé l'enquête «Genre et sport». Elle s'est basée sur plusieurs méthodes, dont un questionnaire en ligne et une série de focus-groupes. Plus de 1600 Genevoises ont répondu au questionnaire en ligne, signe de l'intérêt porté à la thématique de la pratique du sport par les femmes à Genève.

L'enquête a révélé que:

- Les femmes déclarant ne pas avoir d'activité sportive sont prioritairement âgées de 26 à 45 ans. Elles se répartissent dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles et ne sont que 12% à ne pas vouloir pratiquer davantage de sport.
- 75% des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives au cours de leur vie.

Les raisons majeures étant:

- Les enfants/famille/grossesse (41,2%), le travail (18,5%), le manque de temps (10,8%) ou encore les problèmes de santé (10,1%).
- Les besoins d'équipements que l'on ne trouve pas toujours à proximité du domicile.
- Les problèmes liés aux stéréotypes de genre: pudeur, vêtements, sentiment d'infériorité, sexisme. Sentiment d'insécurité dans l'espace public.

L'enquête montrait aussi que les femmes font l'expérience de situations de sexisme ou de harcèlement dans le cadre de leurs pratiques sportives qui peuvent les conduire à l'arrêter. En effet:

- 30% des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes,
- 26% disent avoir vécu de tels propos ou gestes. Cette proportion monte à 53% chez les étudiantes.

Suites données à l'enquête

Depuis 2018, un plan d'action interdépartemental met en œuvre les recommandations de l'enquête pour promouvoir davantage l'égalité dans le sport. Les mesures prioritaires pour le SPO qui seront mises en œuvre durant cette législature sont les suivantes:

1. Comprendre et mettre en place des mesures correctives face au décrochage des adolescentes

Pour la mise en œuvre du soutien à la pratique sportive des femmes et son intégration dans le plan directeur des sports (feuille de route du département de la sécurité et des sports (DSSP), l'enjeu des freins à la pratique sportive au moment de l'adolescence ou pour les jeunes femmes est particulièrement important. Le SPO prévoit, au cours des années 2022 à 2024, de conduire une enquête en collaboration avec l'A21, afin de pouvoir mettre en place des actions correctives au sein des associations sportives.

Les pratiques sportives ont, en effet, tendance à devenir non mixtes et séparent filles et garçons à l'adolescence (stéréotypes de sexe). On parle de désintérêt du sport à la puberté, de résistances dues à la pudeur dans les sports d'équipe, et d'une réticence à partager les vestiaires et les douches, ce qui expliquerait en partie le décrochage des activités sportives. Les filles abandonnent donc progressivement leur pratique sportive faute de suffisamment de sections féminines mises en place par les clubs, de soutien plus actif à l'école, d'encouragement

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

plus insistant pour la poursuite de la pratique ou d'équipements adaptés à leur pratique et à l'évolution de leur rapport au corps.

L'enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève (2016-2017) commandée par la Ville de Genève relevait, notamment, que «l'utilité d'équipements non mixtes dans les sports de compétition serait non négligeable: les responsables d'un club de volleyball majoritairement féminin (300 filles, 15 garçons) plaident l'intérêt de la salle qu'ils utilisent pour le sport de compétition féminin. Le club est obligé de refuser des demandes d'inscription de filles chaque année, faute de place. Le fait d'avoir une continuité des équipes des poussines à la Nationale B stimule l'esprit de compétition. Les volleyeuses sont à l'aise dans l'équipement (vestiaires, abords, commodités, etc.), assidues aux entraînements et aux matches, contrairement aux idées reçues qui voudraient que les filles ne soient pas sportives, décrochent à l'adolescence ou n'aient pas le goût de la compétition»¹.

Outre l'importance de l'école et des enseignant-e-s, le rôle des médias, le regard social, le rapport au corps, le rôle de l'entourage et des parents pour encourager les jeunes femmes est très important, de même que la pratique sportive en mixité qui favorise, en général, la conception masculine de la pratique sportive.

2. Lutter contre le sexisme et le harcèlement dans les infrastructures sportives

Avant de pouvoir développer des mesures avec les clubs et associations sportifs soutenus par la Ville de Genève, la sensibilisation et la formation du personnel du SPO sur les enjeux de genres, d'égalité, de mixité et de prévention sont prioritaires. C'est la raison pour laquelle, dès 2022, des ateliers de prévention et des formations sur mesure seront déployés. Ceux-ci s'inscriront dans la poursuite des décisions du Conseil administratif sur la formation sur le harcèlement sexuel pour l'ensemble du personnel municipal.

Trois projets visent de fait à favoriser l'accès aux infrastructures sportives et la promotion d'espaces sûrs, égalitaires et accueillants:

- Le lancement, en 2019, de la campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport», à l'intersection des enjeux d'égalité dans l'espace public et dans le sport. L'objectif de cette dernière est de favoriser l'accès aux infrastructures sportives et de promouvoir des espaces sûrs, égalitaires et accueillants. La reprise de cette campagne est prévue pour 2022.

¹ https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_1/Autres_fichiers/dossier-info-genre-sports/VdG-EnqueteGenreSports-RapportMandat23022017-VF.pdf, Entretiens avec les actrices et acteurs du monde sportif à Genève.

- L’accompagnement de la mise en œuvre des mesures fédérales de prévention des abus dans le sport, le service d’aide Integrity, centre d’aide et de consultation de premier recours servant à dénoncer les abus et à donner les bonnes orientations aux victimes et aux clubs mis en place début 2021.¹
- Le développement d’un projet pilote de garde d’enfants (0-8 ans) au Centre sportif du Bout-du-Monde.

3. Développer des collaborations pour sensibiliser les clubs et associations sportives

La reprise de la campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport» sera accompagnée d’un kit de campagne pour les usagères et usagers sur le sexisme et le harcèlement, ainsi que les bonnes pratiques permettant de les prévenir.

En outre, dès 2022, le Canton, la Ville de Genève et l’Association genevoise des sports (AGS) collaboreront en vue de créer, au sein de l’AGS, un poste de «chargé-e de prévention dans les milieux sportifs genevois» afin de promouvoir un sport «propre, fair-play et performant». Ces mesures viseront aussi à intervenir dans le cadre des formations du personnel encadrant (entraîneur-e-s Jeunesse et sport, etc.) pilotées par la Confédération et le Canton. L’une des mesures pourrait résider dans la mise en place d’une charte de bonnes pratiques dans le sport contre l’ensemble des discriminations. L’un des objectifs communs sera de constituer un réseau de référence et de coordonner l’élaboration d’un plan d’action pour une politique de prévention dans le sport pour Genève.

4. Développer l’offre sportive pour les femmes et la visibilité du sport féminin

Afin de répondre à l’augmentation de l’offre sportive destinée aux femmes, le SPO développe des activités et des cours sportifs spécifiques. Parallèlement au soutien fourni aux associations, le SPO met à la disposition du public une offre d’activités sportives (pour les seniors, les adultes ou les enfants) qui a pour caractéristique d’être mixte et intergénérationnelle. Ainsi, en 2015, la part des femmes/filles ayant participé aux activités adultes et seniors proposées se montait à 75% et à 38% pour les activités enfants et jeunes. L’offre mise en place depuis l’été 2021 à la Canopée, sur le quai Gustave-Ador, a ainsi répondu aux attentes d’un public essentiellement féminin (qui représente 80% des usagers et usagères des cours proposés). En outre, des cours en non-mixité visant à casser les stéréotypes sexuels traditionnels sont également organisés (par exemple à l’été 2021 à la pointe de la Jonction avec 40 heures de cours (sur 200) spécifiques).

¹ Conformément aux décisions fédérales, Integrity sera remplacé en 2022 par le service de signalement national indépendant «Swiss sport integrity», qui ne dépendra plus de Swiss Olympic, mais de la fondation Antidoping Suisse.

Question écrite: amendes de stationnement et amendes
d'ordre en Ville de Genève

En outre, le SPO a pour mission d'encourager le développement du sport féminin via le soutien à la promotion du sport féminin (initiations, démonstrations et activités en non-mixité, par exemple), une enveloppe budgétaire spécifique dotée de 200 000 francs et la réalisation d'actions de sensibilisation telles que celles qui seront organisées en marge de la fan zone à l'occasion de l'Euro féminin 2022. L'organisation de cette fan zone, tout comme la venue d'une étape de la première édition du Tour de Romandie féminin, seront également de nature à donner de la visibilité au sport féminin pour susciter des vocations chez les jeunes filles.

Enfin, le SPO collabore au projet de budgétisation sensible au genre, piloté par le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), comme outil de promotion de l'égalité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 novembre 2021 de M. Vincent Milliard: «Amendes de stationnement et amendes d'ordre en Ville de Genève» (QE-622)¹. (Brouhaha.)

TEXTE DE LA QUESTION

La voiture occupe une place importante de l'espace public en Ville de Genève. Le nombre de places de stationnement sur voirie et l'espace dévolu à la circulation quasi exclusive des voitures représentent un pourcentage démesuré du territoire de la Ville.

Il s'agit donc de questionner comment ces espaces sont régulés et si des stratégies sont en place pour faire respecter la vitesse de circulation sur le réseau routier dépendant directement de la Ville ainsi que les règles sur l'espace dévolu au stationnement en voirie.

Afin de garantir la sécurité de toutes et tous (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.), il est important que les limitations de vitesse dans les différentes zones soient respectées. Il peut facilement être observé que la vitesse maximale de circulation (sur les zones 20 km/h et 30 km/h ainsi que sur

¹ Déposée, 3657.

Question écrite: amendes de stationnement et amendes
d'ordre en Ville de Genève

le réseau routier de la Ville) n'est souvent pas respectée. Il semblerait également que les règles de stationnement sur voirie sont très régulièrement ignorées (voitures ventouses, stationnement sur les emplacements dédiés aux professionnel-le-s, non-respect de la durée maximale en zone bleue).

Après 19 h, l'impression donnée est qu'il n'existe plus aucune règle de stationnement sur voirie. En effet, après 19 h de nombreuses voitures stationnent en toute impunité directement sur les trottoirs et les passages piétons, à des endroits rendant la circulation piétonne particulièrement dangereuse: obligation de marcher sur la route et impossibilité pour les personnes à mobilité réduite de circuler.

Les questions qui se posent sont donc les suivantes:

- qui définit la stratégie pour les amendes de stationnement en voirie et quelle est la stratégie appliquée actuellement (montant des amendes, nombre de contractuel-le-s par quartier et nombre de passages sur un même emplacement, équipement utilisé, etc.)?
- Quelle est la politique pour lutter contre le stationnement illicite et dangereux (par exemple sur un trottoir), de 19 h à 8 h du matin? Qui est responsable de contrôler le stationnement illicite, de 19 h à 8 h?
- Quels sont les moyens déployés pour vérifier la vitesse de circulation des véhicules motorisés dans les zones 20 km/h et 30 km/h ainsi que sur le réseau routier dépendant directement de la Ville de Genève? Qui est responsable de contrôler la vitesse de circulation des véhicules dans ces zones?
- Quels sont les moyens à disposition de la population pour dénoncer les infractions constatées?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-622, «Amendes de stationnement et amendes d'ordre en Ville de Genève», interpelle le Conseil administratif en posant quatre questions en lien avec la circulation motorisée en Ville de Genève. Les réponses ci-dessous sont apportées aux interrogations, dans le même ordre que celui proposé par M. Vincent Milliard.

Qui définit la stratégie pour les amendes de stationnement en voirie et quelle est la stratégie appliquée actuellement (montant des amendes, nombre de contractuel-le-s par quartier et nombre de passages sur un même emplacement, équipement utilisé, etc.)?

Sur le territoire de la Ville de Genève, le contrôle du stationnement est principalement du ressort de la Fondation des parkings (FdP). La Ville de Genève a, en effet, défini la stratégie en matière d'amendes avec cette dernière, dans le cadre de

Question écrite: amendes de stationnement et amendes
d'ordre en Ville de Genève

la législation applicable, et lui a délégué la tâche de contrôler et sanctionner dans le cadre d'une convention. La FdP effectue des contrôles systématiques des zones de stationnement à durée limitée et du stationnement illicite.

S'agissant du montant des amendes, il est fixé au niveau fédéral, par le biais de l'ordonnance fédérale sur les amendes d'ordre (OAO) et ses annexes.

Quelle est la politique pour lutter contre le stationnement illicite et dangereux (par exemple sur un trottoir), de 19 h à 8 h du matin? Qui est responsable de contrôler le stationnement illicite, de 19 h à 8 h?

En matière de circulation routière, la police municipale a, entre autres, pour mission de sanctionner systématiquement tout stationnement gênant – c'est-à-dire compromettant la déambulation des piéton-ne-s ou occasionnant une gêne manifeste pour la circulation – ou dangereux.

De manière générale, le stationnement illicite n'impliquant pas de mise en danger est sanctionné dans le cadre des compétences déléguées à la FdP, à savoir un dépassement de temps de parcage dans une case à durée limitée, un oubli de paiement de la taxe ou encore une omission de placer un disque horaire derrière le pare-brise, et cela de 8 h à 19 h.

La police municipale et la police cantonale sont en charge de la lutte contre le stationnement contrevenant aux règles en vigueur de 19 h à 8 h.

Dès lors, les véhicules qui sont stationnés de manière à créer un danger réel pour les piéton-ne-s et/ou les autres usagères et usagers sont, après analyse de la situation, systématiquement enlevés.

Dans le cadre des contraventions infligées en 2019 – année la plus récente non impactée par la situation sanitaire – les nombres d'amendes suivants ont sanctionné des stationnements dangereux mettant particulièrement en danger les piéton-ne-s notamment:

- stationnement sur un passage pour piétons jusqu'à 60 minutes: **145**;
- stationnement dans le prolongement d'un passage pour piétons jusqu'à 60 minutes: **142**;
- stationnement sur le trottoir s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5 m pour les piétons (cette tolérance a pris fin à l'automne 2021): **540**;
- stationnement sur une bande longitudinale pour piétons jusqu'à 60 minutes: **53**;
- stationnement avant un passage pour piétons sur la ligne interdisant l'arrêt jusqu'à 60 minutes: **581**;
- stationnement avant un passage à piétons sans ligne interdisant l'arrêt à < 5 m jusqu'à 60 minutes: **30**;
- stationnement sur le trottoir avant un passage pour piétons à côté de la ligne jusqu'à 60 minutes: **17**;

Question écrite: amendes de stationnement et amendes
d'ordre en Ville de Genève

- stationnement sur le trottoir avant un passage pour piétons sans ligne interdisant l'arrêt à < 5 m (60 minutes): **10**.

Les patrouilles d'agent-e-s de la police municipale (APM) commencent à 6 h du matin et se terminent à minuit du dimanche au mercredi et à 3 h du jeudi au samedi.

Il convient toutefois de noter que les nombreuses missions prioritaires de la police municipale ne permettent pas aux APM d'être présent-e-s sur tous les fronts, notamment le soir. L'analyse de la situation se fait par degré de priorité et de danger.

Quels sont les moyens déployés pour vérifier la vitesse de circulation des véhicules motorisés dans les zones 20 km/h et 30 km/h ainsi que sur le réseau routier dépendant directement de la Ville de Genève? Qui est responsable de contrôler la vitesse de circulation des véhicules dans ces zones?

Le domaine des infractions liées aux excès de vitesse et des contrôles y afférents est principalement de la compétence de la police cantonale. Il en va de même pour ce qui a trait aux radars fixes dont l'installation et les contrôles sont de la compétence exclusive de l'Etat.

Des actions conjointes entre la police cantonale et la police municipale sont mises sur pied, plusieurs fois par an, pour rappeler les règles de la circulation aux usagères et usagers motorisé-e-s.

Quant à la police municipale, elle appose régulièrement des radars préventifs dans les zones à vitesse limitée ou aux abords des écoles. Ces dispositifs permettent d'une part de sensibiliser les usagères et usagers motorisé-e-s à la vitesse à laquelle elles et ils roulent et, d'autre part, de relever les vitesses effectives pratiquées sur les axes en question.

Grâce aux relevés, et en cas d'excès de vitesse avérés, des actions répressives peuvent ensuite être mises en œuvre et coordonnées avec la police cantonale. Il convient toutefois de noter que ces zones de contrôle, notamment celles qui sont limitées à 30 km/h, doivent être certifiées par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Quels sont les moyens à disposition de la population pour dénoncer les infractions constatées?

En ce qui concerne le stationnement illicite et dangereux, il convient d'appeler le poste de police municipale du quartier concerné pendant les heures d'ouverture (9 h à 17 h) ou, en dehors de ces heures, la Centrale d'engagement de la police municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis

21. Propositions des conseillers municipaux.

(Brouhaha. Le président sonne la cloche.)

Le président. Ce n'est pas fini... Que celles et ceux qui veulent partir partent. Nous avons reçu les motions, le projet de délibération et la résolution suivants:

- M-1664, de *M^{mes}* et *MM.* *Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Louise Trottet, Yves Herren et Vincent Milliard:* «Ville nourricière, ville fruitière»;
- M-1667, de *M^{mes}* et *MM.* *Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Philippe de Rougemont, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux:* «Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains»;
- PRD-301, de *M^{mes}* et *MM.* *Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Rémy Burri, Yves Steiner, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alia Meyer, Nicolas Ramseier, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Michèle Rouillet, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre de Boccard, Pierre Scherb, Fabienne Beaud, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer:* «Installer le Judo Club Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC dans l'école des Eaux-Vives»;
- R-293, de *M^{mes}* et *MM.* *Ahmed Jama, Oriana Brücker, Dorothee Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Manuel Zwysig, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Denis Ruyschaert et Melete Solomon-Kufлом:* «Sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine».

22. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-322, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Est-ce que le Conseil administratif veille vraiment au respect de ses propres règlements?»

23. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-633, de *M. Denis Ruysschaert et M^{me} Uzma Khamis Vannini*: «Genève, ville nourricière: prenons soin des arbres fruitiers pour qu'ils prennent soin de nous. Que fait et que va faire la ville pour imposer cette manière de faire et de voir?»;
- QE-634, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Bilan énergétique et écologique du cirque du Soleil en mai 2022 sur la plaine de Plainpalais»;
- QE-635, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Les arbres (sains, malades ou morts) sont-ils réellement dangereux?»;
- QE-636, de *M^{me} Louise Trottet et M. Valentin Dujoux*: «Suite de la votation sur la LaLCR: quel premier bilan et quels projets pour la compensation du stationnement en surface?»;
- QE-637, de *M^{me} Louise Trottet et M. Valentin Dujoux*: «Mastodontes motorisés en Ville de Genève: quelle place pour les SUV?»

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de notre session des 8 et 9 février. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne rentrée. A dans un mois, le 8 mars à 17 h.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 6178 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 6178 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 6178 |
| 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 27 mars 2019 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner-da Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes» (PRD-221 A). Suite du premier débat | 6179 |
| 5. Rapport oral de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 508 400 francs destiné à la poursuite et la finalisation des études pour la rénovation de la crèche de la Madeleine, située rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22, commune de Genève, section Cité (PR-1457 A) | 6204 |
| 6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 février 2020 de M ^{mes} et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire» (M-1500 A) . . . | 6211 |
| 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 juillet 2020 en vue de la modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à | |

- la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523) (PR-1413 A) 6222
8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires» (M-1522 A) 6231
9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494 A) 6242
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 juin 2021: «Pour une voie verte plus sûre et plus agréable» (P-447 A) 6251
11. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet (PR-1460 A) 6257
12. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées» (M-1477 A) 6264
13. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte» (R-240 A) 6277

14. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Delphine Wuest, Vincent Milliard, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Vincent Schaller, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Pour une politique de souveraineté alimentaire: soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète» (M-1556 A) 6279
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 novembre 2021 de M. Théo Keel: «Parc de véhicules de la Ville de Genève» (QE-620)..... 6302
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2021 de M. Christo Ivanov: «Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier de la Ville: où en est-on?» (QE-603)..... 6304
17. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 8 septembre 2020: «Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié-e-s des camps des îles grecques» (P-430) 6308
18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire» (M-1257)..... 6311
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332)..... 6314
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 novembre 2021 de M. Vincent Milliard: «Amendes de stationnement et amendes d'ordre en Ville de Genève» (QE-622)..... 6319
21. Propositions des conseillers municipaux 6323

22. Interpellations 6324

23. Questions écrites 6324

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci